

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 août 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 29

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 29

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2024-100

ZAC « TRIANGLE DE L'OASIS »
APPROBATION DU COMPTE
RENDU ANNUEL
À LA COLLECTIVITÉ 2023

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 29 juillet 2024.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le
7 août 2024.

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi
6 août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-
Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef,
M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali,
M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan,
Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye, M. Sergio Erapa,
Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe par
M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M.
Guy Pernic, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le
Toullec, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine
Lavielle, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Mme Brigitte Cadet de
17h56 à 17 h 59 (affaire n° 2024-099), M. Jean-Claude
Adois de 18h01 à 18h02 (affaire n° 2024-100), Mme Valérie
Auber à 18 h 24 (affaire n° 2024-107).

Absents : Mme Claudette Clain Maillot, M. Patrice Payet,
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, et Mme Patricia
Fimar.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2024-100

**ZAC « TRIANGLE DE L'OASIS »
APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL
À LA COLLECTIVITÉ 2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2007-043 du conseil municipal du 26 avril 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération n° 2008-099 du conseil municipal du 19 juin 2008 approuvant la concession d'aménagement « ZAC Triangle de l'Oasis » avec la SEDRE et rendue exécutoire le 23 septembre suivant ;

Vu la délibération n° 2017-101 du conseil municipal du 05 septembre 2017 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° 2018-162 du conseil municipal du 06 novembre 2018 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2019-135 du conseil municipal du 05 novembre 2019 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2021-124 du conseil municipal du 05 octobre 2021 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC ;

Vu la délibération n° 2021-166 du conseil municipal du 09 décembre 2021 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2022-143 du conseil municipal du 04 octobre 2022 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 2023-099 du conseil municipal du 01 août 2023 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2022 ;

Vu le projet de CRAC 2023 dressé par la SEDRE et joint en annexe ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les articles 20, 21 et 22 du traité de concession relatifs aux dispositions financières ;

Considérant les articles 26 et 27 de la concession d'aménagement par lesquels l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à la Ville un Compte Rendu Annuel à la Collectivité soumis à l'approbation du conseil municipal ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement -Travaux - Environnement » réunie le 24 juillet 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le CRAC 2023 de la concession d'aménagement de la ZAC « Triangle de l'Oasis », notamment les points suivants :

- Les dépenses et les recettes de l'année 2023, soit respectivement **3 079 796 € HT** et **2 334 793 € HT** ;
- Les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel de l'année 2024, soit **415 053 € HT** en dépenses et **1 825 389 € HT** en recettes ;
- Le bilan financier global inchangé, qui s'établit à **10 573 003 € HT** ;
- Le montant de la participation communale inchangé, qui s'établit à **4 807 543 € HT**.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le 13/08/2024



ID : 974-219740073-20240806-DL_2024_100-DE

CHAMBRE DE COMMERCE

ZAC « TRIANGLE DE L'OASIS »
APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL
À LA COLLECTIVITÉ 2023

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2023 de l'opération de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Triangle de l'Oasis ».

La commune de Le Port a confié la conduite de cette opération à la SEDRE par une concession d'aménagement approuvée le 19 juin 2008 et rendue exécutoire le 23 septembre suivant.

Cette ZAC vise à accueillir des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de formation, des programmes tertiaires ainsi que des services et des logements étudiants, avec une cohérence d'ensemble organisée dans un esprit de « campus » autour d'un jardin central.

Conformément au traité de concession, la SEDRE soumet chaque année à la Ville le CRAC intégrant le planning opérationnel, le bilan prévisionnel de l'opération et la participation communale actualisée.

Sur le plan opérationnel, l'année 2023 a été marquée par :

- La finalisation des travaux de lisière de la rue du 20 décembre (revêtement et engazonnement), la viabilisation des différents pôles et la réalisation du parc et de ses aménagements paysagers ;
- La délivrance du permis de construire (PC) de l'opération PRISM (pôle tertiaire) en mars 2023 ;
- Le dépôt de PC de l'école d'architecture en décembre 2023 ;
- La cession, en décembre 2023, de l'îlot A3 au Territoire de l'Ouest pour la réalisation du Pôle Innovation de l'Ouest (PIO) ;
- La validation du lancement d'une procédure d'appel à projet pour les îlots A2 – pôle de formation et B3 – pôle de services.

Après examen du CRAC présenté par la SEDRE, il en ressort :

Pour l'exercice 2023 :

Les dépenses réalisées s'élèvent à **3 079 796 € HT** contre **3 119 589 € HT** prévus au CRAC 2022 et correspondent principalement aux postes suivants :

- Finalisation des travaux de dépollution du site, d'aménagement des lisières, de mise en œuvre du parc urbain et de viabilisation des îlots (**2 763 108 € HT**) ;
- Honoraires de maîtrise d'œuvre (**74 997 € HT**) ;
- Rémunération de l'aménageur (**129 772 € HT**) ;
- Frais financiers correspondant aux intérêts échus en 2023 dans le cadre des deux emprunts d'un montant global de 3,5 millions d'euros contractés auprès de l'AFD le 23 novembre 2022 (**93 420 € HT**) ;
- Frais de commission relatifs à la mise en place d'un emprunt (**18 863 € HT**).

La différence par rapport aux prévisions du dernier CRAC approuvé est inférieure à **2 %**, soit une diminution mineure de **39 793 € HT**. Cet écart s'explique principalement par la diminution de la rémunération proportionnelle de l'aménageur et des frais divers de l'opération tels que la communication ou la reprographie.

Les recettes réalisées s'élèvent à **2 334 793 € HT** contre **938 838 € HT** et correspondent à :

- La cession foncière pour la réalisation du pôle tertiaire - bureaux de l'opération PRISM (**814 385 € HT**) ;
- La cession du terrain d'assiette du PIO (**1 425 314 € HT**) ;
- L'appel de fonds au titre du « Fonds Friches » dans le cadre du Plan de Relance, correspondant à un taux d'avancement de 80 % (**94 094 € HT**).

La différence par rapport aux prévisions du dernier CRAC approuvé, soit une hausse de **1 395 955 € HT**, s'explique principalement par la réalisation de la cession relative au PIO prévue initialement pour 2025.

Pour l'exercice 2024 :

Les dépenses sont estimées à **415 053 € HT** et correspondent notamment aux postes suivants :

- Soldes des marchés de travaux et poursuite des travaux d'entretien (**123 809 €**) ;
- Soldes des marchés de maîtrise d'œuvre (**51 578 € HT**) ;
- Frais financiers sur emprunt (**92 670 € HT**) ;
- Rémunération de l'aménageur (**79 833 € HT**) ;
- Frais de communication et divers (**36 216 € HT**).

Les recettes sont estimées à **1 825 389 € HT** et correspondent aux postes suivants :

- Participation de la ville aux équipements publics liés à une première phase de rétrocession (**1 780 483 € HT**), laquelle est compensée en totalité par le remboursement d'avances de trésorerie ;
- Appel de fonds correspondant au solde de subvention au titre du « Fonds Friches » dans le cadre du Plan de Relance (**44 906 € HT**).

Le bilan global de l'opération reste inchangé par rapport au dernier CRAC approuvé et s'établit à **10 573 003 € HT**.

La participation communale au bilan de l'opération reste inchangée et s'élève à **4 807 543 € HT**.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le CRAC 2023 de la concession d'aménagement de la ZAC « Triangle de l'Oasis », notamment les points suivants :
 - Les dépenses et les recettes de l'année 2023, soit respectivement **3 079 796 € HT** et **2 334 793 € HT** ;
 - Les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel de l'année 2024, soit **415 053 € HT** en dépenses et **1 825 389 € HT** en recettes ;
 - Le bilan financier global inchangé, qui s'établit à **10 573 003 € HT** ;

- Le montant de la participation communale in change, qui s'établit à **4 807 543 € HT.**

- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Pièce jointe :

- Annexe 1 : Tableau comparatif du nouveau bilan financier 2023 de la ZAC Triangle de l'Oasis par rapport au dernier CRAC 2022 approuvé,
- Annexe 2 : Projet de CRAC 2023 - Le document est consultable aux jours et horaires d'ouverture des services au public, à la Direction de l'Aménagement du Territoire.

- Annexe 1 - Tableau comparatif du nouveau bilan financier 2023 de la ZAC Triangle de l'Oasis par rapport au dernier CRAC 2022 approuvé.

CRAC 2023 DE LA ZAC TRIANGLE DE L'OASIS BILAN FINANCIER OPERATIONNEL								
	CRAC 2022 Dernier CRPO approuvé	Prévisions 2023 au dernier CRAC Approuvé (A)	Réalisé 2023 au CRAC 2023 (B)	Ecart prévisionnel /réalisé (A-B)	Réalisé total au 31/12/2023	Prévision 2024	Prévision 2025 et au-delà	CRAC 2023 CRPO à approuver nouveau bilan
DEPENSES HT	10 573 003	3 119 589	3 079 796	-39 793	8 334 555	415 053	1 823 395	10 573 003
ETUDES PREALABLES								
ACQUISITIONS	2 777 981	7 000	-364	-7 364	2 752 489	6 500	11 500	2 770 489
TRAVAUX	5 454 281	2 691 259	2 763 108	71 849	3 986 315	123 809	1 418 573	5 528 697
HONORAIRES	893 879	148 208	74 997	-73 211	711 692	77 025	69 513	858 230
FRAIS	268 670	84 770	93420	8650	93420	92670	82580	268670
REMUNERATIONS	925 884	146 198	129 772	-16 426	640 406	79 833	193 037	913 276
TAXES				0				
DIVERS	252 308	42 154	18 863	-23 291	150 233	35 216	48 192	233 641
RECETTES HT	10 573 003	938 838	2 334 793	1 395 955	3 751 824	1 825 389	4 995 790	10 573 003
CESSIONS CHARGES FONCIERES	5 565 460	838 838	2 239 699	1 400 861	2 987 299	0	2 578 161	5 565 460
PARTICIPATIONS	4 807 543		0	0	609 431	1 780 483	2 417 629	4 807 543
SUBVENTIONS	200 000	100 000	95 094	-4 906	155 094	44 906	0	200 000
PRODUITS				0				



VILLE DU PORT

ZAC TRIANGLE DE L'OASIS

(nom initial : ZAC FAC TECHNOPORT)

COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCEDANT 2023
(C.R.A.C.)

Arrêté au 31/12/2023



Date et auteur du document : SP
Date d'envoi du document en mairie :



PROJET

Nom de la Société : Société d'Équipement du Département de la REunion (SEDRE)
Collectivité contractante : Commune du Port
Opération : ZAC FAC TECHNOPORT (opération n°1094) renommée ZAC Triangle de l'Oasis en 2015
Nature du contrat établi entre la collectivité et la société : Traité de Concession d'Aménagement

Délibération du conseil municipal 26 avril 2007	Approbation du dossier de création de la ZAC
Délibération du conseil municipal 19 juin 2008	Concession de la ZAC à la SEDRE rendue exécutoire le 23 septembre 2008
Notification de la concession au concessionnaire	Le 25 septembre 2008
Durée de la concession	jusqu'au 24 septembre 2024
Délibération du conseil municipal du 28/04/2011 relative à la convention MOUS Insalubrité et plan de financement	Avenant n°1 à la concession rendu exécutoire le 08/09/2011 (périmètre MOUS et Dépollution du site)
Délibération du conseil municipal 29 novembre 2011	Avenant n°2 à la concession rendu exécutoire le 11/04/2012 <u>Approbation du CRAC 2010</u>
Délibération du conseil municipal 29 novembre 2012	Avenant n°3 à la concession rendu exécutoire le 15/03/2013 et convention d'avance de trésorerie rendue exécutoire le 15/03/2013 <u>Approbation du CRAC 2011</u>
Délibération du conseil municipal 3 novembre 2015	Avenant n°4 à la concession rendu exécutoire le 13/01/2016 Avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie rendu exécutoire le 13/01/2016 <u>Approbation du CRAC 2012-2014</u>
Délibération du conseil municipal 29 septembre 2016	Avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie rendu exécutoire le 08/12/2016 <u>Approbation du CRAC 2015</u>
Délibération du conseil municipal du 5 septembre 2017	Avenant n°5 à la concession rendu exécutoire le 08/12/2017 (prorogation de la concession jusqu'au 24 septembre 2024) Avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie rendu exécutoire le 08/12/2017 <u>Approbation du CRAC 2016</u>
Délibération du conseil municipal du 6 novembre 2018	Avenant n°6 à la concession rendu exécutoire le 28/02/2019 Avenant n°4 à la convention d'avance de trésorerie rendu exécutoire le 28/02/2019 <u>Approbation du CRAC 2017</u>
Délibération du conseil municipal du 5 novembre 2019	Avenant n°7 à la concession rendu exécutoire le 13/01/2020 Avenant n°5 à la convention d'avance de trésorerie rendu exécutoire le 13/01/2020 <u>Approbation du CRAC 2018</u>
Délibération du conseil municipal du 9 décembre 2021	Avenant n°8 à la concession rendu exécutoire le 25 mars 2022 (prorogation de la concession jusqu'au 24 septembre 2026) Avenant n°6 à la convention d'avance de trésorerie rendu exécutoire le 25 mars 2022 <u>Approbation du CRAC 2019-2020</u>
Délibération du conseil municipal du 4 octobre 2022	<u>Approbation du CRAC 2021</u>
Délibération du conseil municipal du 1 ^{er} août 2023	<u>Approbation du CRAC 2022</u>

Tableau comparatif avec les éléments suivants :

- ✓CRAC 2022 dernier CRPO approuvé
- ✓Réalisé 2023
- ✓Réalisé Total au 31/12/2023
- ✓CRAC 2023 nouveau CRPO à approuver

	CRAC 2022 Dernier CRPO approuvé	Réalisé 2023	Réalisé total au 31/12/2023	CRAC 2023 nouveau CRPO à approuver
DEPENSES HT	10 573 003	3 079 795	8 334 554	10 573 003
ETUDES PREALABLES				
ACQUISITIONS	2 777 981	- 364	2 752 489	2 770 489
TRAVAUX	5 454 281	2 763 108	3 986 315	5 528 697
HONORAIRES	893 879	74 997	711 692	858 230
FRAIS	268 670	93 420	93 420	268 670
REMUNERATIONS	925 884	129 772	640 406	913 276
TAXES				
DIVERS	252 308	18 863	150 233	233 641
RECETTES HT	10 573 003	2 334 793	3 751 825	10 573 003
CESSIONS CHARGES FONCIERES	5 565 460	2 239 699	2 987 299	5 565 460
PARTICIPATIONS	4 807 543		609 431	4 807 542
SUBVENTIONS	200 000	95 094	155 094	200 000
PRODUITS				

Fait à St Denis, le
 Pour la Commune du Port

Pour la SEDRE



PROJET



Sommaire

Préambule	6
I. La Concession d'Aménagement	6
1. Le Site	6
2. Le programme de la ZAC	7
A. Le programme initial – Dossier de création initial	7
B. Le programme actualisé – Dossier de création modificatif	8
C. Avancement du programme de construction	10
D. Le phasage	13
3. Rappel des principales données juridiques et administratives	15
4. Synthèse des grandes étapes de l'opération	17
5. Caractéristiques et contraintes de la ZAC	20
A. Le volet formation – enseignement supérieur	20
B. La pollution des sols	20
C. Etudes et autorisations environnementales	22
D. Consistance des travaux d'aménagement	22
II. Bilan 2023	26
1. Bilan Opérationnel 2023	26
A. Finalisation de la première phase de travaux	26
B. Suivi du programme de construction	27
C. Poursuite de la communication	28
2. Bilan Financier 2023	29
A. Dépenses 2023	29
B. Recettes 2023	40
C. Financement 2023	42
III. Prévisions d'activités	43
1. Prévisions d'activités 2024	43
A. Dépenses 2024	43
B. Recettes 2024	46
C. Financements 2024	46
2. Prévisions d'activités après 2024	47
A. Plan Programme	47
B. Charges foncières	48
C. Dépenses et Recettes après 2024	50
IV. Financements	51
1. Avance de Trésorerie de la collectivité	51
2. Emprunts	51
V. Nouveau Bilan de l'opération	53
1. Montant du Bilan	53
2. Comparaison dernier Bilan approuvé (CRAC 2022) et Bilan CRAC 2023	53
VI. Participations de la ville	56
Annexes	57

Préambule

Le CRAC 2023 est réalisé dans la continuité du CRAC 2022 et dans un contexte de fin des travaux de viabilisation (phase 1) de la ZAC.

I. La Concession d'Aménagement

1. Le Site



Le périmètre de la ZAC Triangle de l'Oasis est délimité par l'avenue du 20 décembre 1848 à l'Ouest, le prolongement de l'axe du Parc Boisé au Nord-Est, et par l'emprise du collège Oasis à l'Est.

2. Le programme de la ZAC

A. Le programme initial – Dossier de création initial

A l'origine, le projet concerne deux programmes, celui de la Faculté des Autodidactes et des Cadres (FAC), qui regroupe plusieurs organismes spécifiques et celui du Technoport, destiné à accueillir des entreprises liées au développement des nouvelles technologies de l'image et de la communication.

Les bâtiments s'articulent alors autour d'un jardin public central : « le jardin du campus ». Un pôle de services commun avec un parking étaient alors prévus.

Le périmètre et le programme définis par le dossier de création initial de la ZAC représentent une constructibilité totale de 36 000 m² de SHON répartie de la façon suivante :

- ⇒ 12 000 m² affectés au terrain dit de l'« Université » dont la Commune du Port se réserve l'affectation ;
- ⇒ 24 000 m² affectés aux terrains restants et répartis de la manière suivante :
 - 5 000 m² de SHON pour le « Technoport » destiné à accueillir des entreprises liées au développement des nouvelles technologies de l'image et de la communication,
 - 19 000 m² de SHON pour le programme « Faculté des Autodidactes et des Cadres » (F.A.C.).

Plan de masse de principe extrait du Dossier de Création initial :



Figure 1: plan masse initial

B. Le programme actualisé – Dossier de création modificatif

Généralités :

Depuis fin 2015, le programme de la ZAC a fait l'objet d'une actualisation afin de mieux répondre au contexte économique et aux besoins du territoire. Ainsi, tout en conservant sa vocation initiale de « campus » au cœur de la Ville, la ZAC Triangle de l'Oasis est en pleine mutation, en lien avec le développement des projets susceptibles de s'y implanter, tels l'Ecole d'Architecture et le « Pôle d'Aménagement et de Construction Durable¹ » (PACD) du Territoire de l'Ouest, le Conservatoire National des Arts et Métiers, et d'autres entités du domaine tertiaire et des services associés au fonctionnement du campus tels des logements étudiants et temporaires pour accueillir les conférenciers.

Pour rappel, les raisons ayant rendu nécessaire cette actualisation sont principalement les suivantes :

Technoport :

L'étude prospective réalisée en 2012 a montré un manque d'opportunité quant à l'implantation d'un pôle Technoport uniquement dédié au secteur du développement des Nouvelles Technologies de l'Imagerie et de la Communication (NTIC). Il existe déjà deux technopôles de ce type à La Réunion, qui se sont développés entre temps : une à Saint-Pierre et une à Saint-Denis.

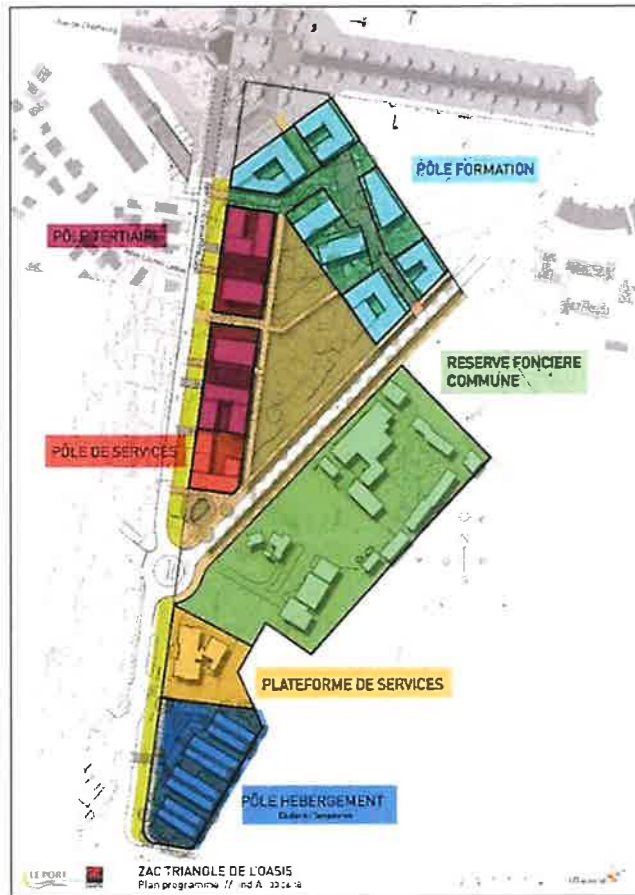
Pôle et parking communs :

La réalisation d'espaces et de parkings communs implique d'anticiper la réalisation des constructions correspondantes avant concrétisation de l'intégralité des projets concernés. Cela représente une gestion très complexe car chaque projet individuel se retrouverait alors conditionné par la réalisation effective des espaces mutualisés, ce qui impliquerait de devoir assurer en amont leur portage par une structure indépendante. Cela paraît d'autant plus difficilement viable dans ce nouveau contexte où la commercialisation des futurs lots n'est plus aussi sûre qu'au démarrage de l'opération.

Futurs acquéreurs :

Certains organismes et entités identifiés au démarrage comme destinés à s'installer dans la ZAC se sont désistés.

¹ Devenu « Pôle Innovation Ouest » (PIO)



Programme actualisé :

Le nouveau programme de la ZAC s'articule par « Pôles » thématiques autour du jardin du campus, espace central de convergence de toutes les fonctions :

- Le Pôle Formation – Enseignement supérieur
- Le Pôle Tertiaire
- Le Pôle de Services
- Le Pôle Hébergement (logements étudiants et jeunes travailleurs ; hébergement temporaire pour accueillir les conférenciers)

A ces pôles s'ajoutent :

- La Plateforme de services, bâtiment existant dont la mutation est à étudier dans le cadre de la ZAC,
- La Réserve foncière, dont la vocation est à confirmer par la Commune, qui s'en réserve l'affectation². Cet espace n'est pas valorisé dans le Bilan actuel de la ZAC conformément au Traité de Concession initial.

Figure 2 - Programme actualisé de la ZAC

À la suite d'une analyse juridique mandatée par la Ville et réalisée en 2020, il a été jugé plus sécuritaire juridiquement d'engager une modification du dossier de création, en vue de prendre en compte l'actualisation décrite supra. A cet effet, la Ville a délibéré le 1^{er} décembre 2020 afin de prescrire la procédure de modification du dossier de création et la concertation au sens de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Suivant les modalités précisées dans cette délibération, la concertation publique s'est tenue du 22 février au 22 avril 2021, et son bilan a été approuvé par le Conseil municipal du 1er juin 2021. Les observations formulées n'étaient pas de nature à remettre en cause l'actualisation du programme proposée dans le cadre de la modification du dossier de création de la ZAC. Dès lors, **le dossier de création modificatif a pu être approuvé par le Conseil municipal du 7 septembre 2021** (Affaire n°2021-107).

² La Plateforme de services et la réserve foncière font finalement l'objet d'une convention avec les Apprentis d'Auteuil Océan Indien dans le cadre de la construction du « Campus ELIE ».

C. Avancement du programme de construction

➤ Pôle tertiaire : opération PRISM

Situé en partie Nord, le long de l'avenue du 20 décembre, le projet de pôle tertiaire, dénommé **PRISM**, porté par la SEDRE, prévoit d'accueillir 4 650 m² de bureaux sur 4 étages et 500 m² de services et commerces en rez-de-chaussée, et s'organise en deux plots dans une logique de mutualisation par plot du hall d'accueil et des stationnements.

Chaque plot s'organise autour d'un patio végétalisé.

Les places de stationnements sont prévues sur deux niveaux en superstructure.

Les études de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de PRISM ont été confiées au groupement L'ATELIER GROUARD / ICR / INSET / IMAGEEN / CHADRIN.



Ce projet de construction a été conçu dans une démarche partenariale avec la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement (prise en compte des contraintes d'accessibilité pompier côté jardin du campus, des contraintes d'accès et d'altimétrie en adéquation avec les cheminements à réaliser sur la lisière de l'avenue du 20 décembre, etc.) et avec l'urbaniste de la ZAC (sur les questions de césures, d'espaces perméables avec l'intégration de la placette interstitielle entre les deux plots dans le projet de construction, etc.).

Le permis de construire n°974407 22A0044 (portant sur les deux plots) a été obtenu le 1^{er} mars 2023. La phase PRO était en cours fin 2023.



Figure 3 : Opération PRISM – perspective réalisée par l'ATELIER GROUARD

La pré-commercialisation des bureaux et des commerces est en cours et déterminera la temporalité de réalisation entre les deux plots. Pour cette mission de commercialisation, la SEDRE a pris l'attache d'un commercialisateur.

A noter en outre que les besoins du CNAM ont été intégrés dans le cadre de la conception du premier plot de PRISM. Cependant, les discussions ne sont à ce jour pas encore abouties, dans l'attente de la fixation définitive du prix de cession.³

³ La capacité d'investissement du CNAM est à la hauteur des loyers actuels.

➤ Le pôle hébergement

Le pôle hébergement (ilot D1) devrait être réalisé par la SEDRE, puis mis en gestion par la SHLMR. Il sera réalisé en deux tranches.

La première tranche de construction de la « **Résidence étudiante de l'Oasis** » comprendra ainsi 74 logements pour une surface-plancher de 3 115 m².

Destinés à des étudiants et des jeunes travailleurs, le projet comporte des studios, des T1, des T2 ainsi que des T4 et T5 en toiture destinés à la colocation. Les logements sont répartis sur 2 bâtiments parallèles à la rue, en R+4, formant un cœur d'îlot laissé en jouissance aux futurs habitants. Le projet comporte également un logement de gardien, un vaste espace de co-working, une laverie, des kiosques et des salles communes à chaque étage.



Le permis de construire de cette première tranche a été déposé le 14 novembre 2021. Après demande de pièces complémentaires, le permis de construire n°PC 974407 21 A0099 a finalement été obtenu par arrêté n°2022-44 PC du 23 mai 2022.

Fin 2023, la phase de consultation des entreprises était en cours (relance d'un des lots effectuée en novembre 2023, pour une remise des offres le 18 décembre 2023).



Figure 4 : Résidence de l'Oasis. Bâtiment B - réalisation : Blaa

En outre, les discussions ont démarré concernant la mise en œuvre de la tranche 2 du pôle hébergement, pour une soixantaine de logements.

➤ Le pôle formation

Le pôle formation comprend trois îlots dont l'îlot A1 (en bleu foncé et bleu clair sur le plan ci-contre), dédié au PACD (Pôle d'Aménagement et de Construction Durable – devenu entre-temps PIO (Pôle Innovation Ouest), qui est un projet porté par le Territoire de l'Ouest (TO).

Equipement phare de près de 10 000 m² destiné à répondre de façon concrète aux besoins des acteurs de la filière construction et aménagement durables en milieu tropical, ayant vocation à être une vitrine et à assurer la promotion des savoir-faire locaux en matière de bâti tropical, le PACD, dont le montage est en cours d'étude, intègre la réalisation des locaux de l'École d'architecture (au sein d'une première tranche), des services mutualisés en totalité ou pour partie (centre de ressources, matériauthèque-showroom, espaces de co-working, fablab), des bureaux pour les structures d'accompagnement des entreprises de la filière.

Une étude de pré-programmation immobilière et d'ingénierie financière a été réalisée en 2019, permettant au TO et à ses partenaires de définir une première tranche de réalisation du projet autonome en termes de fonctionnement comme de financement, de finaliser un programme précis pour cette première tranche et de valider la maîtrise d'ouvrage.

Cela a conduit, en ce qui concerne cette première tranche, à la signature d'une convention portant attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Commune du Port, laquelle a été approuvée par délibération du conseil communautaire du TO en date du 2 décembre 2020 et par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2019. Cette convention établit la Commune du Port comme Maître d'ouvrage de la première tranche. Cette dernière a délégué la maîtrise d'ouvrage relative à la construction des nouveaux locaux à la SPL Avenir Réunion. Un sous-îlot (A1a : en bleu foncé sur le plan précédent) a été défini en 2021 pour cette première tranche dédiée à l'école d'architecture, en fonction de l'étude de programmation et suite à l'étude de plusieurs scénarii.

Le projet devrait ainsi comprendre 2 047 m² de locaux neufs (+ 700 m² d'extérieurs couverts), pour un coût d'opération prévisionnel de 7,5 M€ HT.

Le concours d'architecte a été lancé en novembre 2021. Le lauréat du concours a été désigné en novembre 2022. Le dossier de demande de permis de construire a été déposé en décembre 2023. L'objectif de démarrage des travaux est pour 2024, dans la foulée de l'obtention du permis de construire.



Figure 5: Nouvelle école d'architecture - réalisation : Olivier Brabant

La seconde tranche du PIO entrera en phase de programmation début 2024, l'étude de programmation et d'aménagement devrait être confiée à la SPL Grand Ouest.

En 2023, le TO s'est de fait positionnée sur l'emprise foncière nécessaire au projet et notamment sur l'intégration de l'ilot A3 en sus des ilots A1b et A1c (en bleu clair sur le plan précédent) affectés initialement au projet.

Le bureau communautaire du 4 décembre 2023 a approuvé l'acquisition des ilots auprès de la SEDRE, ce qui a abouti à la signature de l'acte d'acquisition les 14 et 15 décembre 2023. Néanmoins, le projet n'étant pas encore complètement calé au niveau de la programmation, cet acte inclut des clauses résolutoires, notamment sur le respect de la destination par surfaces plancher (formation/tertiaire) et sur le respect du planning (obtention du permis de construire avant le 31 décembre 2026).

➤ Projet connexe : le campus ELIE sur la réserve foncière

L'organisme Les Apprentis d'Auteuil s'est positionné sur la ZAC Triangle de l'Oasis dans le cadre de deux projets :

- un projet à court/moyen terme pour relocaliser le lycée Saint-François d'Assise dans les locaux de la Plate-forme de l'Oasis et sur une partie du terrain de l'ILOI (correspondant à la réserve foncière de la Collectivité). Les premières classes ont été ouvertes en août 2020.
- un projet à long terme en vue de développer de nouvelles offres de formation vers les métiers de l'économie bleue sur le Triangle de l'Oasis.

Le projet des Apprentis d'Auteuil, renommé « Campus Elie », sur la réserve foncière communale se fera en trois phases. La phase I de relocalisation au niveau de la Plate-forme de l'Oasis est effective. La phase II exige une extension des bâtiments existants : le permis de construire relatif à cette extension a été déposé en mars 2021 et a été délivré en septembre 2021. Puis le projet a fait l'objet d'un permis de construire modificatif obtenu en 2022.



Figure 6 : Campus Elie, réalisé par L'atelier Architectes

Les travaux de cette extension ont été lancés début 2023 et sont prévus de s'achever au deuxième semestre 2024.

A noter que dans le cadre de l'extension du campus ELIE, une convention tripartite Apprentis d'Auteuil/Commune du Port/SEDRE a été signée en date du 17 novembre 2022 pour une occupation temporaire (sur 2 ans) de la parcelle BC 551p (soit environ 700 m² sur l'emprise de la tranche 2 de la résidence étudiante) par les Apprentis d'Auteuil en vue d'y réaliser des parkings provisoires le temps de leurs travaux d'extension.

D. Le phasage

Le phasage actualisé prévisionnel de l'opération est le suivant :

ID	Nom de tâche	Début	Fin	2023				2024				2025				2026			
				Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
1	Etudes règlementaires	02/01/2023	02/01/2023																
2	Dossier de création modificatif	02/01/2023	02/01/2023																
3	Dossier de réalisation	02/01/2023	02/01/2023																
4	Travaux	02/01/2023	13/06/2024																
5	Lancement des travaux	02/01/2023	13/04/2023																
6	Consultation des entreprises	02/01/2023	23/01/2023																
7	Analyse des candidatures et des offres	24/01/2023	12/04/2023																
8	Commission d'attribution	13/04/2023	13/04/2023																
9	Notification des marchés	13/04/2023	13/04/2023																
10	Réalisation des travaux	13/04/2023	13/06/2024																
11	Période de préparation	13/04/2023	14/06/2023																
12	Travaux	15/06/2023	12/06/2024																
13	Réception des travaux	13/06/2024	13/06/2024																
14	Constructions	02/01/2023	30/11/2029																
15	Résidence Etudiante	02/01/2023	18/05/2026																
16	Dépôt du PC	02/01/2023	02/01/2023																
17	Instruction du PC phase 1	02/01/2023	05/07/2023																
18	DCE	06/07/2023	22/08/2023																
19	Consultation des entreprises	23/08/2023	14/09/2023																
20	ACT/Notification des marchés	15/09/2023	30/04/2024																
21	Travaux	15/05/2024	18/05/2026																
22	PRISM	02/01/2023	16/02/2027																
23	Dépôt du PC	02/01/2023	02/01/2023																
24	Instruction du PC	02/01/2023	01/11/2023																
25	PRO/DCE	02/11/2023	16/10/2024																
26	Consultation des entreprises	17/10/2024	17/04/2025																
27	Travaux	18/04/2025	16/02/2027																
28	Ecole d'architecture	02/01/2023	01/05/2028																
29	Concours de maîtrise d'oeuvre	02/01/2023	29/11/2023																
30	Etude de maîtrise d'oeuvre	30/11/2023	26/12/2024																
31	Dépôt du PC	27/12/2024	27/12/2024																
32	Instruction du PC	27/12/2024	30/06/2025																
33	DCE	27/12/2024	27/06/2025																
34	Travaux	01/07/2025	31/08/2027																
35	PIO (tranche 2)	02/01/2023	30/11/2029																
36	Etude de faisabilité	02/01/2023	14/03/2023																
37	Etude de préprogrammation	15/03/2023	11/08/2023																
38	Acquisition du terrain	15/12/2023	15/12/2023																
39	Etude de programmation et d'aménagement	15/12/2023	13/11/2024																
40	Concours de maîtrise d'oeuvre	14/11/2024	13/10/2025																
41	Etudes de maîtrise d'oeuvre	30/10/2025	31/12/2026																
42	Dépôt du PC	31/12/2026	31/12/2026																
43	Travaux	31/12/2026	30/11/2029																
44	Appels à projet B3, A2	21/03/2024	17/02/2026																
45	Lancement AAP	21/03/2024	21/03/2024																
46	Phase candidature	21/03/2024	13/06/2024																
47	Phase offre Intermédiaire	14/06/2024	19/09/2024																
48	Phase offre finale	20/09/2024	06/12/2024																
49	Signature compromis de vente	01/04/2025	01/04/2025																
50	Signature acte de vente	17/02/2026	17/02/2026																
51	Travaux	02/03/2026	01/05/2028																



3. Rappel des principales données juridiques et administratives

La ZAC Triangle de l'Oasis, initialement dénommée ZAC Fac Technoport, a été créée le 26 avril 2007. Elle a été concédée par délibération du Conseil Municipal à la SEDRE le 19 juin 2008. La Concession d'Aménagement a été rendue exécutoire le 23 septembre 2008 et notifiée à la SEDRE le 25 septembre 2008. La ZAC a été concédée à la SEDRE pour une durée initiale de 9 ans à compter de la date de sa notification au concessionnaire, prorogée d'une durée de 7 ans par l'Avenant n°5 au Traité de Concession, rendu exécutoire le 26/09/2017, soit jusqu'au 24 septembre 2024, puis prorogée de deux années supplémentaires par avenant n°8 au Traité de Concession, rendu exécutoire le 22 mars 2022, soit **jusqu'au 24 septembre 2026**.

En 2008	Le Compte de Résultat Prévisionnel d'Opération (CRPO) approuvé dans le Traité de Concession d'Aménagement présente un total de charges et de produits de 12 613 175 € HT avec une participation globale de la commune de 2 906 435 € HT .
En 2011	<p>Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 à la Concession d'Aménagement autorisant l'intervention de la Mous sur le périmètre du site du Triangle de l'Oasis.</p> <p>L'avenant 1 au traité de concession précise que les coûts de dépollution du site seront pris en compte dans un futur avenant en tant que « sujétion imprévue », conformément au Traité de Concession.</p> <p>Le Conseil Municipal approuve le CRAC arrêté au 31/12/2010, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dépenses de l'année 2010, ✓ Les objectifs opérationnels et le prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2011, ✓ Le bilan financier actualisé de l'opération qui passe de 12 613 175 € HT à 12 943 825 € HT en raison de l'intégration de la MOUS, du relogement des familles et de la libération des terrains liés. ✓ Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°2 à la Concession définissant un nouveau montant total de 12 943 825 € HT et une participation de la Ville de 3 237 085 € HT.
En 2012	<p>Le Conseil Municipal approuve le CRAC arrêté au 31/12/2011, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dépenses de l'année 2011, ✓ Les objectifs opérationnels et le prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2012, ✓ Le bilan financier actualisé de l'opération qui passe de 12 943 825 € HT à 12 853 764 € HT. ✓ Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°3 à la Concession définissant un nouveau montant total de 12 853 764 € HT et une participation de la Ville de 3 147 024 € HT et la mise en place d'une convention d'avance de trésorerie.
En 2015	<p>Le Conseil Municipal approuve le CRAC arrêté au 31/12/2014, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dépenses des années 2012, 2013, 2014 ✓ Les objectifs opérationnels et le prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2015, ✓ Le bilan financier actualisé de l'opération qui passe de 12 853 764 € HT à 12 856 201 € HT. ✓ Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°4 à la Concession définissant un nouveau montant total de 12 856 201 € HT et une participation de la Ville de 3 149 461 € HT, ainsi que l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie.



En 2016	<p>Le Conseil Municipal approuve le CRAC arrêté au 31/12/2015, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dépenses de l'année 2015 ✓ Les objectifs opérationnels et le prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2016, ✓ Le bilan financier de l'opération, inchangé par rapport au CRAC précédent, à 12 856 201 € HT. ✓ Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie.
En 2017	<p>Le Conseil Municipal approuve le CRAC arrêté au 31/12/2016, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dépenses de l'année 2016 ✓ Les objectifs opérationnels et le prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2017, ✓ Le bilan financier de l'opération, modifié par rapport au CRAC précédent, à 13 530 376 € HT. ✓ Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°5 au Traité de Concession prorogeant la ZAC pour une durée de 7 années, définissant un nouveau montant total de Bilan à 13 530 376 € HT et une participation de la Ville de 3 562 011 € HT et l'Avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie.
En 2018	<p>Le Conseil Municipal approuve le CRAC arrêté au 31/12/2017, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dépenses de l'année 2017 ✓ Les objectifs opérationnels et le prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2018, ✓ Le bilan financier de l'opération, modifié par rapport au CRAC précédent, à 14 975 950 € HT. ✓ Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°6 au Traité de Concession définissant un nouveau montant total de Bilan à 14 975 950 € HT et l'Avenant n°4 à la convention d'avance de trésorerie.
En 2019	<p>Le Conseil Municipal approuve le CRAC arrêté au 31/12/2018, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dépenses de l'année 2018 ✓ Les objectifs opérationnels et le prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2019, ✓ Le bilan financier de l'opération, modifié par rapport au CRAC précédent, à 14 821 771 € HT. ✓ Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°7 au Traité de Concession définissant un nouveau montant total de Bilan à 14 821 771 € HT et l'Avenant n°5 à la convention d'avance de trésorerie.
En 2021	<p>Le Conseil Municipal approuve le CRAC arrêté au 31/12/2020, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dépenses de l'année 2019 et de l'année 2020 ✓ Les objectifs opérationnels et le prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2021, ✓ Le bilan financier de l'opération, modifié par rapport au CRAC précédent, à 10 573 003 € HT. ✓ Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°8 au Traité de Concession prorogeant la ZAC pour une durée de 2 années supplémentaires, définissant un nouveau montant total de Bilan à 10 573 003 € HT et l'Avenant n°6 à la convention d'avance de trésorerie.
En 2022	<p>Le Conseil Municipal approuve le CRAC arrêté au 31/12/2021, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dépenses de l'année 2021 ✓ Les objectifs opérationnels et le prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2022, ✓ Le bilan financier de l'opération, inchangé par rapport au CRAC précédent, à 10 573 003 € HT. ✓ Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé le versement de l'avance de 1 106 278 € à la SEDRE conformément à l'Avenant n°6 à la convention d'avance de trésorerie.
En 2023	<p>Le Conseil Municipal approuve le CRAC arrêté au 31/12/2022, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dépenses de l'année 2022 ✓ Les objectifs opérationnels et le prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2023, ✓ Le bilan financier de l'opération, inchangé par rapport au CRAC précédent, à 10 573 003 € HT.

4. Synthèse des grandes étapes de l'opération

Dates clefs :

- 2007 à 2013 :
 - ✓ 2007 : Création de la ZAC FAC-TECHNOPORT,
 - ✓ Fin 2008 : Concession d'aménagement SEDRE,
 - ✓ 2009 : Remise des Etudes Détaillées,
 - ✓ 2010 : Découverte de la pollution / Désistement des preneurs pré-identifiés
 - ✓ 2011-2012 : MOUS insalubrité Triangle de l'Oasis : Déménagement des 83 familles et démolition des habitations (une personne a quitté le site seulement en 2021),
 - ✓ 2012-2013 : Diagnostic approfondi et Plan de gestion de dépollution des sols,
 - ✓ 2012 : Etude de faisabilité et prospective,
 - ✓ 2013 : Candidature Appel à Projet Friches urbaines polluées de l'ADEME.

- 2014 à 2017 :
 - ✓ 2014 : Dissolution de l'association FAC,
 - ✓ Février 2015 : Note de cadrage du Concessionnaire au Concédant visant à présenter l'historique de l'opération et les possibilités de sa poursuite au vu des modifications du contexte initial,
 - ✓ Août 2015 : Confirmation du Concédant pour la poursuite de la préprogrammation de la ZAC ; abandon du principe de mutualisation forcée ; la ZAC est renommée ZAC Triangle de l'Oasis,
 - ✓ Août 2015 : Relance de l'ADEME, puis transmission d'une mise à jour du dossier de demande de subvention,
 - ✓ T3 2015 : Actualisation de l'étude prospective,
 - ✓ Novembre 2015 : Réunion entre la DEAL, l'ARS, la Mairie et la SEDRE sur la question de la pollution des sols et de l'Etude d'Impact : *La DEAL convient qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une actualisation de l'Etude d'Impact, tout en rappelant que la responsabilité de la ZAC relève du maître d'ouvrage. L'ARS convient que le plan de gestion n'a pas à lui être soumis pour avis du fait de l'absence d'établissements sensibles dans la ZAC.*
 - ✓ S1 2016 : Echanges avec les services de la commune sur les scénarii possibles,
 - ✓ S2 2016 : Obtention de la subvention ADEME pour la dépollution du site,
 - ✓ Sept 2017 : Prorogation de la concession de la ZAC jusqu'au 24 septembre 2024,
 - ✓ Sept à Déc 2017 : Etude de mobilités et Consultations pour les études de la ZAC.

- 2018
 - ✓ Avril 2018 à juillet 2018 : Réalisation de l'avant-projet par la maîtrise d'œuvre (groupement Yann CIRET – EMO – ETRE),
 - ✓ Janvier 2018- décembre 2018 : réalisation de l'EQRS (Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires de la dépollution) et actualisation du plan de gestion,
 - ✓ Octobre 2018 : Rencontre DEAL/Ville/SEDRE sur les procédures environnementales, notamment en relation avec la demande de dérogation à l'interdiction de destruction de l'espèce protégée Zornia Gibbosa,
 - ✓ Nov. 2018-décembre 2018 : Reprise de l'avant-projet afin de prendre en compte le plan de gestion actualisé.
 - ✓ Décembre 2018 : dépôt du dossier d'étude d'impact et de la demande de dérogation à l'interdiction de destruction de l'espèce protégée Zornia Gibbosa, respectivement auprès de la Préfecture et de la DEAL,
 - ✓ 2018 - Février 2019 : Réalisation de l'étude d'opportunité sur le pôle hébergement.

➤ 2019-2021

- ✓ Septembre 2019 – Septembre 2020 : Réalisation de l'étude de sûreté et de sécurité publique (ESSP). L'étude a reçu un avis positif lors de la commission de septembre 2020.
- ✓ Fin 2019 – année 2020 : le marché d'AMO Communication a été notifié en novembre 2019 au bureau d'études STRATEGIE ET TERRITOIRES. La mission a démarré dès janvier 2020, à travers un diagnostic de communication, suivi de la définition d'une stratégie et du plan d'actions en découlant. Par ailleurs, un séminaire des élus a été organisé en novembre 2020, lors duquel le plan d'actions a été validé et où la question du naming et du logo a notamment été abordée. Le choix du nom commercial s'est porté sur « l'Oasis » mais le choix du logo n'a été effectif qu'en 2021, année de mise en œuvre des premières actions de communication (brochure, vidéo de présentation du projet, séminaire avec les partenaires, visuels des panneaux de chantier ; kit de visibilité...).
- ✓ Années 2019-2020 : Poursuite des échanges sur le dossier de réalisation et le CPAUPE (Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales), dont le passage en conseil municipal est contraint par la validation des études environnementales par l'Autorité Environnementale.
- ✓ Décembre 2018 - août 2020 : Echanges sur l'étude d'impact, notamment sur les considérations sanitaires en lien avec la pollution. A la demande de la DEAL, des compléments d'études ont été réalisés (programme de dépollution, étude sur la valorisation de la fraction grossière) et lui ont ensuite été transmis en août 2019 sous la forme d'un addendum. Par la suite, une réunion a été menée le 20 novembre 2019 en présence de l'ARS afin de clarifier certains éléments du dossier ; le compte-rendu de cette réunion a été également porté au dossier d'étude d'impact. La MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) a transmis son avis délibéré n°MRAE 2020APREU6 en date du 25 août 2020.
- ✓ Janvier à novembre 2019 : Echanges sur la demande de dérogation à l'interdiction de destruction de l'espèce protégée Zornia Gibbosa. Suite à la remise d'un diagnostic complémentaire demandé par le CNPN, ce dernier a accordé la dérogation, par arrêté préfectoral n° DEAL/SEB/UBIO/2019-20 du 12 novembre 2019.
- ✓ Avril 2019 – juin 2020 : Réalisation du PRO, lequel a fait l'objet d'ajustements en fonction des études complémentaires demandées ci-dessus, ainsi que de l'ESSP (Etude de Sûreté et de Sécurité Publique), et des échanges avec la Ville.
- ✓ Septembre 2019 – septembre 2020 : Subvention ADEME : une réunion s'est tenue avec l'ADEME en septembre 2019 afin de discuter d'un avenant visant à : proroger l'arrêté de subvention au-delà du 23 novembre 2019, déroger à la certification LNE exigée dans la convention pour l'entreprise de travaux et actualiser l'annexe financière. Finalement, en septembre 2020, l'ADEME a notifié à la SEDRE son refus d'avenant et la résiliation du contrat n°1546C0127 au motif que le projet n'était pas suffisamment avancé et que la date d'expiration était dépassée.
- ✓ Mars 2020 : Attribution du marché de CSPPS à SOCOTEC.
- ✓ Décembre 2020 – 3^{ème} trimestre 2021 : procédure de modification du dossier de création. La mise en concertation a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2020. La concertation publique s'est déroulée du 22 février 2021 au 22 avril 2021. Le bilan de la concertation a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021. Les observations formulées n'étaient pas de nature à remettre en cause l'actualisation du programme proposée dans le cadre de la modification du dossier de création de la ZAC. Dès lors, le dossier de création modificatif a pu être approuvé par le Conseil municipal du 7 septembre 2021 (Affaire n°2021-107).

- ✓ 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2021 : reprise des procédures environnementales avec la mise à disposition du public de l'enquête publique par voie électronique, du 5 juillet 2021 au 5 août 2021. Le bilan de la mise à disposition a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 2021.
- ✓ Octobre 2021 : Approbation du dossier de réalisation de la ZAC par délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2021 (Affaire n°2021-124).
- ✓ 1^{er} semestre 2021 : Consultation d'AMO Dépollution pour le suivi des travaux. Au terme de cette consultation, le marché a été notifié à ANTEA en avril 2021.
- ✓ Juillet 2020 - août 2021 : réalisation du DCE1. Etant donné la temporalité entre la réalisation de la gestion de la pollution et les aménagements et la construction des bâtiments des différents ilots, il a été convenu de phaser les travaux. Dans un premier temps seront réalisés les travaux de gestion de la pollution, de viabilisation des différents ilots et le jardin du campus (les terres polluées devant être confinées sous les mouvements de terres constitutives de ce dernier). Une deuxième phase de travaux sera enclenchée une fois que les constructions seront entamées, afin de finaliser les aménagements de surface.
- ✓ Novembre 2021-1^{er} trimestre 2022 : consultation pour les travaux de réalisation de la ZAC Triangle de l'Oasis (phase 1). La consultation a été envoyée dans la presse le 4 novembre, pour une remise des offres au plus tard le 25 novembre 2021.
- ✓ Février 2021 : Suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du plan de relance : fonds friches – recyclage foncier en février 2021, l'opération bénéficie d'une subvention de 200 000 €. La convention de financement a été signée le 26 août 2021.

2022 :

- ✓ Démarrage des travaux de viabilisation de la ZAC Triangle de l'Oasis (phase 1) :
 - 1^{er} trimestre 2022 : analyse des offres de travaux, qui a conduit à la notification des marchés de travaux (4 lots) le 25 mars 2022 ;
 - Du 2 mai 2022 au 3 juillet 2022 : période de préparation) ;
 - A partir du 4 juillet, pour une période prévisionnelle de 10 mois : réalisation des travaux (phase 1), avec notamment la gestion de la dépollution.
- ✓ Acquisition des terrains communaux cadastrés BC 342 (devenu BC 551 et 552) et BC 496 (devenu BC 569 et 570) par acte en date du 15 décembre 2022.
- ✓ Obtention du permis de construire pour la 1^{ère} tranche de la résidence étudiante en mai 2022.
- ✓ Fin du concours de maîtrise d'œuvre sur l'école d'architecture, avec désignation du lauréat en novembre 2022.

2023 :

- ✓ 1er mars 2023 : obtention du permis de construire pour PRISM
- ✓ 6 juillet 2023 : réception des travaux d'aménagement (phase 1) de la ZAC Triangle de l'Oasis.
- ✓ Signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire accordée aux Apprentis d'Auteuil pour l'occupation d'une surface complémentaire de la BC 551 entre avril et juillet 2023, en lien avec le déplacement du marché forain de l'Oasis.
- ✓ Mise à disposition du jardin de l'Oasis approuvée par le conseil municipal du 7 novembre 2023, dans l'attente de la remise d'ouvrage.
- ✓ Décembre 2023 : Signature de l'acte de vente relatif au PIO.

Planification :

- ✓ 2023-2024 : lancement d'appels à projets sur les lots non attribués.
- ✓ 2023-2024 : en lien avec l'avancement du projet de l'école d'architecture, modification du CPAUPE (actualisation des fiches d'ilots).
- ✓ 2023-2024 : à l'issue des travaux de dépollution, inscription des zones de confinement dans la base Système d'Information sur les Sols (SIS).
- ✓ 2024 : démarrage des premiers travaux de construction (résidence étudiante, école d'architecture, PRISM).
- ✓ 2024 : Poursuite des actions de communication : conférence de presse pour l'inauguration du jardin de l'Oasis.
- ✓ 2024 : préparation de l'acte de vente SEDRE/Commune pour la réalisation de l'école d'architecture.
- ✓ 2024 : Remise d'ouvrage et rétrocession du jardin de l'Oasis, remise d'ouvrage des lisières.
- ✓ 2024-2026 : réalisation du programme de construction de la ZAC jusqu'en 2026.
- ✓ 2025 : Enclenchement de la 2^{ème} phase des travaux

5. Caractéristiques et contraintes de la ZAC

A. Le volet formation – enseignement supérieur

La vocation de la ZAC souhaitée par la Commune de représenter un pôle d'excellence de l'enseignement, posée dès sa création et toujours maintenue, en fait une opération complexe à concrétiser, tant chaque projet de ce domaine est tributaire de décisions multifactorielles et de financements incertains, en grande partie liés à des subventions (Régionales pour le fonctionnement, Européennes – FEDER – pour l'investissement, Caisse des Dépôts dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir valorisant les projets innovants...). Il est important que chaque acteur lié à l'enseignement, mène son projet dans la durée en intégrant dans son montage financier le montant des charges foncières constituant les recettes du Bilan de la ZAC et permettant la réalisation de l'opération, et que l'ensemble des partenaires et parties prenantes soient organisés autour d'un objectif commun de concrétisation de ces projets.

B. La pollution des sols

[Découverte de la pollution sur le site du triangle de l'Oasis \(périmètre un peu plus large que celui de la ZAC\)](#)

En 2009, une campagne nationale du dépistage infantile du saturnisme, maladie générée par l'intoxication au plomb, a été menée. Après que plusieurs enfants logeant sur le site aient été diagnostiqués de cette maladie, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a lancé une première campagne d'investigations des sols. Les analyses réalisées ont révélé la présence de plomb à un taux anormalement élevé présentant un risque sanitaire pour la population, en particulier du fait de la présence de cultures potagères qui implique l'ingestion directe du plomb par les habitants.

Une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) Insalubrité a été immédiatement mise en place. Elle a été financée par l'Etat et la Ville. Des Comités de Pilotage ont été organisés bimensuellement. Ils réunissaient tous les bailleurs sociaux de l'île afin de reloger au plus vite les familles, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels impliqués dans l'opération de relogement, notamment le Rectorat afin d'assurer le suivi de la scolarisation des enfants.

En un an seulement, entre 2011 et 2012, les 87 familles présentes sur le site ont pu être relogées partout sur l'île grâce à une importante mobilisation des partenaires et des bailleurs sociaux.

Le site a fait l'objet au fur et à mesure de travaux de démolitions afin d'éviter toute nouvelle occupation.

Les missions de déménagements et les travaux de démolitions ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la SEDRE et par la MOUS, dans le cadre de la concession d'aménagement. Le reste a été réalisé en direct par la commune.

Plan de gestion de la pollution

La SEDRE a missionné en 2012 et 2013 le bureau d'études spécialisé ANTEA group pour réaliser des études de pollution approfondies sur le site. Ces études ont conduit à l'établissement d'un plan de gestion des terres polluées présentant plusieurs solutions de dépollution possibles pour des montants variables. La solution de confinement – recouvrement a été retenue.

Ce plan de gestion a été actualisé en 2018, suite à la réalisation de l'avant-projet, afin de définir les scénarios de réhabilitation les plus appropriés au contexte environnemental, sanitaire et économique. Cela a permis d'identifier les enjeux sanitaires et environnementaux à protéger au travers du schéma conceptuel. Les voies d'exposition suivantes ont ainsi été retenues : inhalation de poussières et contact cutané. Par ailleurs, les objectifs de réhabilitation ont été définis.

Détail de la solution retenue : (extrait de l'étude d'impact réalisée par CYATHEA)

« Les terrains seront décapés comme suit :

- Les surfaces des zones 1a et 1b (pôles tertiaire et de services et lisière) seront décapées sur 50 cm
- Les emprises des futurs aménagements et cheminements en zone 5 (jardin central) seront décapés de 50cm.
- La surface de la zone 2 (pôle enseignement) sera décapée de 25 cm.

La pollution au plomb se concentre essentiellement dans les fines de granulométrie strictement inférieure ou égale à 50 mm. »

Dans le cadre des compléments à l'étude d'impact, un programme de dépollution et une étude sur la valorisation de la fraction grossière sont venus préciser le plan de gestion en 2019.

Les terres polluées issues du décapage ont ainsi été confinées dans des mouvements de sol prévus à cet effet en zone 5 (le jardin du campus) sous un géotextile anti-contaminant (cf. photo ci-après extraite du DOE dépollution représentant la mise en œuvre de la géomembrane bentonitique permettant de confiner les terres polluées).



Figure 7: Mise en œuvre de la géomembrane bentonitique – extrait DOE dépollution PICO

C. Etudes et autorisations environnementales

- **2015** : Au vu de la problématique de pollution au plomb, découverte postérieurement à la création de la ZAC, la DEAL et l'ARS avaient indiqué à la SEDRE et à la Ville en novembre 2015 (Réunion du 24 novembre 2015) qu'il ne serait pas nécessaire d'actualiser l'Etude d'Impact de la ZAC au stade dossier de réalisation, et que le plan de gestion de la pollution n'était pas à soumettre à l'ARS en l'absence d'établissement sensible dans la ZAC. Les mesures de gestion de la pollution proposées n'ont alors pas fait l'objet de remise en cause.
- **2018-2020** : Au vu des évolutions en matière d'évaluations environnementales, la DEAL a jugé nécessaire d'actualiser l'Etude d'Impact du Dossier de Création, celle-ci n'ayant en 2007 pas fait l'objet d'avis de l'AE. Une réunion a eu lieu à ce sujet le 12 avril 2018, en présence de la Ville. Le dossier d'étude d'impact a été déposé le 28 décembre 2018. Il a fait l'objet d'un addendum en août 2019, suite à des demandes de compléments (programme de dépollution et valorisation de la fraction grossière notamment) en date du 18 avril 2019. Une réunion s'est tenue par la suite en novembre 2019 afin de clarifier certains points de l'addendum avec l'ARS. La réponse officielle aux questions évoquées lors de cette réunion a également été annexée à l'étude d'impact. Finalement, **la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) a transmis son avis délibéré n°MRAe 2020APREU6 en date du 25 août 2020.**
- **Espèce protégée** : Une espèce de flore protégée a été repérée sur le site, il s'agit de **Zornia gibbosa**, protégée par arrêté ministériel du 27/10/2017, impliquant une demande de dérogation à adresser au CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature). Le dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction de l'espèce protégée zornia gibbosa a été déposé le 28 décembre 2018. **Il a fait l'objet d'une demande de diagnostic complémentaire par le CNPN. Suite à ce diagnostic, le CNPN a émis un avis favorable qui a conduit à la notification de l'arrêté préfectoral n° DEAL/SEB/UBIO/2019-20 du 12 novembre 2019 portant dérogation à la protection stricte d'espèces végétales sauvages.**

D. Consistance des travaux d'aménagement

Les aménagements prévus dans le cadre de la ZAC...

Les aménagements prévus dans le cadre de la ZAC Triangle de l'Oasis sont les suivants :

- ✓ Aménagements, desserte et viabilisation des ilots,
- ✓ Réalisation du « Jardin du Campus »,
- ✓ Aménagement des lisières de l'avenue du 20 décembre.

Afin de les réaliser, un zonage simple de la ZAC, non fonctionnel dans le sens où des travaux d'une zone sont susceptibles d'être dépendants d'une autre zone, a été défini (cf. plan ci-après) :

- Zone 1A : Le Pôle Tertiaire / Services
- Zone 1B : La lisière Rue du 20 décembre 1848
- Zone 2 : Le Pôle Ecoles - Formation
- Zone 3A : Le Pôle Hébergement étudiants
- Zone 3B : La lisière Avenue Rico Carpaye
- Zone 5 : Le Jardin du Campus

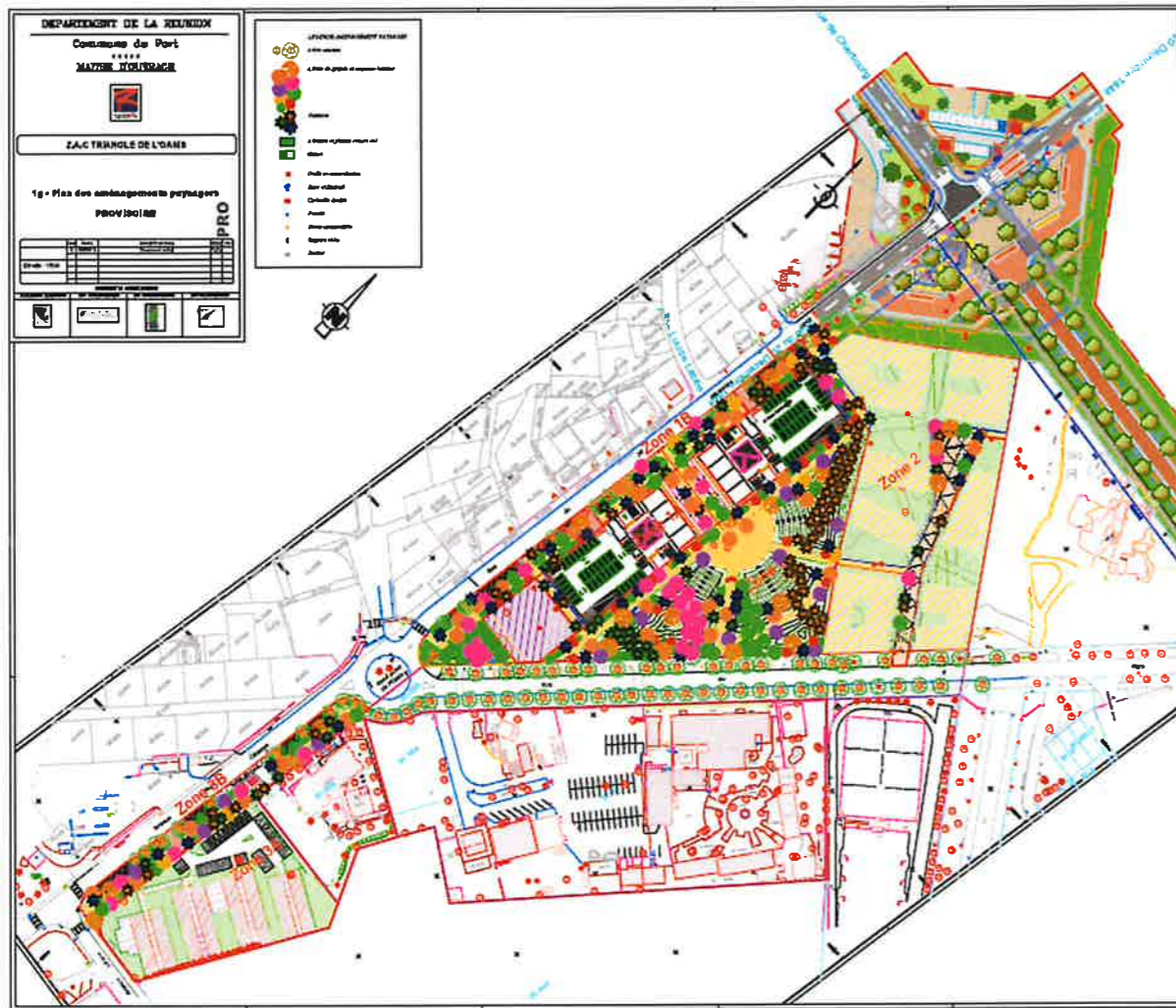


Figure 8 : Plan masse - zonage des travaux

Le montant estimatif global des travaux s'élevait en phase PRO à environ 4,2 M€. Ce PRO avait évolué en 2019 (+2.8% par rapport à l'AVP) afin de prendre en compte les études complémentaires réalisées dans le cadre de la dépollution et les recommandations émises par l'ARS dans le cadre de l'étude d'impact, mais également les préconisations de l'étude ESSP (pour la sécurisation du parc notamment).

Toutefois, au vu de la temporalité entre les travaux d'aménagement et les travaux de construction à venir, et afin de limiter les coûts des reprises suite à dégradations, un phasage des travaux a été privilégié.

Le DCE phase 1 relatif à la consultation lancée en novembre 2021 comprend donc les travaux de gestion de la pollution, les travaux de viabilisation des différents îlots, la réalisation du Jardin du Campus (sous lequel se retrouvent les terres polluées après traitement), la réalisation d'un parking provisoire à l'emplacement du futur pôle de services.

Les marchés de travaux ont été notifiés en date du 25 mars 2022 pour un montant global de 2,9 M€ aux entreprises suivantes :

- ✓ Lot 1 : Dépollution et VRD => groupement PICO/BUFFI/STIR
- ✓ Lot 2 : Basse Tension et Eclairage Public => entreprise BAGELEC
- ✓ Lot 3 : Aménagement paysagers => entreprise EVE
- ✓ Lot 4 : Réseau d'arrosage => entreprise IRRIGMATIC

Ces marchés de travaux comportaient des clauses sociales et environnementales. De fait, cette première phase de travaux a permis la mise en œuvre d'environ 1900 heures d'insertion.

Suite à une période de préparation de 2 mois (mai et juin 2022), les travaux ont démarré en juillet 2022 par la réalisation de la lisière « Rico Carpaye » et des réseaux de la rue du 8 mars, le temps de l'approvisionnement en matériaux nécessaires à la réalisation de la couche de confinement (bentonite). La gestion de la dépollution a pu démarrer en septembre 2022 et s'est achevée en ce qui concerne le déplacement des terres polluées en novembre 2022. En parallèle, ont également démarré les travaux sur la lisière du « 20 décembre ».

En 2023, ont été réalisées la finalisation des lisières (notamment le revêtement et l'engazonnement), la viabilisation des différents pôles et la réalisation du parc et de ses aménagements paysagers.

Les travaux ont été réceptionnés le 6 juillet 2023, un délai d'exécution supplémentaire de 2 mois ayant été accordé aux entreprises par avenant, du fait de la réalisation de travaux supplémentaires, de modifications du projet en cours d'exécution et au vu des délais d'approvisionnement de certaines fournitures (cf. chapitre II.1.A).

La deuxième phase de travaux, à lancer prévisionnellement au deuxième semestre 2025, sera mise en œuvre une fois les projets de construction avancés et comprendra la finalisation des aménagements (mise en œuvre du revêtement définitif, mise en place de lampadaires et de l'aménagement paysager au niveau de la zone 2 notamment, aménagements paysagers des zones proches des emprises de bâtiments, etc.).

Pour rappel : depuis la reprise des études de maîtrise d'œuvre en 2017, outre les impacts liés à la gestion de la pollution, le projet d'aménagement a connu des évolutions en ce qui concerne :

- La suppression des travaux prévus initialement sur la rue du 8 mars (dénommée zone 4 dans le marché de maîtrise d'œuvre), le traitement de cette voie n'ayant pas été jugé opportun finalement, même si quelques travaux mineurs ont été réalisés pour le raccordement de l'extension du Campus Elie.
- L'adaptation des travaux au niveau des lisières : devant l'absence de calendrier arrêté sur le projet de TCSP et afin d'assurer la réussite de l'opération de ZAC et de ses projets immobiliers (notamment afin de viabiliser le pôle tertiaire), il a donc été décidé de réaliser un aménagement provisoire de cette lisière (zones 1B et 3B) dans le cadre de la ZAC. Etant donné l'évolutivité possible future des lisières, une optimisation des dépenses a été recherchée en ce qui concerne le niveau des aménagements, d'autant que ces aménagements ont un impact financier fort.

... dans un quartier en mutation

Les travaux d'aménagement de la ZAC interviennent dans un quartier en mutation.

Ainsi, à proximité immédiate de la ZAC, et après la réhabilitation de la médiathèque Benoîte Boulard, des travaux ont été réalisés en 2021 et 2022 dans le cadre du pôle d'échanges Aimé Césaire, sous maîtrise d'ouvrage du Territoire de l'Ouest. Le pôle d'échanges a été inauguré le 13 décembre 2022 sous le nom de « pôle d'échanges Odette et Roger Mofy. »

Par ailleurs, différents chantiers se sont poursuivis sur 2023, notamment sous maîtrise d'ouvrage communale :

- réhabilitation de la rue Lénine,
- réalisation d'un rond-point au niveau de la rue Rico Carpaye dans le cadre du NPNRU/entrée de ville
- réalisation du mail de l'Oasis.

Ce dernier projet a permis le déplacement du marché forain de l'Oasis (qui se tenait historiquement sur la rue du 8 mars), lequel a été inauguré le 8 décembre 2023.

En 2023, ont en outre démarré les travaux d'extension du campus ELIE.

Ces chantiers pouvant impacter celui de la ZAC, notamment en matière de plan de circulation, il a été fait appel pour cette première phase des travaux à un OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) représenté par le bureau d'étude SARL BDBAT.

II. Bilan 2023

1. Bilan Opérationnel 2023

A. Finalisation de la première phase de travaux

Les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de dépollution et de viabilisation de la ZAC se sont achevées avec la validation du PRO en août 2021. La consultation des entreprises pour la première phase des travaux (cf. §I.5.D – *Consistance des Travaux d'aménagement*) a par la suite eu lieu du 4 au 25 novembre 2021. Les marchés⁴ de travaux ont par la suite été notifiés le 25 mars 2022.

La période de préparation a démarré le 2 mai 2022 pour deux mois et les travaux ont commencé le 4 juillet 2022 pour une période prévisionnelle de 10 mois.

Le planning des travaux a cependant fait l'objet de modifications par rapport au planning envisagé au stade du DCE. Si, à l'initial, il était prévu de démarrer par la seule intervention de l'entreprise attributaire du lot VRD/dépollution pour procéder à la gestion de la pollution, finalement les contraintes d'approvisionnement n'ont pas permis de procéder ainsi. Dès lors, les travaux ont commencé par les travaux de prise en compte du projet des Apprentis d'Auteuil sur la rue du 8 mars et par la réalisation de la lisière de la rue Rico Carpaye (zone 3B) (réseaux, bordures). La gestion de la pollution en elle-même s'est déroulée de septembre à novembre 2022.

Une prolongation de délais de 2 mois, soit jusqu'au 4 juillet 2023, a en outre été accordée par avenant aux entreprises, considérant notamment pour le lot 1 qu'il a fallu intégrer des modifications en cours d'exécution (par exemple : réalisation d'un réseau HTA/BT par EDF sur l'emprise du chantier, modification du bassin de rétention des eaux pluviales...) et composer avec des délais d'approvisionnement plus conséquents que prévus de certaines fournitures (géosynthétiques bentonitiques, caniveaux à grilles à finition spécifique, mosaïques...).

Sur l'année 2023, se sont donc poursuivis les travaux de la lisière de la rue du 20 décembre (zone 1B) et ont été réalisés :

- le modelage des buttes du futur parc, qui lui ont donné sa forme définitive d'amphithéâtre,
- la viabilisation des ilots,
- la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales,
- les différents raccordements aux réseaux,
- la mise en œuvre de l'engazonnement des lisières et de l'aménagement paysager du parc,
- la mise en place du mobilier urbain et des clôtures.

Fin 2023, il restait néanmoins des réserves à lever, en lien avec la mise en place des compteurs pour l'éclairage public et pour la borne foraine, en attente de EDF⁵.

⁴ Pour le détail des attributaires cf. chapitre suivant, poste 3 Travaux.

⁵ Les compteurs ont été finalement posés le 5 janvier 2023.



Figure 9 : le jardin de l'Oasis - juillet 2023



Figure 10 : le pôle de formation - juillet 2023

B. Suivi du programme de construction

Avec la fin des travaux d'aménagement de la ZAC Triangle de l'Oasis, les projets de construction peuvent désormais se concrétiser.

Avancement des projets en cours

En 2023 :

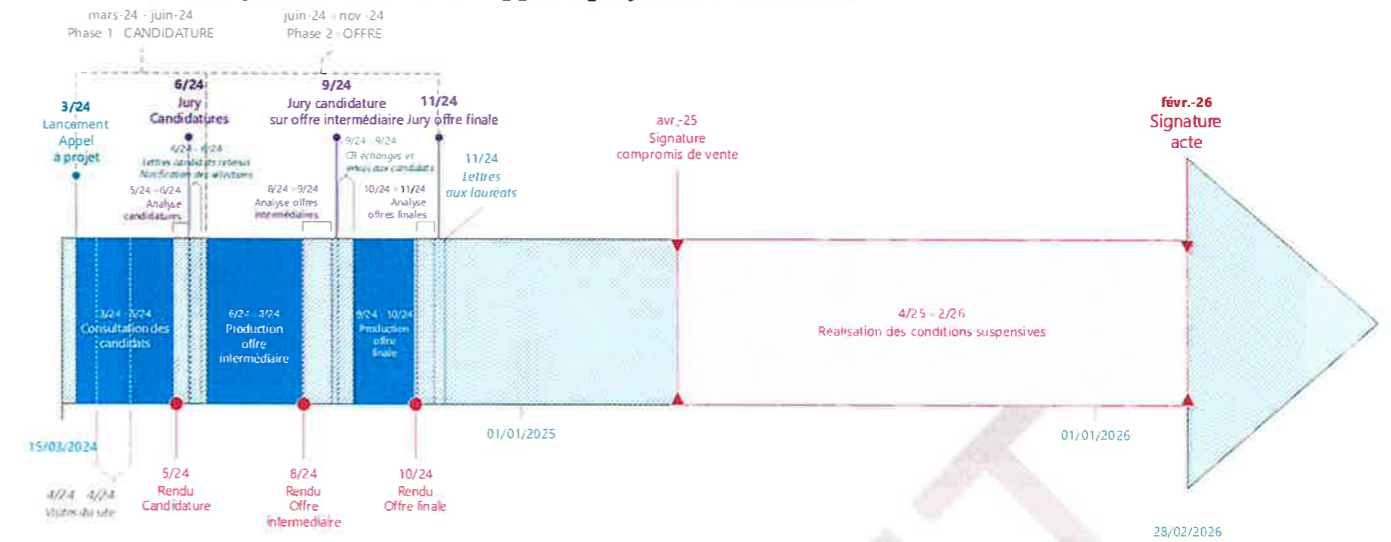
- L'école d'architecture a présenté son APS et son APD, aboutissant au dépôt du PC en décembre 2023.
Fin 2023, la modification de la fiche d'ilot A1 relatif à ce projet est en cours de préparation, l'objectif étant un passage en conseil municipal parallèlement à l'instruction du permis de construire. En outre, l'acte de vente SEDRE/Commune devra être signé préalablement au démarrage des travaux.
- Pour la 2^{ème} tranche du PIO, l'acte de vente a été signé avec le Territoire de l'Ouest en décembre 2023. Toutefois, il intègre des conditions résolutoires et une attention particulière doit être portée sur le respect de la programmation imposée par le dossier de réalisation de la ZAC.
- L'opération PRISM a obtenu son permis de construire en mars 2023. Fin 2023, la phase PRO était en cours et le lancement effectif des travaux restait dépendant de la commercialisation des locaux.
- La consultation des entreprises a été effectuée en ce qui concerne les travaux de la tranche 1 de la résidence étudiante, cependant des négociations avaient été entamées avec les entreprises fin 2023. Des discussions étaient également en cours avec la SHLMR, futur gestionnaire, concernant les conditions d'acquisition du futur bâtiment.
- Les discussions ont démarré sur la mise en œuvre de la tranche 2 de la résidence étudiante et devraient aboutir au lancement du marché de maîtrise d'œuvre en 2024.

Préparation d'un appel à projets

Concernant les ilots A2 – pôle de formation - et B3 – pôle de services - pour lesquels il n'y a pas encore de porteur de projet défini, il a été validé avec la Ville le principe de lancer des appels à projets.

Fin 2023, le dossier d'appel à projets (incluant les deux ilots) était d'ores et déjà monté mais dans l'attente de la validation des supports de communication. Ainsi, un visuel master avait été demandé à l'AMO en communication, mais il n'était pas encore validé.

Le déroulé prévisionnel de cet appel à projet est le suivant :



C. Poursuite de la communication

Afin de donner une image à la ZAC, de lui donner de la visibilité et d'accompagner sa commercialisation, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en communication a été confiée à STRATEGIE ET TERRITOIRES en novembre 2019. Au-delà de la définition d'un nom commercial pour la ZAC et d'un logo, l'année 2020 avait permis de définir une stratégie de communication et un plan d'actions pour les années suivantes.

Le plan d'actions a ainsi été décliné dès 2021 avec la mise en place des premiers supports de communication (brochure, panneaux génériques, plaquette, vidéo) et des premières actions de communication (séminaire partenaire), qui se sont poursuivies en 2022 avec notamment la mise en place de visuels, l'organisation d'une conférence de presse pour le démarrage des travaux, la réalisation du kit terrain.

Aucune action de communication ne s'est concrétisée en 2023. Cependant, des discussions se sont tenues avec la Commune du Port pour préparer les deux actions suivantes, qui vont se tenir début 2024 :

- Communication sur la fin des travaux dans le cadre de l'inauguration du jardin de l'Oasis. A cet effet, les supports existants (kakémonos, stand parapluie, etc.) sont en cours de mise à jour (Objet du bon de Commande n°14 à STRATER) et des nouveaux supports (plaque inaugurale, panneaux d'informations) seront réalisés ;
- Réalisation d'un visuel master afin d'informer les porteurs de projet éventuels de l'appel à projets (Objet de la lettre de commande n°23/094/583 à STRATER). La commande prévoit également la déclinaison de ce visuel master sous différents supports de communication (web, presse).

En outre, la ZAC Triangle de l'Oasis fait partie des projets qui ont été retenus par le GIPEcocité dans le cadre de la réalisation d'une maquette 3D numérique. Cette maquette devait être présentée lors d'un salon professionnel (SIMI) en décembre 2023.

2. Bilan Financier 2023

A. Dépenses 2023

Commentaires des dépenses réalisées en 2023

Il était prévu une enveloppe de dépenses en 2023 de **3 119 589** euros HT (cf. CRAC 2022)
 Les dépenses réalisées pour l'année 2023 sont de **3 079 795** euros H.T.

La différence n'est pas significative (inférieure à 2%).

Poste 2 Acquisitions

✓ LB 211 Frais d'acquisition : - 364 € HT en 2023

Dans le cadre de l'acquisition des terrains d'emprise de la ZAC par acte du 15 décembre 2023, il s'est avéré que les frais de notaire étaient moins conséquents que la provision estimée lors de la promesse de vente. Dès lors, l'office notarial a effectué un remboursement de 364 € HT une fois l'acte publié aux hypothèques.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
09/11/2023	23-24899	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FON	1094 - EXCEDENT/FRAIS	- 364,25		- 364,25
			Total	- 364,25		

Les dépenses du poste ACQUISITIONS au 31/12/2023 s'élèvent à **2 752 489 € HT**
 Dont - 364 € pour l'année 2023.

Poste 3 Travaux

Sur l'année 2023, les travaux ont concerné la poursuite des travaux de gestion de la pollution et de viabilisation des ilots de la ZAC (phase 1).

✓ LB 311 Dépollution/VRD : 1 536 983 € HT en 2023

Le lot 1 – Dépollution/VRD a été attribué au groupement PICO/BUFFI SATP/STIR OI pour un montant initial de 2 099 896,54 € HT, dans le cadre du marché n°22/094/178.

Les ordres de service émis depuis la notification du marché sont les suivants :

- Ordre de service n°1 du 27/04/2022 de démarrage de la période de préparation à compter du 2 mai 2022 et de pose des clôtures de chantier, pour deux mois ;
- Ordre de service n°2 du 28/06/2022 de démarrage des travaux à compter du 04/07/2022, pour une durée de 10 mois ;
- Ordre de service n°3 du 18/10/2022 de notification du planning de travaux ;
- Ordre de service n°4 du 18/04/2023 de notification de prix nouveaux ;
- Ordre de service n°5 du 24/05/2023 demandant la remise du DOE dépollution.



Deux avenants au contrat sont intervenus en 2023 :

- Avenant n°1 du 18/04/2023 de prolongation du délai d'exécution de 1 mois et 4 semaines supplémentaires (cf. chapitre II.1.A), sans incidence financière sur le marché ;
- Avenant n°2 du 21/06/2023 actualisant le montant du marché en raison de prestations complémentaires et rendant définitifs les prix unitaires notifiés dans le cadre de l'ordre de service n°4. Le montant du marché passe alors à 2 196 916,91 € HT (soit +4,6%).

Au 31/12/2023, le groupement avait facturé 2 196 916,91 € HT de travaux - soit la totalité du marché – et 404 531,28 € HT de révisions de prix (cf. poste LB 314). Le poste « Gestion des Terres Polluées » représentait 654 953,66 € HT de facturation.

A cette date, la retenue de garantie s'élève à 109 845,85 € HT. En outre, le groupement avait sollicité le versement d'une avance de 104 994,83 € (5% du marché initial), au démarrage des travaux, qui était totalement remboursée au moment du dernier acompte.

Sont également intervenus dans le cadre de ce marché en tant que sous-traitants : EXCAMAT SAS, DCJ Entreprise, BTOI Enrobés Réunion, SBP, AUSTRAL RENOV AVENIR, TERALTA et BATIFER.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
24/02/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	34 208,00	2 907,68	37 115,68
14/04/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	75 265,95	6 397,62	81 663,57
15/05/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	164 351,12	20 474,31	184 825,43
15/05/2023	22/094/178	EXCAMAT SAS	Lot N° 1 : Dépollution et	76 523,16		76 523,16
07/07/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	134 669,19	11 657,68	146 326,87
07/07/2023	22/094/178	SBP - SOL EN BETON PROFESS	Lot N° 1 : Dépollution et	2 480,00		2 480,00
23/06/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	390 190,33	40 252,92	430 443,25
23/06/2023	22/094/178	EXCAMAT SAS	Lot N° 1 : Dépollution et	52 098,38		52 098,38
23/06/2023	22/094/178	TERALTA GRANULATS BETON	Lot N° 1 : Dépollution et	29 694,07		29 694,07
23/06/2023	22/094/178	SBP - SOL EN BETON PROFESS	Lot N° 1 : Dépollution et	1 581,00		1 581,00
09/11/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	390 528,81	48 953,38	439 482,19
09/11/2023	22/094/178	BTOI ENROBES REUNION	Lot N° 1 : Dépollution et	52 719,71		52 719,71
09/11/2023	22/094/178	BATIFER	Lot N° 1 : Dépollution et	87 632,76		87 632,76
09/11/2023	22/094/178	TERALTA GRANULATS BETON	Lot N° 1 : Dépollution et	37 305,93		37 305,93
09/11/2023	22/094/178	AUSTRAL RENOV AVENIR	Lot N° 1 : Dépollution et	7 735,00		7 735,00
Total				1 536 983,41	130 643,59	1 667 627,00

✓ **LB 312 Basse tension/éclairage public : 271 087 € HT en 2023**

Le lot 2 – Basse Tension / éclairage public a été attribué à BAGELEC pour un montant initial de 336 598,47 € HT, dans le cadre du marché n°22/094/177.

Les ordres de service émis depuis la notification des marchés sont les suivants :

- Ordre de service n°1 du 27/04/2022 de démarrage de la période de préparation à compter du 2 mai 2022, pour deux mois ;
- Ordre de service n°2 du 28/06/2022 de démarrage des travaux à compter du 04/07/2022, pour une durée de 6 mois ;
- Ordre de service n°3 du 18/10/2022 de notification du planning de travaux ;
- Ordre de service n°4 du 17/03/2023 pour des prestations supplémentaires à hauteur de 7 642 € HT (éclairage provisoire de l'avenue du 20 décembre 1848, dans l'attente de la mise en service du nouveau réseau).

Un avenant n°1 en date du 01/12/2022 – sans incidence financière - de prolongation du délai du marché de 4 mois supplémentaires suite à la modification du phasage du planning général

des travaux, conformément à l'Ordre de Service n°3. En effet, il était prévu initialement que les lots 2, 3 et 4 n'interviennent qu'au bout de 4 mois, le temps pour le titulaire du lot 1 de procéder à la gestion de la pollution du site. Finalement, du fait de délais d'approvisionnement des matériaux nécessaires à la couche de confinement (bentonite...), le planning a été modifié, nécessitant l'intervention de tous les lots dès le démarrage des travaux.

Deux avenants supplémentaires sont intervenus en 2023 :

- Avenant n°2 du 27/04/2023 – sans incidence financière – de prolongation du délai du marché de 1 mois et 4 semaines supplémentaires, suite à la modification du planning en lien avec le délai d'approvisionnement des nouveaux mâts (modification du modèle de mâts pendant la phase chantier) ;
- Avenant n°3 du 28/06/2023 actualisant le montant du marché suite aux prestations complémentaires notifiées dans le cadre de l'ordre de service n°4, et suite à la moins-value engendrée par la modification des types de luminaires (« YOA » privilégié au lieu de « FOCAL »). Le montant du marché passe alors à 295 433,00 € HT (soit -8,9%).

En 2023, BAGELEC a facturé 271 087,36 € HT de travaux (soit 91,76% du marché) et 51 894,97 € HT de révisions de prix (cf. poste LB 314). Aucune retenue de garantie n'a été appliquée (caution bancaire suffisante).

Des pénalités ont cependant été appliquées à hauteur de 25 020,25 € HT sur les factures, suite à des retards pris par l'entreprise notamment dans la réalisation des postes de transformation.

Dans le cadre de ce marché, l'entreprise PERMALNAIKEN HERLAND est intervenue en tant que sous-traitante.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
02/02/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et é	9 728,40	826,91	10 555,31
24/04/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et é	12 988,40	1 711,77	14 700,17
24/04/2023	22/094/177	PERMALNAIKEN HERLAND	lot 2 basse tension et é	7 150,00		7 150,00
30/07/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et é	75 067,34	6 380,72	81 448,06
12/09/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et é	138 965,22	14 123,03	153 088,25
12/09/2023	22/094/177	PERMALNAIKEN HERLAND	lot 2 basse tension et é	27 188,00		27 188,00
Total				271 087,36	23 042,43	294 129,79

✓ **LB 313 Arrosage/Aménagements paysagers : 429 987 € HT en 2023**

Le poste LB 313 intègre les lots 3 – Aménagements paysagers et 4 – Réseau d'arrosage.

* Le lot 3 – Aménagements paysagers a été attribué à l'entreprise EVE pour un montant initial de 405 150,10 € HT, dans le cadre du marché n°22/094/167.

Les ordres de service émis depuis la notification du marché sont les suivants :

- Ordre de service n°1 du 27/04/2022 de démarrage de la période de préparation à compter du 2 mai 2022, pour deux mois ;
- Ordre de service n°2 du 28/06/2022 de démarrage des travaux à compter du 04/07/2022, pour une durée de 18 mois ;
- Ordre de service n°3 du 18/10/2022 de notification du planning de travaux ;
- Ordre de service n°4 du 25/11/2022 de prestations supplémentaires pour l'aménagement le long de la clôture de la résidence étudiante, pour un montant de 9 886,50 € HT ;

- Ordre de service n°5 du 22/05/2023 de prestations supplémentaires, pour le gardiennage de la zone de chantier, suite à des vols, pour un montant de 1 980,00 € HT ;
- Ordre de service n°6 du 22/05/2023 de prestations supplémentaires pour la transplantation de végétaux situés dans l'emprise du pôle d'échanges et au niveau des points de raccordement aux réseaux publics, pour un montant de 800 € HT ;
- Ordre de service n°7 du 22/05/2023 de prestations supplémentaires pour l'optimisation du raccordement avec le gazon existant sur la zone Z1B au niveau du rond-point de l'Oasis, pour un montant de 626,25 € HT ;
- Ordre de service n°8 du 20/09/2023 de prestations supplémentaires pour des remplacements suite à des vols et pour la mise en place de graviers non prévue initialement, pour un montant global de 2 134,00 € HT.

Un avenant n°1 en date du 30/11/2022 – sans incidence financière - de prolongation du délai du marché de 4 mois supplémentaires suite à la modification du phasage du planning général des travaux, conformément à l'Ordre de Service n°3. Cf. explication donnée pour le lot 2.

Deux avenants supplémentaires sont intervenus sur 2023 :

- Avenant n°2 en date du 26/04/2023 – sans incidence financière - de prolongation de délais, en lien avec la modification du planning sur le lot n°1 (cf. avenant n°2 de PICO) ;
- Avenant n°3 en date du 06/07/2023 actualisant le montant du marché suite aux prestations supplémentaires notifiées dans le cadre des ordres de service 4 à 7 et suite à la moins-value engendrée par la fixation des quantités réelles exécutées. Le montant du marché passe alors à 398 540,03 € HT (soit +0,8%).

Il restera en 2024 à régulariser par avenant n°4 l'Ordre de service n°8 pour une plus-value de 2 134,00 € HT, ce qui ramènera le montant du marché à 400 674,03 € HT.

Au 31/12/2023, l'entreprise EVE avait facturé 333 320,75 € HT de travaux - soit 83,2% du marché (y compris OS 8) – et 63 206,65 € HT de révisions de prix (cf. poste LB 314).

A cette date, la retenue de garantie s'élève à 16 666,04 € HT. Ce montant figure hors bilan, dans le compte « fournisseurs ».

* Le lot 4 – Réseau d'arrosage a été attribué à l'entreprise IRRIGMATIC pour un montant initial de 112 488,40 € HT, dans le cadre du marché n°22/094/168.

Les ordres de service émis depuis la notification du marché sont les suivants :

- Ordre de service n°1 du 27/04/2022 de démarrage de la période de préparation à compter du 2 mai 2022, pour deux mois ;
- Ordre de service n°2 du 28/06/2022 de démarrage des travaux à compter du 04/07/2022, pour une durée de 6 mois ;
- Ordre de service n°3 du 18/10/2022 de notification du planning de travaux ;
- Ordre de service n°4 du 25/11/2022 de prestations supplémentaires pour l'aménagement le long de la clôture de la résidence étudiante, pour un montant de 3 279 € HT ;
- Ordre de service n°5 du 14/03/2023 de prestations supplémentaires pour la mise en place de programmeurs à piles provisoires dans l'attente de l'alimentation en basse tension du programmeur d'arrosage général, pour un montant de 4 975,00 € HT.

Un avenant n°1 en date du 30/11/2022 – sans incidence financière - de prolongation du délai du marché de 4 mois supplémentaires suite à la modification du phasage du planning général des travaux, conformément à l'Ordre de Service n°3. Cf. explication donnée pour le lot 2.

2 avenants supplémentaires sont intervenus sur l'année 2023 :

- Avenant n°2 en date du 26/04/2023 – sans incidence financière - de prolongation de délais, en lien avec la modification du planning sur le lot n°1 (cf. avenant n°2 de PICO) ;
- Avenant n°3 en date du 28/06/2023 actualisant le montant du marché suite aux prestations supplémentaires notifiées dans le cadre des ordres de service n°4 et 5. Le montant du marché passe alors à 117 463,40 € HT (soit +7,6%).

Au 31/12/2023, l'entreprise avait facturé 116 294,00 € HT de travaux - soit 99% du marché – et aucune révision de prix.

A cette date, la retenue de garantie s'élève à 5 814,70 € HT. Ce montant figure hors bilan, dans le compte « fournisseurs ».

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
13/02/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	14 000,15	1 190,01	15 190,16
23/03/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	11 465,66	974,58	12 440,24
14/04/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	26 845,15	2 281,84	29 126,99
24/04/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	23 670,49	2 012,00	25 682,49
09/05/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	20 133,10	1 711,31	21 844,41
25/05/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	26 018,57	2 211,58	28 230,15
06/06/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	20 147,00	1 712,49	21 859,49
23/06/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	47 691,58	4 053,78	51 745,36
04/07/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	144 978,90	12 323,21	157 302,11
17/07/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	28 077,00	2 386,54	30 463,54
29/08/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	37 006,86	3 145,58	40 152,44
20/09/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	13 181,19	1 120,40	14 301,59
17/10/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	5 541,20	471,00	6 012,20
21/11/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	7 822,90	664,95	8 487,85
31/12/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	3 406,97	289,59	3 696,56
			Total	429 986,72	36 548,86	466 535,58

✓ **LB 314 Tolérance travaux dépollution et infrastructures : 400 057 € HT en 2023**

Ce poste comprend pour 2023 les révisions des prix des marchés de travaux.

Sur l'année 2023, PICO, BAGELEC et EVE ont facturé des révisions de prix, pour respectivement 285 975,72 € HT, 51 894,97 € HT et 62 186,43 € HT.

La plus forte révision de prix appliquée en 2023 a été de 21,0% (EVE en septembre 2023).

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
24/02/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	6 294,28	535,03	6 829,31
23/03/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	3 015,41	256,31	3 271,72
14/04/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	12 953,76	1 101,07	14 054,83
24/04/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	3 692,61	313,87	4 006,48
09/05/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	2 433,50	206,85	2 640,35
15/05/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	39 322,68	3 342,43	42 665,11
25/05/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	4 452,59	378,46	4 831,05
06/06/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	2 433,50	206,85	2 640,35
23/06/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	7 773,73	660,77	8 434,50
07/07/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	22 596,20	1 920,70	24 516,90
04/07/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	29 932,04	2 544,23	32 476,27
23/06/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	95 570,96	8 123,53	103 694,49
30/07/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et é	19 661,25	1 671,21	21 332,46
29/08/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	7 035,76	598,04	7 633,80
12/09/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et é	32 233,72	2 739,86	34 973,58
20/09/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	3 076,71	261,52	3 338,23
17/10/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	591,91	50,31	642,22
09/11/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et	109 237,84	9 285,23	118 523,07
21/11/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	1 709,30	145,29	1 854,59
31/12/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements p	906,37	77,05	983,42
Total				400 057,12	34 004,91	434 062,03

✓ **LB 361 Autres travaux : 124 993 € HT en 2023**

En 2023, ce poste concerne le paiement du solde des devis d'EDF dans le cadre de trois affaires :

- Affaire n°D747/022514 relatif à la HTA, paiement du solde à hauteur de 104 513,29 € HT, sur un montant total de 120 226,95 € HT, dans le cadre de la lettre de commande n°22/094/627 ;
- Affaire n°D747/023332 relatif à l'aménagement BT, paiement du solde à hauteur de 11 305,43 € HT, sur un montant total de 16 657,48 € HT, dans le cadre de la lettre de commande n°922/094/665 ;
- Affaire n°D747/023951 relatif à la dépose de poteaux, paiement du solde à hauteur de 8 853,34 € HT sur un montant total de 13 933,50 € HT, dans le cadre de la lettre de commande n°22/094/756.

Ce poste intègre également un devis de ORANGE dans le cadre de prestations sur le réseau télécom, pour un montant de 321,00 € HT.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
25/01/2023	22/094/756	EDF	dépose poteau suite ar	8 853,34	752,54	9 605,88
27/03/2023	22/094/405	ORANGE (Ancenis)	Conseil standard résea	321,00	27,29	348,29
18/04/2023	22/094/627	EDF Ste-Anne	Structure HTA	104 513,29	8 883,63	113 396,92
23/06/2023	22/094/665	EDF Ste-Anne	aménagement BT	11 305,43	960,97	12 266,40
Total				124 993,06	10 624,43	135 617,49

Les dépenses du poste TRAVAUX au 31/12/2023 s'élèvent à **3 986 315 € HT**
 Dont 2 763 108 € pour l'année 2023.

Poste 4 Honoraires

✓ **LB 410 Honoraires maîtrise d'œuvre infra : 31 015 euros HT en 2023**

Il s'agit des dépenses de maîtrise d'œuvre infrastructures et paysage pour la réalisation de la ZAC triangle de l'Oasis.

Cette mission (mission de maîtrise d'œuvre complète) a été confiée au groupement YANN CIRET PAYSAGISTE/EMO/ETRE dans le cadre du marché n°17/1094/1224, pour un montant de 180 500 € HT.

Ce marché a fait l'objet de plusieurs avenants sur 2019 et 2020 :

- Avenant n°1 notifié le 14 octobre 2019 actant la reprise des missions de l'entreprise EMO par le mandataire, suite à la liquidation judiciaire de EMO. Les prestations ont été reprises en sous-traitance par le bureau d'études Frédéric BLANC.
- Avenant n°2 notifié le 2 octobre 2020 actant la reprise des missions de ETRE par le mandataire, suite aux défaillances de ETRE. Les prestations ont été reprises en sous-traitance par le bureau d'études EC2R.
- Avenant n°3, notifié le 16 décembre 2020 de modification du montant du marché. Suivant l'article 2 de l'acte d'engagement, « *le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel est établi, en phase PRO de chaque zone de travaux.* » A ce titre, le montant total du marché passe à 191 300 €.

A noter en outre que, suite à la défaillance du bureau d'études Frédéric BLANC, les missions de ce sous-traitant ont été reprises par le bureau d'études ALTER INGENIERIE en 2021.

Les missions facturées en 2023 dans le cadre du marché n°17/094/1224 concernent une partie des missions VISA et DET. Au 31/12/2023, le marché a atteint 62,2% d'avancement.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
03/01/2023	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infras	2 794,46	237,53	3 031,99
03/01/2023	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infras	115,41	9,81	125,22
03/01/2023	17/094/1224	EC2R (ETUDE CONCEPTION RE	Mairise d'oeuvre infras	1 650,89	140,33	1 791,22
03/01/2023	17/094/1224	ALTER INGENIERIE	Mairise d'oeuvre infras	3 459,87	294,09	3 753,96
21/08/2023	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infras	10 362,51	880,81	11 243,32
21/08/2023	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infras	370,03	31,45	401,48
21/08/2023	17/094/1224	EC2R (ETUDE CONCEPTION RE	Mairise d'oeuvre infras	2 554,46	217,13	2 771,59
21/08/2023	17/094/1224	ALTER INGENIERIE	Mairise d'oeuvre infras	9 707,31	825,12	10 532,43
Total				31 014,94	2 636,27	33 651,21

✓ **LB 411 Honoraires CSPS Infra : 2 646 euros HT en 2023**

Le marché n°20/091/161 de CSPS pour le suivi des travaux de la ZAC Triangle a été notifié le 16 mars 2020 à SOCOTEC pour un montant de 7 377,50 € HT.

Les facturations intervenues en 2023 ont concerné le suivi de travaux. Au 31/12/2023, le marché a atteint 98,2% d'avancement.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
16/01/2023	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	882,00	74,97	956,97
23/03/2023	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	882,00	74,97	956,97
17/05/2023	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	882,00	74,97	956,97
Total				2 646,00	224,91	2 870,91



✓ **LB 414 Honoraires Urbaniste : 1 750 euros HT en 2023**

La mission d'urbaniste de la ZAC a été confiée à LD AUSTRAL SARL dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande n°17/1094/1224, pour un montant maximal de 70 500 € HT. Cet accord-cadre est arrivé à son terme contractuel le 09/04/2022, avec un montant final arrêté à 46 100 €, soit 65.4% du marché initial.

Etant donné les prestations restantes à réaliser jusqu'à la fin de la ZAC, les interventions suivantes de l'urbaniste se font désormais par bons de commande.

Les missions facturées en 2023 concernent :

- L'avis sur le projet de construction de l'école d'architecture (ilot A1a) en phase esquisse, dans le cadre de la lettre de commande n°23/094/158 ;
- La mise à jour de la fiche d'ilot A1, en lien avec la servitude à déplacer et avec l'avancement du projet de l'école d'architecture, dans le cadre de la lettre de commande n°23/094/575.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
16/08/2023	23/094/158	LD AUSTRAL SARL	Avis ESQ du projet de c	550,00	46,75	596,75
05/12/2023	23/094/575	LD AUSTRAL SARL	Avis sur projet pour mis	1 200,00	102,00	1 302,00
Total				1 750,00	148,75	1 898,75

✓ **LB 430 Honoraires géomètres : 1 541 euros HT en 2023**

Les honoraires de géomètre payés en 2023 ont concerné la mise en œuvre de la délimitation entre les espaces publics et les futurs ilots de la zone 2 - et le plan d'implantation correspondant -, dans le cadre des travaux d'aménagement.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
14/04/2023	23/094/146	OIT	divers trvx topo sur les	1 541,00	130,99	1 671,99
Total				1 541,00	130,99	1 671,99

✓ **LB 442 Honoraires dépollution : 21 895 euros HT en 2023**

Il s'agit des honoraires liées à la dépollution.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en dépollution pour la phase réalisation des travaux a été confiée à ANTEA, dans le cadre du marché n°21/094/273 notifié en avril 2021 pour un montant maximal de 56 900 € (le marché comprenant une partie à bons de commande).

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n°1 de prolongation de délais en date du 4 novembre 2022, afin de prendre en compte les décalages dans le planning de réalisation de l'opération.

Les délais ont à nouveau été prolongés :

- Par avenant n°2 en date du 29/06/2023, en lien avec la date de réalisation du fait générateur de la mission 4, dépendant des travaux du lot 1 ;
- Par avenant n°3 en date du 29/09/2023, dans l'attente de la suite à donner sur le dossier de restriction d'usages.

Le marché est finalement arrivé à échéance le 29/12/2023.

En 2023, ce bureau d'études a facturé le solde (20%) de la mission DET, le solde (87%) de la mission « contrôles en phase chantier » et 100% de la mission AOR.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
05/09/2023	21/094/273	ANTEAGROUP	AMO Gestion à la pollu	21 895,00	1 861,08	23 756,08
Total				21 895,00	1 861,08	23 756,08

✓ **LB 461 Autres études : 16 150 € HT en 2023**

Par lettre de commande n°22/094/221 en date du 12 avril 2022, une mission d'OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) a été confiée à la SARL BD BAT pour un montant de 20 000 € notamment afin de coordonner les différents chantiers (SEDRE, Apprentis d'Auteuil et Commune) prévus sur le secteur de l'Oasis, pendant la durée des travaux de viabilisation de la ZAC Triangle de l'Oasis. Par avenant n°1 en date du 13/06/2023, la mission a été prolongée de deux mois supplémentaires afin de prendre en compte la prolongation de la durée des travaux, pour un coût de 2 400 € HT.

Sur l'année 2023, le bureau d'études BDBAT a facturé 10 500 € HT d'honoraires, qui correspondent au suivi sur 7 mois de la phase travaux et 50% de la phase AOR.

Par ailleurs, ce poste comprend également les honoraires du bureau d'études Transmobilités pour l'actualisation de l'étude de déplacements et de stationnement de la ZAC Triangle de l'Oasis, au regard des nouvelles données (avancement des projets depuis l'étude initiale) et de la relance du projet de TCSP par le Territoire de l'Ouest. Cette étude a été réalisée pour un montant de 5 650 € HT, dans le cadre de la lettre de commande n°22/094/691.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
24/02/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots p	1 300,00	110,50	1 410,50
13/03/2023	22/094/691	TRANSMOBILITES SARL	actualisation de l'étude	5 650,00	480,25	6 130,25
21/03/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots p	1 300,00	110,50	1 410,50
04/04/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots p	1 300,00	110,50	1 410,50
02/06/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots p	2 500,00	212,50	2 712,50
08/06/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots p	1 300,00	110,50	1 410,50
23/08/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots p	2 800,00	238,00	3 038,00
			Total	16 150,00	1 372,75	17 522,75

Les dépenses du poste HONORAIRES au 31/12/2023 s'élèvent à **711 692 € HT**
 Dont 74 997 € pour l'année 2023.

Poste 5 – Frais

✓ **LB 511 Frais financiers sur emprunt : 93 420 € HT en 2023**

Il s'agit à hauteur de 84 770 € des intérêts échus en 2023 dans le cadre des deux emprunts d'un montant global de 3,5 M€ contractés auprès de l'AFD le 23 novembre 2022. Ces intérêts sont répartis de la façon suivante (par emprunt et échéance semestrielle) :

Échéance	CRE190901A	CRE190902B	Total
mai-23	13 376,00	19 494,00	32 870,00
nov-23	21 120,00	30 780,00	51 900,00
Total	34 496,00	50 274,00	84 770,00

Par ailleurs, ce poste présente également 8 650 € (soit 3 520 € sur l'emprunt CRE190901A et 5 130 € sur l'emprunt CRE190902B) de frais financiers liés aux Intérêts Courus Non Echus (ICNE) : ces intérêts sont une charge (dépense) comptabilisée en année n même s'ils ne sont échus qu'en année n+1. En effet, en comptabilité, il est nécessaire de distinguer les charges (dépenses) en fonction de leur date de survenance effective. Ainsi pour un crédit de douze mois avec une seule échéance à la fin du crédit, le crédit aura généré des intérêts durant toute la

durée du crédit et non seulement au moment de l'échéance. Il est donc indispensable de prendre en compte la période de formation des intérêts et non seulement la date de l'échéance.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
31/07/2023	23-24078	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVE	1094 - PREL INT/EMPRUN	13 376,00		13 376,00
31/07/2023	23-24079	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVE	1094 - PREL INT/EMPRUN	19 494,00		19 494,00
30/11/2023	23-24078	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVE	1094 - EMPRUNT N° CRE	21 120,00		21 120,00
30/11/2023	23-24079	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVE	1094 - EMPRUNT N° CRE	30 780,00		30 780,00
31/12/2023	24-25138	frais financiers	Frais financiers ICNE 2023	3 520,00		3 520,00
31/12/2023	24-25139	frais financiers	Frais financiers ICNE 2023	5 130,00		5 130,00
Total				93 420,00	-	93 420,00

Les dépenses du poste FRAIS au 31/12/2023 s'élèvent à **93 420 € HT**
 Dont 93 420 € pour l'année 2023.

Poste 6 – Rémunérations

✓ **LB 616 Rémunération sur dépenses : 129 772 € HT en 2023**

Pour les missions de réalisations d'études, de suivi technique et administratif, le concessionnaire aménageur perçoit une rémunération égale à 3.90% de l'ensemble des dépenses TTC payées (à l'exclusion de sa propre rémunération et des frais financiers).

Pour l'année 2023, le calcul de la rémunération a été fait sur une assiette de 3 327 487,57 € TTC de dépenses rémunérables (cf. annexe 3).

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
31/01/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	19 866,24		19 866,24
28/02/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	827,10		827,10
31/03/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	617,80		617,80
30/04/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	2 574,98		2 574,98
31/05/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	10 728,03		10 728,03
30/06/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	14 237,79		14 237,79
31/07/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	28 881,46		28 881,46
31/08/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	11 600,54		11 600,54
30/09/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	2 900,13		2 900,13
31/10/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	9 981,30		9 981,30
30/11/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	4 038,07		4 038,07
31/12/2023	12-02049	Rémun concessions aménage	OP 1094 - REMUN CONC	23 518,57		23 518,57
Total				129 772,01	-	129 772,01

✓ **LB 617 Rémunération sur recettes & 618 Rémunération de commercialisation : 0 € HT en 2023**

Pour les missions de réalisations, le concessionnaire aménageur perçoit une rémunération égale à 1.5% de l'ensemble des recettes TTC perçues.

Pour l'année 2023, aucune rémunération sur recettes n'a été imputée à l'opération, la subvention et les charges foncières internes étant exclues de l'assiette de la rémunération sur recettes. La charge foncière du PIO n'a quant-à-elle été effectivement réglée qu'en janvier 2024.

Pour les missions de commercialisation, le concessionnaire aménageur perçoit une rémunération égale à 3.0% du montant des cessions TTC.

Pour l'année 2023, aucune rémunération sur la commercialisation n'a été perçue. Bien que l'acte de vente relatif au PIO soit intervenu en décembre 2023, le règlement de la vente n'a été effectif qu'en janvier 2024.

✓ **LB 620 Rémunération obtention subvention : 0 € HT en 2023**

Conformément à l'article 21.3 du traité de concession, « la prestation de service de l'aménageur correspondant à la recherche et à l'attribution de ces subventions sera rémunérée forfaitairement par la Ville à hauteur de 15 000 € HT par dossier après obtention du ou des arrêtés de subvention correspondant(s). »

Aucun arrêté de subvention n'a été obtenu en 2023.

Les dépenses du poste REMUNERATIONS au 31/12/2023 s'élèvent à **640 406 € HT**
 Dont 129 772,01 € pour l'année 2023.

Poste 8 – Divers

✓ **LB 810 Communication : 1 280 € HT en 2023**

L'Assistance à maîtrise d'ouvrage en communication est assurée par l'entreprise STRATEGIES ET TERRITOIRES, dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande n°19/094/1037 d'un montant maximal de 61 445 € HT sur une période de 4 ans à compter du 25 novembre 2019. Le marché est arrivé à échéance en 2023.

Une mission, demandée dans le cadre du bon de commande n°14, est en cours fin 2023 et n'a pas encore fait l'objet d'une facturation. Il s'agit de l'organisation de la conférence de presse pour communiquer sur la fin des travaux d'aménagement (phase 1) de la ZAC Triangle de l'Oasis et sur l'ouverture du parc, laquelle a été reportée à début 2023. Cette mission comprend également l'actualisation du kit terrain et la réalisation de trois nouveaux visuels retraçant l'évolution du site.

Du fait de la fin du marché de communication, la réalisation d'un visuel en accompagnement de l'appel à projets (ce dernier ayant été reporté à début 2024) a fait l'objet de la lettre de commande n°23/09/583. Cette dernière a été facturée en 2023, pour un montant de 1 280,00 € HT.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
28/11/2023	23/094/583	STRATEGIES ET TERRITOIRES	réalisation d'un visuel	1 280,00	108,80	1 388,80
Total				1 280,00	108,80	1 388,80

✓ **LB 850 Frais divers : 17 583 € HT en 2023**

En 2023, ce poste comprend :

- les honoraires de Le Reprographe pour l'impression des logos AFD et Europe en vue de leur positionnement sur les panneaux déjà existants (panneaux de communication et panneaux de chantier) d'une part conformément aux

conventions de crédit signées fin 2022 et d'autre part suite à la demande de la DEAL dans le cadre du plan de relance.

- Les frais de commission d'ouverture des deux emprunts auprès de l'AFD.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
23/01/2023	BC 6178	LE REPROGRAPHE	Impression logos...	82,50	7,01	89,51
31/07/2023	23-24544	AFD (AGENCE FRANCAISE DEV	1094-PREL COMMISSION	8 000,00		8 000,00
31/07/2023	23-24545	AFD (AGENCE FRANCAISE DEV	1094-PREL COMMISSION	9 500,00		9 500,00
Total				17 582,50	7,01	17 589,51

Les dépenses du poste DIVERS au 31/12/2023 s'élèvent à **150 233 € HT**
 Dont 18 863 € pour l'année 2023.

B. Recettes 2023

Commentaires des Recettes réalisées en 2023

Il était prévu une enveloppe de recettes en 2023 de **938 838 euros** (cf. CRAC 2022) :

Les recettes réalisées en 2023 sont de **2 334 793 euros HT**, donc supérieures aux prévisions (+148%).

Les recettes prévisionnelles de l'opération proviennent des cessions, ainsi que de la participation communale et des subventions.

La différence s'explique principalement par la réalisation de la cession relative au PIO non prévue initialement pour 2023, que le Territoire de l'Ouest a souhaité accélérer en lien avec sa programmation budgétaire.

Poste 1 Cessions charges foncières

✓ **LB 110 Tertiaire 1 : 1 225 939 € HT en 2023**

En 2023, est intervenue la cession interne relative à la première tranche de PRISM sur la parcelle BC 569 (ex BC 351p), pour un montant de 814 385 € (sur un montant global de 1 628 770 €), calculé en fonction de :

- La charge foncière de la ZAC Triangle de l'Oasis établie pour le tertiaire à 286 € M² de SPC ;
- La surface plancher de 5 695 m² SPC indiquée dans l'arrêté de permis de construire n°974407 22A0044 du 1^{er} mars 2023 ;
- La cession en deux phases de ce pôle tertiaire.

Par ailleurs, par acte en date du 18 et 19 décembre 2023, la SEDRE a vendu au Territoire de l'Ouest les parcelles BC 579 et 580, constitutives du terrain d'assiette du PIO 2^{ème} tranche, pour un montant global de 1 425 314 € HT. Cette charge foncière comprend à la fois du tertiaire et de la formation. Ainsi, la charge foncière affectée au tertiaire sur ce projet s'élève à 411 554,00 € HT.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
30/11/2023	23-24907	SEDRE	1094 - CESSION CHARGES	814 385,00		814 385,00
19/12/2023	23-25007	TCO	Vente parcelles BC 579-5	411 554,00	34 982,09	446 536,09
Total				1 225 939,00	34 982,09	1 260 921,09

✓ **LB 130 Plots de formation: 1 013 760 € HT en 2023**

Dans le cadre de l'acte de 18 et 19 décembre 2023 dont il a été fait mention ci-avant, la charge foncière affectée à l'enseignement s'élève à 1 013 760 € HT.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
19/12/2023	23-25007	TCO	Vente parcelles BC 579-5	1 013 760,00	86 169,60	1 099 929,60
Total				1 013 760,00	86 169,60	1 099 929,60

Les recettes du poste **CESSIONS** au 31/12/2023 s'élèvent à **2 987 299 € HT**
 Dont 2 239 699 € pour l'année 2023.

Poste 2 Participations

✓ **LB 214 Participation équipements publics : 0 € HT en 2023**

Aucune participation communale n'a été demandée en 2023.

Les recettes du poste **PARTICIPATIONS** au 31/12/2023 s'élèvent à **609 431 € HT**
 Dont 0 € pour l'année 2023.

Poste 4 Subventions

✓ **LB 420 Subvention plan de relance : 95 094 € HT en 2023**

Dans le cadre du plan de relance et suite à l'appel à projet « fonds friches - recyclage foncier », l'opération ZAC Triangle de L'Oasis bénéficie d'une subvention de 200 000 €. La convention financière a été signée le 26 août 2021.

Suite à un premier acompte de 60 000 € (soit 30% de la subvention) versé à la signature de la convention financière, deux acomptes ont été payés en 2023 :

N° Acompte	Réf. Appel de fonds	Date Appel de fonds	Montant sollicité	Montant perçu
2	23/1-094/01	23/03/2023	48 142,95 €	48 142,95 €
3	23/1-094/02	08/11/2023	46 951,50 €	46 951,50 €

Au 31/12/2023, la subvention était donc perçue à hauteur de 155 094,45 € (soit 77,55%).

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
23/03/2023	23-24346	PREFECTURE DE REGION REUN	1094-AF 23/1094/01 SU	48 142,95		48 142,95
08/11/2023	23-24845	PREFECTURE DE REGION REUN	1094 - AF 23/1094/01 SU	46 951,50		46 951,50
Total				95 094,45	-	95 094,45

Les recettes du poste **SUBVENTIONS** au 31/12/2023 s'élèvent à **155 094 € HT**
 Dont 95 094 € pour l'année 2023.



C. Financement 2023

✓ Avances de trésorerie

Sur l'année 2023, il n'y a pas eu de demande de versement d'avance de trésorerie.

Au 31/12/2023, le concessionnaire a encaissé 4 318 031 € au titre d'avances de trésorerie, dont 397 550 € ont été remboursés dans le cadre d'une réaffectation en participations, en lien avec les travaux de gestion de la pollution.

✓ Emprunts

Les avances de trésorerie consenties par la Collectivité ont permis le paiement du foncier et le démarrage des travaux de viabilisation mais ne suffisent pas pour la bonne poursuite de l'opération. Aussi, conformément au CRAC 2019-2020, il a été décidé de recourir à un emprunt de 3,5 M€ maximum.

A cet effet, suite à la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2022 approuvant les demandes de garantie d'emprunt de 80% au profit de la SEDRE, deux conventions de crédits ont été signées auprès de l'AFD :

- Convention n°CRE1909 01 du 23/11/2022 pour un montant de 1 600 000 € ;
- Convention n°CRE1909 02 du 23/11/2022 pour un montant de 1 900 000 €.

Les fonds ont été mobilisés à 100% en février 2023.

Date	Engagement	Raison sociale	Intitulé	HT	TVA	TTC
06/02/2023	23-24078	AFD (AGENCE FRANÇAISE DEV	1094 - VIRT. EMPRUNT N	1 600 000,00		1 600 000,00
06/02/2023	23-24079	AFD (AGENCE FRANÇAISE DEV	1094 - VIRT. EMPRUNT N	1 900 000,00		1 900 000,00
Total				3 500 000,00		3 500 000,00

III. Prévisions d'activités

1. Prévisions d'activités 2024

A. **Dépenses 2024**

Il est prévu une enveloppe de dépenses en 2024 de 415 054 € HT afin de solder les marchés relatifs aux travaux de la phase 1, de communiquer sur l'ouverture du jardin de l'Oasis et sur l'appel à projets.

Poste 2 Acquisitions / Prévisions 2024 : 6 500 € HT

→ Prévision 2024 LB 211 Frais d'acquisition : 6 500 euros HT

Il s'agit des taxes foncières sur les terrains acquis dans le cadre de la ZAC.

Poste 3 Travaux / Prévisions 2024 : 123 809 € HT

Il s'agit principalement des décomptes généraux et définitifs des marchés de travaux et de la poursuite de l'entretien des espaces verts dans le cadre du lot 3.

→ Prévision 2024 LB 311 Dépollution/VRD : 0 euros HT

Il s'agit des travaux effectués dans le cadre du marché de travaux n°22/1094/178 attribué à l'entreprise PICO dans le cadre du lot 1 : Dépollution/VRD. En 2024, le marché est réalisé à 100%, il reste uniquement les retenues de garanties à payer à hauteur de 109 845,85€ HT. Ce montant figure hors bilan dans le compte « fournisseurs » car déjà « réalisé » lors des différentes facturations.

→ Prévision 2024 LB 312 Basse Tension/Eclairage Public : 36 856 euros HT

Il s'agit des travaux effectués dans le cadre du marché de travaux n°22/1094/177 attribué à l'entreprise BAGELEC pour la réalisation des travaux de basse tension et d'éclairage public de la ZAC (lot 2). Il reste à facturer en 2024, 24 345,64 € HT, ainsi qu'une remise de pénalités à hauteur de 50% de la pénalité appliquée antérieurement, soit 12 510,13 € HT.

→ Prévision 2024 LB 313 Arrosage / aménagements paysagers : 45 066 euros HT

Il s'agit des travaux effectués dans le cadre du marché de travaux n°22/1094/167 attribué à l'entreprise EVE pour le lot 3 Aménagements paysagers et dans le cadre du marché de travaux n°22/1094/168 attribué à l'entreprise IRRIG'MATIC pour le lot 4 Arrosage.

Pour l'entreprise EVE, pour l'année 2024, il est prévu la poursuite de l'entretien des espaces verts, pour un montant de 43 897,56 € HT. En outre, au 31/12/2023, les retenues de garanties (compte fournisseurs, cf. explications supra sur le lot 1) s'élèvent à 16 666,04 € HT.

En ce qui concerne IRRIG'MATIC, le reste à réaliser sur l'année 2024 est de 1 169,40 € HT et correspond à la mise en œuvre du système de télégestion, qui était dans l'attente de la pose du compteur EDF. En outre, au 31/12/2023, les retenues de garanties (compte fournisseurs, cf. explications supra sur le lot 1) s'élèvent à 5 814,70 € HT.

→ **Prévision 2024 LB 314 Tolérance travaux dépollution et infra : 33 008 euros HT**

Ce poste vise à absorber les révisions de prix sur les marchés de travaux (postes LB 311 à 313) et le coût d'éventuels avenants.

En 2024, le poste comprend également les révisions de prix, non facturées sur ses factures émises en 2022 et 2023, à hauteur de 20 700 € pour l'entreprise IRRIG'MATIC.

→ **Prévision 2024 LB 361 Autres travaux : 8 879 euros HT**

Il s'agit des frais prévisionnels en cas de travaux imprévus, de travaux d'entretien de parcelles, etc.

Poste 4 Honoraires / Prévisions 2024 : 77 025 € HT

→ **Prévision 2024 LB 410 Honoraires Maîtrise d'œuvre Infrastructures : 51 578 euros HT**

Il s'agit des honoraires de maîtrise d'œuvre liés au solde des phases d'exécution des travaux (environ 31% de la phase VISA et 64% de la phase DET), ainsi qu'à la réception des travaux (100% de la phase AOR de la phase 1). La révision de prix a été estimée à 16% sur les notes d'honoraires à venir sur la phase 1 (en fonction de la dernière révision de prix appliquée au marché – la révision de prix appliquée sur le prévisionnel du CRAC 2022 était de 14%).

→ **Prévision 2024 LB 411 Honoraires CSPS Infra : 130 euros HT**

Il s'agit du solde des honoraires du Coordinateur Sécurité Protection de la Santé dans le cadre de son marché n°20/094/161, pour un montant de 130 €.

→ **Prévision 2024 LB 414 Honoraires Urbaniste : 6 200 euros HT**

Il s'agit des dépenses liées aux avis donnés sur les projets de construction en phase étude et au suivi des permis de construire. En 2024, il s'agira notamment de la facturation pour l'avis sur le PC de la nouvelle école d'architecture et des interventions de l'urbaniste dans l'analyse des dossiers pour l'appel à projet des ilots B3 et A2.

→ **Prévision 2024 LB 423 Honoraires Etudes de sol : 0 euros HT**

Il s'agit des dépenses liées aux études de sol. Il n'est pas prévu d'études de sol en 2024.

→ **Prévision 2024 LB 430 Honoraires géomètres : 12 417 euros HT**

Il s'agit des dépenses liées à des relevés topographiques suite à la réalisation des travaux (implantation des limites parcellaires...) et à la réalisation de divisions parcellaires dans le cadre des projets (parcellaire de l'ilot B3...).

→ **Prévision 2024 LB 442 Honoraires Dépollution : 3 800 euros HT**

Il s'agit d'une provision en cas de besoin de réalisation de documents supplémentaires nécessaires à l'inscription des emprises concernées dans la base SIS.

→ **Prévision 2024 LB 461 Autres études : 2 900 euros HT**

Il s'agit des honoraires en cas de nécessité de faire réaliser des études complémentaires.

La coexistence de plusieurs chantiers (mail de l'oasis, requalification de la rue du 8 mars, travaux d'extension du campus ELIE, etc.) sur la même temporalité que celui de la ZAC

Triangle de l'Oasis a conduit à la mise en place d'une mission d'OPC. Cette mission (de l'assistance de la phase de préparation des travaux à la phase AOR) a été confiée à la SARL BDBAT dans le cadre de la lettre de commande n°22/1094/221, d'un montant actualisé à 22 400 € HT suite à un avenant.

Il est prévu sur 2024 le solde de la lettre de commande correspondant à 50% de la phase AOR.

Poste 5 Frais / Prévisions 2024 : 92 670 € HT

→ Prévision 2024 LB 511 Frais financiers sur emprunt : 92 670 euros HT

Il s'agit des intérêts à échoir en 2024 (y compris les ICNE) dans le cadre des deux emprunts d'un montant global de 3,5 M€ contractés auprès de l'AFD le 23 novembre 2022. Ces intérêts sont répartis de la façon suivante (par emprunt et échéance semestrielle) :

Échéance	CRE190901A	CRE190902B	Total
mai-24	21 120,00	30 780,00	51 900,00
nov-24	17 714,38	25 853,87	43 568,25
<i>Remb. ICNE 2023</i>	<i>- 3 520,00</i>	<i>- 5 130,00</i>	<i>- 8 650,00</i>
<i>ICNE 2024</i>	<i>2 377,30</i>	<i>3 474,66</i>	<i>5 851,96</i>
Total	37 691,68	54 974,53	92 670,21

Poste 6 Rémunérations / Prévisions 2024 : 79 833 € HT

→ Prévision 2024 LB 616 Rémunération Mission réalisation : 10 242 euros HT

La rémunération prévisionnelle correspond à 3,90% des dépenses prévisionnelles TTC de l'année.

→ Prévision 2024 LB 617 Rémunération Mission réalisation : 23 197 euros HT

La rémunération prévisionnelle correspond à 1,5% des recettes prévisionnelles TTC de l'année.

A noter que la rémunération relative à la recette de la vente au PIO (soit 23 197 €) est comptabilisée sur l'année 2024, bien que la vente ait été signée en décembre 2023, le paiement n'étant intervenu qu'en début d'année 2024.

→ Prévision 2024 LB 618 Honoraires de commercialisation : 46 394 euros HT

La rémunération prévisionnelle correspond à 3,00% des cessions prévisionnelles TTC de l'année.

La rémunération relative à la commercialisation du PIO (soit 46 394 €) est comptabilisée sur l'année 2024, bien que la vente ait été signée en décembre 2023, le paiement n'étant intervenu qu'en début d'année 2024.

Poste 8 Divers / Prévisions 2024 : 35 216 € HT

→ Prévision 2024 LB 810 Communication : 20 000 euros HT

Il s'agit des honoraires du bureau d'études STRATEGIES ET TERRITOIRES dans le cadre de son marché n°19/094/1037 et de lettres de commande et des frais connexes (réalisation de panneau, etc.).

Pour l'année 2024, la mission comprend la poursuite de la mise en œuvre des actions de communication (inauguration à l'issue des travaux, visuels dans le cadre de l'appel à projet...).



→ **Prévision 2024 LB 820 Insertion presse : 9 016 euros HT**

→ **Prévision 2024 LB 830 Duplication : 2 600 euros HT**

Les prévisions 2024 des Postes Insertion Presse et Duplication correspondent aux besoins éventuels de reproduction de dossiers et à l'insertion dans la presse d'avis d'appels à projets.

→ **Prévision 2024 LB 850 Frais Divers : 3 600 euros HT**

Un montant de 3 600 € pour frais divers est positionné pour 2024.

B. Recettes 2024

Il est prévu une enveloppe de recettes en 2024 de 1 825 389 € HT correspondant aux participations communales aux équipements liée à une première phase de rétrocession et au solde de la subvention fonds friches.

→ **Prévision 2024 LB 214 Participation aux équipements publics : 1 780 483 euros HT**

Suite à la réalisation de la première phase de travaux, il est prévu la rétrocession des équipements publics réalisés sur les lisières (rue Rico Carpaye et rue du 20 décembre) et du jardin de l'Oasis. Ne seront pas intégrés dans cette première phase de rétrocession les travaux des zones 2 et 1A, celles-ci devant faire l'objet de travaux complémentaires en phase 2.

Le montant indiqué de 1 780 483 € HT de participations - correspondant à 3 600 064 € HT de charges des ouvrages à rétrocéder dans cette première phase – est susceptible de variations, en fonction des montants qui seront effectivement validés dans les fiches ouvrage.

→ **Prévision 2024 LB 420 Subventions plan de relance : 44 906 euros HT**

Il est prévu de solliciter le solde de la subvention fonds friches – plan de relance dès lors que l'année de garantie de parfait achèvement sera achevée et que les décomptes généraux et définitifs seront payés. Ce solde s'élève à 44 906 €, sous réserve de la validation des dépenses éligibles par le service instructeur de la DEAL.

C. Financements 2024

Il est prévu :

- de procéder aux premiers remboursements des emprunts (cf. chapitre IV.2 pour le détail des emprunts) :

Emprunt n°	Date d'échéance	Capital restant à amortir	Amortissements
CR190901A	31/05/2024	1 600 000,00	258 001,29
	30/11/2024	1 341 998,71	261 406,91
CR190902B	31/05/2024	1 900 000,00	304 082,08
	30/11/2024	1 595 917,92	309 008,21
Total			1 132 498 ;49

- de procéder aux à la rétrocession des équipements publics, et de ce fait, de procéder au jeu d'écriture comptable permettant à transformer l'avance de trésorerie déjà perçue en participation au titre des équipements publics.

En effet, il est stipulé dans l'article 3 de la convention d'avance de trésorerie que « l'avance de trésorerie viendra en déduction de la créance détenue par la SEDRE afin de faire apparaître le solde net à payer par la Collectivité (jeu d'écriture comptable entre lignes de trésorerie : suppression de l'avance par imputation sur le montant de la créance due par la Collectivité au titre de la Participation au financement des équipements publics.) »

La première tranche de rétrocession permettra de rembourser, par jeu d'écriture comptable, 1 931 824 € d'avances de trésorerie, correspondant à 1 780 483 € HT de participation communale.

Postes	Année 2024
Hors bilan – LB120 Avance collectivité remboursée	1 931 824 € TTC
Bilan – LB 214 Participations équipements publics	1 780 483 € HT

2. Prévisions d'activités après 2024

A. Plan Programme

La réalisation des travaux de la ZAC a démarré en 2022, avec en premier lieu la gestion de la pollution puis les aménagements nécessaires à l'implantation des premiers projets immobiliers. Par la suite démarreront les travaux de construction, avec la réalisation de la résidence étudiante et du pôle tertiaire, portés par la SEDRE, et la nouvelle école d'architecture, sous co-maîtrise d'ouvrage TO et Commune du Port.

Au 31 décembre 2023, les cessions sont ainsi réalisées à 54%⁶ avec deux permis de construire octroyés (résidence étudiante tranche 1, PRISM) et un permis en cours d'instruction (nouvelle école d'architecture). Cependant, aucune construction n'a démarré et pour l'une des emprises vendues (PIO), le projet n'en est qu'au stade de la programmation.

Il est donc prévu de poursuivre la campagne de communication sur le projet et ce pour promouvoir le projet en accompagnant sa mutation par de l'information ciblée auprès tant des institutionnels que le public au sens large.

Un accompagnement des porteurs de projets est aussi à privilégier pour une mise en œuvre opérationnelle efficace dans les délais contraints par la concession. En effet, outre la manifestation d'intérêts qu'ont pu afficher certains organismes de formation, dont la présence est essentielle pour la création d'un pôle d'excellence que vise la ZAC, il conviendra d'affiner la prospection par une démarche de commercialisation tant sur le pôle tertiaire que sur le pôle de formation. A cet effet, le lancement d'un appel à projets est prévu en 2024.

⁶ Pourcentage de réalisation du poste « cessions de charges foncières »

B. Charges foncières

Les surfaces cessibles restent globalement inchangées par rapport au CRAC 2022.

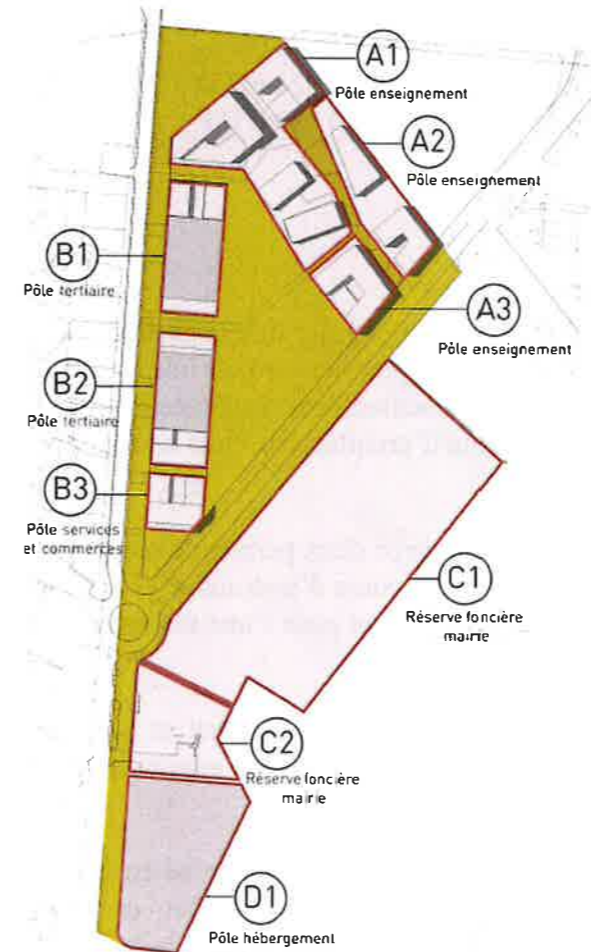


Figure 14 : plan d'ilotage - extrait CPAUPE

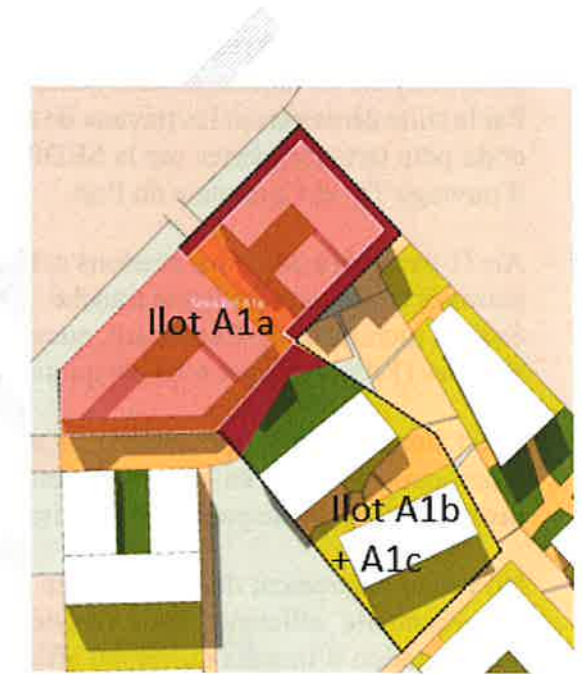


Figure 11 bis : détail ilot A1

Les charges foncières par pôle se répartissent ainsi comme suit :

- 7 110 m² SPC au titre du pôle **enseignement**, à **240 €/m² SPC**, pour un montant global de 1 706 400 € (pas d'évolution par rapport au CRAC précédent). A noter que 2 834 m² SPC supplémentaires fléchées pour l'école d'architecture (3500 m² initialement) ne sont plus valorisés en charges foncières mais feront l'objet d'une compensation de la Ville au titre de sa participation au titre des équipements publics.
- 10 150 m² SPC au titre du **tertiaire**, à **286 €/m² SPC**, pour un montant global de 2 902 900 € (pas d'évolution par rapport au CRAC précédent).
- 3 984 m² SPC au titre de l'**hébergement**, à **240 €/m² SPC**, pour un montant global de 956 160 € (pas d'évolution par rapport au CRAC précédent).

Les charges foncières par pôle sont détaillées dans le tableau suivant :

Pôle	Ilot	CRAC 2023				
		Destination	SPC	Charges foncières	Montant des cessions	Stade d'avancement
Enseignement	A1 + A3	école d'archi	3500	0	-	Cession 2024
		école d'archi "extension parcelle"	2834	0	-	Cession 2024
		PIO A1b + A1c	2054	240	492 960,00	Cédé 2023
		PIO A1b + A1c (tertiaire)	1439	286	411 554,00	Cédé 2023
	PIO A3	2170	240	520 800,00	Cédé 2023	
	A2	A2	2886	240	692 640,00	AAP en cours
Hébergement	D1	résidence étudiante t1	3115	240	747 600,00	Cédé 2022
		résidence étudiante t2	869	240	208 560,00	Cession 2025
Tertiaire	B1 - B2	tertiaire PRISM	5695	286	1 628 770,00	Cédé 50% 2023
	B3	tertiaire pôle de services	3016	286	862 576,00	AAP en cours
Total SPC			27 578	Montant	5 565 460,00	
Total SPC valorisée			21 244			

Les surfaces indiquées ci-dessus représentent 74% de la surface maximale globale prévue au dossier de réalisation (soit 37 248 m² SPC max, hors réserve foncière communale).
 Le niveau de charge foncière attendu sur l'opération s'élève donc globalement à 5 565 460 € HT.

Il est important de considérer les charges foncières au regard des aménagements proposés. Le projet intègre la dépollution des sols avec un plate-formage des parcelles à construire, avec décapage des 50 premiers centimètres de terre. La pollution au plomb se concentrant dans cette couche, il peut être considéré que la nécessité de gestion de la pollution résiduelle éventuelle à l'échelle de chaque projet immobilier sera minime, voire inexistante. Le coût des charges foncières se doit donc d'être en cohérence avec cet aspect.

Cependant, la complexité de montage des projets, notamment ceux du pôle de formation, laisse à craindre des difficultés de commercialisation dans la durée de la concession.

Aussi, les hypothèses prises en compte dans la planification des cessions restantes sont les suivantes :

- Réalisation des deux plots de PRISM en décalé, permettant une cession en 2023 pour un plot et en 2025 pour le second ;
- Démarrage des études relatives à la deuxième tranche de la résidence étudiante courant 2024, en vue d'une cession de la charge foncière pour 2025 ;
- Cessions des ilots A2 et B3 sur 2026, considérant un appel à projet lancé en 2024, permettant d'aboutir à des promesses de vente au premier semestre 2025, suivant le calendrier prévisionnel indiqué au paragraphe II.1.B.

C. Dépenses et Recettes après 2024

Les dépenses et recettes prévisionnelles au-delà de l'année 2024 sont relatives à la réalisation de l'opération, avec la planification suivante :

- ✓ **2024 : Fin de l'année de garantie d'achèvement de la première tranche des travaux d'aménagement** permettant la mise en œuvre d'une première tranche de rétrocessions des équipements publics,
- ✓ **2024 à 2026 : Commercialisation et réalisation du programme d'aménagements et de constructions de la ZAC** et les actions de communication liées,
- ✓ **2^{ème} semestre 2025 à 1^{er} semestre 2026 : Réalisation des travaux de la phase 2** (correspondant à la finalisation des aménagements temporaires de la phase 1).

IV. Financements

1. Avance de Trésorerie de la collectivité

Une convention d'avance de trésorerie a été signée en 2013, avec un Avenant n°1 en 2015, un Avenant n°2 en 2016, un Avenant n°3 en 2017, un avenant n°4 en 2018, un avenant n°5 en 2019 et un avenant n°6 en 2022.

Elle prévoit le versement d'une avance de trésorerie dont le montant a été fixé en fonction du déficit de trésorerie de l'opération : le montant maximal a été modifié à 4 952 501 € dans le cadre de l'avenant n°6.

Afin de pouvoir réaliser la dépollution du site avant de générer les premières recettes foncières de l'opération, une avance de trésorerie était notamment apparue nécessaire.

Les versements relatifs à cette avance de trésorerie sont les suivants :

Année de versement	Montant	Observations
2016	102 000 €	Avenant n°1
2017	349 005 €	Avenant n°2
2018	451 005 €	Avenant n°3
2019	274 171 €	Dont 198 755 € au titre de la dépollution - Avenant n°4
2020	198 795 €	Au titre de la dépollution (2 ^{ème} partie) – Avenant n°4
2021	1 836 797 €	Dont 1 484 533 € pour l'acquisition d'une première partie du foncier – Avenants n°5+6
2022	1 106 278 €	Pour l'acquisition de la deuxième partie du foncier - Avenant n°6
Total	4 318 031 €	

Par ailleurs, les avances au titre de la dépollution (397 550 €) ont été remboursées en 2022, suite aux travaux de gestion de la pollution.

Les rétrocessions permettant de faire basculer comptablement les avances de trésorerie en participations aux équipements publics seront engagées partiellement en 2024, en lien avec la fin de l'année de garantie de parfait achèvement de la première phase de travaux.

2. Emprunts

Un crédit d'accompagnement d'un montant de 3 M € était positionné dans le plan de trésorerie prévisionnel depuis le Traité de concession. Il a été réévalué à 3.5 M € à partir du CRAC 2019-2020, au vu des besoins de trésorerie, et sa mobilisation était positionnée sur 2022 et 2023.

La mobilisation de ces 3,5 M€ n'a été effective qu'en février 2023, puisque fin décembre 2022, une condition suspensive au déblocage des fonds n'était pas encore levée (actes de cautionnement non revenus du contrôle de légalité).

Les frais financiers sur emprunt afférents sont positionnés à hauteur de 268 670 € dans le Bilan, suivant les tableaux d'amortissement émis à la date de mobilisation des emprunts et reportés à la page suivante.

Ils seront toutefois recalculés annuellement en fonction des modalités actées dans les contrats de prêt et de l'évolution des taux du marché.



Ci-après les caractéristiques⁷ des emprunts contractés auprès de l'AFD :

Caractéristiques de l'emprunt n°CRE190901A :

Montant : 1 600 000 €
 Taux des intérêts : 2,64%
 Durée : 4 ans
 Différé : 1 an
 Nombres d'échéances : 6 (semestres)

Tableau d'amortissement prévisionnel :

Date d'échéance	Capital restant à amortir	Intérêts théoriques	Amortissements	Remboursements
01/05/2023	1 600 000,00	13 376,00		13 376,00
30/11/2023	1 600 000,00	21 120,00		21 120,00
31/05/2024	1 600 000,00	21 120,00	258 001,29	279 121,29
30/11/2024	1 341 998,71	17 714,38	261 406,91	279 121,29
31/05/2025	1 080 591,80	14 263,81	264 857,48	279 121,29
30/11/2025	815 734,32	10 767,69	268 353,60	279 121,29
31/05/2026	543 838,46	7 225,43	271 895,86	279 121,29
30/11/2026	268 353,60	3 636,43	275 484,86	279 121,29
Total		109 223,74	1 600 000,00	1 709 223,74

Caractéristiques de l'emprunt n°CRE190902B :

Montant : 1 900 000 €
 Taux des intérêts : 3,24%
 Durée : 4 ans
 Différé : 1 an
 Nombres d'échéances : 6 (semestres)

Tableau d'amortissement prévisionnel :

Date d'échéance	Capital restant à amortir	Intérêts théoriques	amortissements	Remboursements
01/05/2023	1 900 000,00	19 494,00		19 494,00
30/11/2023	1 900 000,00	30 780,00		30 780,00
31/05/2024	1 900 000,00	30 780,00	304 082,08	334 862,08
30/11/2024	1 595 917,92	25 853,87	309 008,21	334 862,08
31/05/2025	1 286 909,71	20 847,94	314 014,14	334 862,08
30/11/2025	972 895,57	15 760,91	319 101,17	334 862,08
31/05/2026	648 624,96	10 591,47	324 270,61	334 862,08
30/11/2026	319 101,17	5 338,29	329 523,79	334 862,08
Total		159 446,48	1 900 000,00	2 059 446,48

⁷ Les tableaux ci-après n'intègrent pas les ICNE.

V. Nouveau Bilan de l'opération

1. Montant du Bilan

Le Bilan du CRAC 2023 est constant par rapport au Bilan du CRAC 2022 et l'avenant n°8 au Traité de concession. Il s'élève en dépenses et en recettes à 10 573 003 €.

2. Comparaison dernier Bilan approuvé (CRAC 2022) et Bilan CRAC 2023

Comparaison Dernier Bilan approuvé (CRAC 2022) – Bilan Nouveau (CRAC 2023) :

Ligne	Intitulé	Bilan Approuvé CRAC 2022	Bilan Nouveau CRAC 2023	Reste à réaliser	Ecart Bilans	Commentaires
	DEPENSES	10 573 003	10 573 003	2 238 449		
1	ETUDES					
2	ACQUISITIONS	2 777 981	2 770 489	18 000	-7 492	
210	Acquisitions de terrains	2 712 511	2 712 511			
211	Frais d'acquisition	65 470	57 978	18 000	-7 492	Actualisation suivant l'utilisation des crédits antérieurs
3	TRAVAUX	5 454 281	5 528 697	1 542 382	74 416	
310	Démolitions		397 598			
311	Dépollution / VRD	2 764 960	2 861 981	665 064	97 021	Actualisation suivant avenants au marché
312	Basse tension / éclairage public	381 467	358 862	87 775	-22 605	Actualisation suivant avenants au marché
313	Arrosage / aménagements paysagers	1 089 957	1 089 957	640 342		
314	Tolérance travaux dépollution et infra	653 099	653 099	133 466		
361	Autres travaux	167 200	167 200	15 735		
4	HONORAIRES	893 879	858 230	146 538	-35 650	
410	Honoraires Maîtrise d'oeuvre Infra	330 749	330 749	86 090		
411	Honoraires CSPS Infra	13 378	13 378	6 131		
414	Honoraires Urbaniste	70 500	62 650	13 200	-7 850	Actualisation suivant l'utilisation des crédits antérieurs
423	Etudes des sols	36 920	26 920	10 000	-10 000	Actualisation suivant l'utilisation des crédits antérieurs
430	Honoraires Geomètres	51 633	44 633	24 417	-7 000	Actualisation suivant l'utilisation des crédits antérieurs
442	Honoraires Dépollution	141 529	129 529	3 800	-12 000	Actualisation suivant l'utilisation des crédits antérieurs
443	Etude faisabilité et Prospective, Progra	101 685	101 685			
450	Honoraires Déménagements familles	43 992	43 992			
451	Gardiennage Triangle	17 333	17 333			
461	Autres études	86 160	87 360	2 900	1 200	Actualisation suivant avenant à la lettre de commande
5	FRAIS	268 670	268 670	175 250		
511	Frais financiers sur emprunts	268 670	268 670	175 250		
6	REMUNERATIONS	925 884	913 276	272 871	-12 608	
612	Réalisation études détaillées	120 000	120 000			
615	Honoraires MOUS	175 644	175 644			
616	Mission réalisation : 3.90% dépenses TTC	380 191	389 560	75 698	9 369	} Proportionnel aux dépenses et aux recettes
617	Mission réal : 1.5% CA TTC	89 625	66 057	65 157	-23 568	
618	Honoraires de comm : 3% CA TTC	95 424	97 016	97 016	1 592	
619	Rémunération de clôture	35 000	35 000	35 000		
620	Rémunération obtention subvention	30 000	30 000			
7	TAXES	0				
8	DIVERS	252 308	233 641	83 408	-18 667	
810	Communication	127 370	108 703	49 991	-18 667	Actualisation suivant l'utilisation des crédits antérieurs
820	Insertions presse	29 967	29 967	18 554		
830	Duplication	12 982	12 982	7 709		
840	Autres	2 679	2 679			
850	Frais divers	79 310	79 310	7 154		
	RECETTES	10 573 003	10 573 003	6 821 178		
1	CESSIONS CHARGES FONCIERES	5 565 460	5 565 460	2 578 161		
110	Tertiaire 1 (10150 m² à 286 € HT/m² SPC)	2 902 900	2 902 900	1 676 961		
120	Hébergement 1 (3 984 m² à 240€HT/m² SPC)	956 160	956 160	208 560		
130	Plots formation (7 110 m² à 240€HT/m² SPC)	1 706 400	1 706 400	692 640		
2	PARTICIPATIONS	4 807 543	4 807 542	4 198 111		
211	Participation communale MOUS dont Etat	243 026	243 026			
214	Participation équipements publics	4 564 517	4 564 517	4 198 111		
3	CESSIONS SUPERSTRUCTURES					
4	SUBVENTIONS	200 000	200 000	44 906		
420	Subvention plan de relance	200 000	200 000	44 906		
5	Produits					
530	Produits financiers					
8	Divers					

Explications des Postes Bilan en évolution –En dépenses :

LB 211 : Frais d'acquisition

La diminution de ce poste est liée à l'absence de taxe foncière demandée par les impôts sur l'année 2023, en lien probablement avec l'enregistrement aux hypothèques de l'acte d'acquisition qui est intervenu seulement en décembre 2022.

LB 311 : Dépollution / VRD

L'augmentation de ce poste est liée à l'avenant n°2 du marché de travaux du lot 1 (attribué à PICO), d'un montant de 97 020,37 € HT, qui avait permis de prendre en compte des prix nouveaux ainsi que des prestations modifiées ou complémentaires et de fixer les quantités exécutées et réellement mises en œuvre après attachement et contrôle de la maîtrise d'œuvre.

LB 312 : Basse tension / éclairage public

La diminution de ce poste est liée à l'avenant n°3 en moins-value de l'entreprise BAGELEC, notamment du fait d'un changement de type de projecteurs sur les luminaires sur demande de la Collectivité.

LB 414 : Honoraires urbaniste, LB 423 : Etudes des sols & LB 430 Honoraires géomètres

La diminution de ces postes est liée au report des crédits non consommés antérieurement vers d'autres postes.

LB 442 : Honoraires dépollution

Le marché de l'AMO Gestion de la pollution est arrivé à échéance alors que les missions n'avaient pas toutes été commandées, étant donné que la réglementation a changé et a permis de remplacer le dossier de restriction d'usages par une inscription en base SIS (Secteurs d'Informations sur les Sols). Dès lors, les prestations de l'AMO n'ont finalement concernées que la réalisation des travaux (phases ACT, DET, Contrôles, AOR).

LB 461 : Autres études

L'augmentation de ce poste est liée aux mois supplémentaires de mission pour l'OPC étant donné la prolongation des délais des travaux.

LB 616, 617, 618 : Rémunérations

Conformément à l'annexe 4 « bilan financier prévisionnel » au traité de concession, pour les missions de réalisations d'études, de suivi technique et administratif, le concessionnaire perçoit pour sa mission d'aménageur, une rémunération égale à 3.90% de l'ensemble des dépenses TTC (à l'exclusion de sa propre rémunération et des frais financiers) et 1.5% de l'ensemble des recettes TTC (à l'exclusion de la participation de la Ville et des subventions) ainsi qu'une rémunération de commercialisation égale à 3% des cessions TTC. Ce poste évolue donc en fonction des dépenses et des recettes prévues.



Ligne	Intitulé	Rémunération			TVA Taux
		Société	Société	Commercialisation	
DEPENSES					
1	ETUDES				
2	ACQUISITIONS				
210	Acquisitions de terrains	3,9	0	0	Exonéré
211	Frais d'acquisition	3,9	0	0	Exonéré
3	TRAVAUX				
310	Démolitions	3,9	0	0	TVA Normal
311	Dépollution / VRD	3,9	0	0	TVA Normal
312	Basse tension / éclairage public	3,9	0	0	TVA Normal
313	Arrosage / aménagement paysagers	3,9	0	0	TVA Normal
314	Tolérance travaux dépollution et infra	3,9	0	0	TVA Normal
361	Autres travaux	3,9	0	0	TVA Normal
4	HONORAIRES				
410	Honoraires Maitrise d'œuvre Infra	3,9	0	0	TVA Normal
411	Honoraires CSPS Infra	3,9	0	0	TVA Normal
414	Honoraires Urbaniste	3,9	0	0	TVA Normal
423	Etudes des sols	3,9	0	0	TVA Normal
430	Honoraires Géomètres	3,9	0	0	TVA Normal
442	Honoraires Dépollution	3,9	0	0	TVA Normal
443	Etude faisabilité et Prospective, Progra	3,9	0	0	TVA Normal
450	Honoraires Déménagements familles	3,9	0	0	TVA Normal
451	Gardiennage Triangle	3,9	0	0	TVA Normal
461	Autres études	3,9	0	0	TVA Normal
5	FRAIS				
511	Frais financiers sur emprunts	0	0	0	Exonéré
6	REMUNERATIONS				
612	Réalisation études détaillées	0	0	0	Exonéré
614	Assistance ATMO	0	0	0	Exonéré
615	Honoraires MOUS	0	0	0	Exonéré
616	Mission réalisation : 3.90% dépenses TTC	0	0	0	Exonéré
617	Mission réal : 1.5% CA TTC	0	0	0	Exonéré
618	Honoraires de comm : 3% CA TTC	0	0	0	Exonéré
619	Rémunération de clôture	0	0	0	Exonéré
620	Rémunération obtention subvention	0	0	0	Exonéré
7	TAXES				
8	DIVERS				
810	Communication	3,9	0	0	TVA Normal
820	Insertions presse	3,9	0	0	TVA Normal
830	Duplication	3,9	0	0	TVA Normal
840	Autres	3,9	0	0	TVA Normal
850	Frais divers	3,9	0	0	TVA Normal
RECETTES					
1	CESSIONS CHARGES FONCIERES				
110	Tertiaire 1 (10 150 m² à 286 € HT/m² SPC)	0	1,5	3	TVA Normal
120	Hébergement 1 (3 984 m² à 240€HT/m².SPC)	0	1,5	3	TVA Normal
130	Plots formation (7 110m² à 240€HT/m² SPC)	0	1,5	3	TVA Normal
2	PARTICIPATIONS				
211	Participation communale MOUS dont Etat	0	0	0	Exonéré
214	Participations équipements publics	0	0	0	TVA normal
3	CESSIONS SUPERSTRUCTURES				
4	SUBVENTIONS				
420	Subvention plan de relance	0	0	0	Exonéré
5	Produits				
530	Produits financiers	0	0	0	Exonéré
8	Divers				

- **En recettes :**
 Les recettes n'ont pas évolué par rapport au dernier bilan approuvé.

VI. Participations de la ville

La participation globale de la Ville est similaire à ce qui était prévu dans le dernier CRAC approuvé (CRAC 2022) et s'élève à 4 807 543 € HT (incluant le reversement de la subvention MOUS part Etat).

Participation communale	CRAC 2022	CRAC 2023
	€ HT	€ HT
Participation MOUS (dont reversement subvention Etat directement versée à la commune pour un montant de 192 471 €)	243 026	243 026
Participation équipements publics	4 564 517	4 564 517
Total	4 807 543	4 807 543

Ventilation prévisionnelle⁸ Participation du concédant :

TABLEAU DE VERSEMENT PREVISIONNEL DES AVANCES DE TRESORERIE (A AJUSTER EN FONCTION DES BESOINS ACTUALISES)						
Participation du concédant	Déjà appelé	2024	2025	2026	Total restant à appeler	Total général
Avance de trésorerie participation équipements publics encaissée €	3 920 481				-	3 920 481
Avance de trésorerie frais dépollution encaissée €	397 550				-	397 550
Avance de trésorerie TOTALE encaissée €	4 318 031				-	4 318 031
Avance de trésorerie remboursée* €		1 931 824		1 988 657	3 920 481	3 920 481
Avance de trésorerie frais dépollution remboursée* €	397 550				-	397 550
Avance de trésorerie TOTALE remboursée* €	397 550	1 931 824		1 988 657	3 920 481	4 318 031
TABLEAU DE VERSEMENT PREVISIONNEL DE LA PARTICIPATION COMMUNALE - CRAC 2023						
Participation du concédant	Déjà appelé	2024	2025	2026	Total restant à appeler	Total général
Participation € HT aux équipements publics	366 406	1 780 483		2 417 628	4 198 111	4 564 517
Participation € TTC aux équipements publics	397 550	1 931 824		2 623 127	4 554 950	4 952 500
Participation communale MOUS € (dont reversement subvention Etat directement versée à la commune)	243 026					243 026
Total € HT	609 432	1 780 483	-	2 417 628	4 198 111	4 807 543
Total € TTC	640 576	1 931 824	-	2 623 127	4 554 950	5 195 526
TOTAL PREVISIONNEL DECAISSEMENT COMMUNE ANNUEL € TTC	4 561 057			634 469	634 469	5 195 526

Echelonnement Avance à actualiser en fonction des besoins actualisés de trésorerie

⁸ La ventilation de la participation aux équipements publics sera affinée dans le cadre de la première phase de rétrocession.



Annexes

- Annexe 1 : Bilan et plan prévisionnel de trésorerie
- Annexe 2 : Fiches de détail
- Annexe 3 : Détail calcul rémunération concessionnaire
- Annexe 4 : Suivi des documents d'arpentage
- Annexe 5 : Etat des acquisitions et des cessions au 31/12/2023



Annexe 1 : Bilan et plan prévisionnel de trésorerie

PROJET

CR 1094 ZAC TRIANGLE DE L'OASIS
CRAC 2023 - version initiale

PROJET

Ligne	Intitulé	Bilan		Fin 2022		2023		2024		2025		2026		Bilan	
		TVA	Approuvé	Réalisé	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau
1	DEPENSES	0,00	10 573 003	8 334 554	5 254 759	3 079 795	415 054	1 583 805	239 590	10 573 003	10 573 003				
2	ETUDES	0,00	2 777 981	2 752 489	2 752 853	-364	6 500	6 000	5 500	2 770 489	2 770 489				-7 492
210	Acquisitions de terrains	0,00	2 712 511	2 712 511	2 712 511					2 712 511	2 712 511				
211	Frais d'acquisition	0,00	65 470	39 978	40 342	-364	6 500	6 000	5 500	57 978	57 978				-7 492
3	TRAVAUX	0,00	5 454 281	3 986 315	1 223 207	2 763 108	123 809	1 359 081	59 492	5 528 697	5 528 697				74 416
310	Démolitions	8,50	397 598	397 598	397 598					397 598	397 598				
311	Dépollution / VRD	8,50	2 764 960	2 196 917	659 934	1 536 983	36 856	50 919	2 861 981	2 861 981	97 021				-22 605
312	Basse tension / éclairage public	8,50	381 467	271 087	19 628	429 987	45 066	545 276	50 000	1 089 957	1 089 957				
313	Arrosage / aménagements paysagers	8,50	1 089 957	519 633	119 576	400 057	33 008	90 966	9 492	653 099	653 099				
314	Tolérance travaux dépollution et infra	8,50	167 200	151 465	26 472	124 993	8 879	6 856	167 200	167 200					
361	Autres travaux	8,50	893 879	711 692	636 695	74 997	77 025	56 000	13 512	858 230	858 230				-35 650
4	HONORAIRES	0,00	330 749	244 659	213 644	31 015	51 578	30 000	4 512	330 749	330 749				
410	Honoraires Maitrise d'oeuvre Infra	8,50	13 378	7 248	4 602	2 646	130	5 000	1 000	13 378	13 378				
411	Honoraires CSPS Infra	8,50	70 500	49 450	47 700	1 750	6 200	5 000	2 000	62 650	62 650				-7 850
414	Honoraires Urbaniste	8,50	36 920	16 920	16 920			10 000	6 000	26 920	26 920				-10 000
423	Etudes des sols	8,50	51 633	20 216	18 675	1 541	12 417	6 000	44 633	44 633	-7 000				
430	Honoraires Géomètres	8,50	141 529	125 729	103 834	21 895	3 800			129 529	129 529				-12 000
442	Honoraires Dépollution	8,50	101 685	101 685	101 685					101 685	101 685				
443	Etude faisabilité et Prospective, Progra	8,50	43 992	43 992	43 992					43 992	43 992				
450	Honoraires Déménagements Familles	8,50	17 333	17 333	17 333					17 333	17 333				
451	Gardiennage Triangle	8,50	86 160	84 460	68 310	16 150	2 900			87 360	87 360				1 200
461	Autres études	8,50	268 670	93 420	93 420	93 420	92 670	58 758	23 822	268 670	268 670				
5	FRAIS	0,00	268 670	93 420	93 420					268 670	268 670				
511	Frais financiers sur emprunts	0,00	925 884	640 406	510 634	129 772	79 833	77 866	115 172	913 276	913 276				-12 608
6	REMUNERATIONS	0,00	120 000	120 000	120 000					120 000	120 000				
612	Réalisation études détaillées	0,00	175 644	175 644	175 644					175 644	175 644				
615	Honoraires MOUS	0,00	380 191	313 862	184 090	129 772	10 242	61 218	4 239	389 560	389 560				9 369
616	Mission réalisation : 3.90% dépenses TTC	0,00	89 625	900	900					66 057	66 057				-23 568
617	Mission réel : 1.5% CA TTC cessions	0,00	95 424							97 016	97 016				1 592
618	Honoraires de comm : 3% CA TTC	0,00	35 000	30 000	30 000					35 000	35 000				
619	Rémunération de clôture	0,00	30 000	30 000	30 000					30 000	30 000				
620	Rémunération obtention subvention	0,00	252 308	150 233	131 371	18 863	35 216	26 100	22 092	233 641	233 641				-18 667
7	TAXES	0,00	127 370	58 712	57 432	1 280	20 000	15 000	14 991	108 703	108 703				-18 667
8	DIVERS	8,50	29 967	11 413	11 413					29 967	29 967				
810	Communication	8,50	12 982	5 273	5 273					12 982	12 982				
820	Insertions presse	8,50	2 679	2 679	2 679					2 679	2 679				
830	Duplication	8,50	79 310	72 156	54 573	17 583	3 600	2 500	1 054	79 310	79 310				
840	Autres	8,50	10 573 003	3 751 825	1 417 031	2 334 793	1 825 389	1 022 945	3 972 844	10 573 003	10 573 003				
850	Frais divers	0,00	5 565 460	2 987 299	747 600	2 239 699		1 022 945	1 555 216	5 565 460	5 565 460				
1	CESSIONS CHARGES FONCIERES	8,50	2 902 900	1 225 939	747 600	1 225 939	20 000	814 385	862 576	2 902 900	2 902 900				
110	Tertiaire 1 (9321m² à 286 € HT/m² SPC)	8,50	956 160	747 600	747 600			208 560	692 640	956 160	956 160				
120	Hébergement 1 3984m² à 240€HT/m² SPC)	8,50	1 706 400	1 013 760	609 431	1 013 760	1 780 483			1 706 400	1 706 400				
130	Plots formation (9169m² à 240€HT/m² SPC)	0,00	4 807 543	609 431	609 431					4 807 543	4 807 543				
2	PARTICIPATIONS	0,00	243 026	243 026	243 026					243 026	243 026				
211	Participation communale MOUS dont Etat	0,00	4 564 517	366 406	366 406					4 564 517	4 564 517				
214	Participation équipements publics	8,50	200 000	155 094	60 000	95 094	44 906			200 000	200 000				
3	CESSIONS SUPERSTRUCTURES	0,00	200 000	155 094	60 000	95 094	44 906			200 000	200 000				
4	SUBVENTIONS	0,00	200 000	155 094	60 000	95 094	44 906			200 000	200 000				
420	Subventions plan de relance	0,00													
5	Produits	0,00													
8	Divers	0,00													
1	RESULTAT D'EXPLOITATION	0,00	-1	-4 582 729	-3 837 728	-745 001	1 410 801	-554 185	3 726 113	7 818 031	7 818 031				
1	AMORTISSEMENTS	0,00	7 818 031	397 550	397 550					3 064 322	3 064 322				
110	Financements	0,00	3 500 000	397 550	397 550					3 064 322	3 064 322				
110	Emprunts amortissement	0,00	3 500 000	397 550	397 550					3 500 000	3 500 000				
112	Avance collectivité dépollution rembours	0,00	3 920 481	397 550	397 550					1 201 175	1 201 175				
120	Avance collectivité remboursée	0,00	3 920 481	397 550	397 550					397 550	397 550				
1	MOBILISATIONS	0,00	7 818 031	7 818 031	4 318 031	3 500 000				1 988 657	1 988 657				
1	Financements	0,00	7 818 031	7 818 031	4 318 031	3 500 000				7 818 031	7 818 031				
113	Crédit	0,00	3 500 000	3 500 000	3 500 000					3 500 000	3 500 000				
114	Avance collectivité dépollution encaissé	0,00	397 550	397 550	397 550					397 550	397 550				
120	Avance collectivité encaissée	0,00	3 920 481	3 920 481	3 920 481					3 920 481	3 920 481				
1	FINANCEMENT	0,00	7 420 481	7 420 481	3 920 481	3 500 000	-3 064 322	-1 166 326	-3 189 832	7 818 031	7 818 031				
1	TRESORERIE	0,00	561 040	641 121	399 766	241 355	19 911	122 840	8 423	792 296	792 296				
110	TVA sur dépense	0,00	861 048	152 296	31 144	121 152	151 341	86 950	337 692	728 279	728 279				
110	TVA sur recette	0,00													
110	TVA sur financement	0,00													
110	TVA période	0,00													
110	TVA déclarée (CA3)	0,00													
110	Dépenses TTC	0,00	11 134 043	8 975 675	5 654 525	3 321 150	434 499	1 699 971	255 155	11 365 299	11 365 299				
110	Recettes TTC	0,00	11 434 051	3 904 121	1 448 176	2 455 945	1 976 730	1 109 895	4 310 536	11 301 282	11 301 282				
110	Amortissements	0,00	7 818 031	397 550	397 550					3 189 832	3 189 832				
110	Mobilisations	0,00	7 818 031	7 818 031	4 318 031	3 500 000				7 818 031	7 818 031				
110	Clients	0,00		10 175 686	5 766 207	4 409 479	1 546 466	1 546 466		11 722 152	11 722 152				
110	Encaissement	0,00		10 175 686	5 766 207	4 409 479	1 546 466	1 546 466		11 722 152	11 722 152				
110	Reste à encaisser	0,00		1 546 466	1 546 466										
110	Fournisseurs	0,00	9 184 913	5 625 383	5 625 383	3 559 530	-113 919	5 884		9 202 504	9 202 504				
110	Avance	0,00	113 919	113 919	113 919										

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le 13/08/2024



ID : 974-219740073-20240806-DL_2024_100-DE



Annexe 2 : Fiches de détail

PROJET

Opération 1094 - ZAC triangle de l'Oasis

Arrêté au 31/12/2021

				Total		
DEPENSES				8 334 554,04		
1	ETUDES					
2	ACQUISITIONS			2 752 489,75		
210	Acquisitions de terrains			2 712 511,00		
18/11/2021	21/094/809	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAL Acquisit. ZAC Triangle Oasis BC 496 Acpte 1er		676 931,50	0,00	676 931,50
15/12/2022	21/094/809	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAL Acquisit. ZAC Triangle Oasis BC 496 Acpte 1er		2 035 579,50	230 563,44	2 266 142,94
211	Frais d'acquisition			39 977,75		
18/11/2021	21/094/809	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAL Acquisit. ZAC Triangle Oasis BC 496 Acpte 1er		470,00	-	470,00
15/12/2022	21/094/809	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAL Acquisit. ZAC Triangle Oasis BC 496 Acpte 1er		470,00	-	470,00
15/12/2022	21/094/809	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAL Acquisit. ZAC Triangle Oasis BC 496 Acpte 1er		128,00	-	128,00
15/12/2022	21/094/809	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAL Acquisit. ZAC Triangle Oasis BC 496 Acpte 1er		39 872,00	-	39 872,00
15/12/2022	21/094/809	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAL Acquisit. ZAC Triangle Oasis BC 496 Acpte 1er		342,00	-	342,00
09/11/2023	23-24899	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAL 1094 - EXCEDENT/FRAIS ACQ CNE LE PORT		364,25	-	364,25
3	TRAVAUX			3 986 314,72		
310	Démolitions			397 597,57		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
21/02/2011	11/094/103/0	LDT Entreprise	1094 LC - 11/094/103/0 0001 LDT	2 500,00	212,50	2 712,50
21/02/2011	11/094/68/0	LDT Entreprise	1094 LC - 11/094/68/0 0001 LDT	3 000,00	255,00	3 255,00
24/02/2011	11/094/137/0	LDT Entreprise	1094 LC - 11/094/137/0 0001 LDT	3 500,00	297,50	3 797,50
30/03/2011	11/094/227/0	LDT Entreprise	1094 LC - 11/094/227/0 0001 LDT	3 000,00	255,00	3 255,00
05/04/2011	11/094/257/0	LDT Entreprise	1094 LC - 11/094/257/0 0001 LDT	3 577,00	304,05	3 881,05
11/04/2011	11/094/256/0	LDT Entreprise	1094 LC - 11/094/256/0 0001 LDT	3 610,00	306,85	3 916,85
11/04/2011	11/094/290/0	LDT Entreprise	1094 LC - 11/094/290/0 0001 LDT	2 124,30	180,57	2 304,87
26/04/2011	11/094/291/0	LDT Entreprise	1094 LC - 11/094/291/0 0001 LDT	4 824,84	410,11	5 234,95
06/06/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	1094 MT - 11/094/381/0 0001 RDTV	37 542,28	3 191,09	40 733,37
06/06/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	1094 MT - 11/094/381/0 0002 RDTV	55 539,65	4 720,87	60 260,52
14/06/2011	11/094/470/0	Société Terrassement et Recyclage	1094 LC - 11/094/470/0 0001 Société	16 200,00	1 377,00	17 577,00
15/06/2011	11/094/469/0	Ent. DENA Jean-Michel	1094 LC - 11/094/469/0 0001 Ent. DENA	14 702,00	1 249,67	15 951,67
02/08/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	1094 MT - 11/094/381/0 0005 RDTV	19 872,00	1 689,12	21 561,12
02/08/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	1094 MT - 11/094/381/0 0006 RDTV	14 000,00	1 190,00	15 190,00
02/08/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	1094 MT - 11/094/381/0 0007 RDTV	5 697,00	484,25	6 181,25
02/08/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	1094 MT - 11/094/381/0 0003 RDTV	14 128,14	1 200,89	15 329,03
02/08/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	1094 MT - 11/094/381/0 0004 RDTV	12 736,21	1 082,58	13 818,79
20/09/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	1094 MT - 11/094/381/0 0008 RDTV	46 878,97	3 984,71	50 863,68
26/10/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	1094 MT - 11/094/381/0 0009 RDTV	41 780,00	3 551,30	45 331,30
14/11/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	Travaux de démolitions de cases et de	38 685,23	3 288,24	41 973,47
12/12/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	Travaux de démolitions de cases et de	19 773,80	1 680,77	21 454,57
31/12/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	Travaux de démolitions de cases et de	-19 773,80	-1 680,77	-21 454,57
31/12/2011	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	Travaux de démolitions de cases et de	19 773,76	1 680,77	21 454,53
20/01/2012	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	Travaux de démolitions de cases et de	5 712,59	485,58	6 198,17
06/03/2012	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	Travaux de démolitions de cases et de	7 140,00	606,90	7 746,90
19/09/2012	11/094/381/0	RDTV SOOPPAN	Travaux de démolitions de cases et de	3 010,00	255,85	3 265,85
01/10/2021	21/094/314	LDT Entreprise	Démolition d'une maison bois sous tôle, parcelle	17 300,00	1 470,50	18 770,50
18/11/2021	21/094/675	OPTIMUM DIAGNOSTIC IMMOBILIER	diagnostic amiante au 47, rue du 20 décembre	763,60	64,91	828,51
311	Dépollution/VRD			2 196 916,91		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
23/08/2022	22/094/178	EXCAMAT SAS	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	38 362,42	0,00	38 362,42
23/08/2022	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	43 642,87	6 970,45	50 613,32
15/09/2022	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	44 989,42	4 010,03	48 999,45
15/09/2022	22/094/178	DCJ Entreprise	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	2 187,40	0,00	2 187,40
10/11/2022	22/094/178	EXCAMAT SAS	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	78 171,82	0,00	78 171,82
10/11/2022	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	46 982,40	10 638,11	57 620,51
17/11/2022	22/094/178	DCJ Entreprise	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	-2 187,40	0,00	-2 187,40
17/11/2022	22/094/178	DCJ Entreprise	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	2 187,40	0,00	2 187,40
07/12/2022	22/094/178	EXCAMAT SAS	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	61 768,85	0,00	61 768,85
07/12/2022	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	105 419,54	19 251,03	124 670,57
07/12/2022	22/094/178	BTOI ENROBES REUNION	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	17 752,00	0,00	17 752,00
07/12/2022	22/094/178	EXCAMAT SAS	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	103 311,17	0,00	103 311,17
07/12/2022	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	117 345,61	15 224,73	132 570,34
24/02/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	34 208,00	2 907,68	37 115,68
14/04/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	75 265,95	6 397,62	81 663,57
15/05/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	164 351,12	20 474,31	184 825,43
15/05/2023	22/094/178	EXCAMAT SAS	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	76 523,16		76 523,16
07/07/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	134 669,19	11 657,68	146 326,87
07/07/2023	22/094/178	SBP - SOL EN BETON PROFESSIONNEL	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	2 480,00		2 480,00
23/06/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	390 190,33	40 252,92	430 443,25
23/06/2023	22/094/178	EXCAMAT SAS	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	52 098,38		52 098,38
23/06/2023	22/094/178	TERALTA GRANULATS BETON REUNION	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	29 694,07		29 694,07
23/06/2023	22/094/178	SBP - SOL EN BETON PROFESSIONNEL	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	1 581,00		1 581,00
09/11/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	390 528,81	48 953,38	439 482,19
09/11/2023	22/094/178	BTOI ENROBES REUNION	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	52 719,71		52 719,71

09/11/2023	22/094/178	BATIFER	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	87 632,76		87 632,76
09/11/2023	22/094/178	TERALTA GRANULATS BETON REUNION	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	37 305,93		37 305,93
09/11/2023	22/094/178	AUSTRAL RENOV AVENIR	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	7 735,00		7 735,00
312 Basse Tension / éclairage public				271 087,36		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
02/02/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et éclairage public	9 728,40	826,91	10 555,31
24/04/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et éclairage public	12 988,40	1 711,77	14 700,17
24/04/2023	22/094/177	PERMALNAIKEN HERLAND	lot 2 basse tension et éclairage public	7 150,00		7 150,00
30/07/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et éclairage public	75 067,34	6 380,72	81 448,06
12/09/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et éclairage public	138 965,22	14 123,03	153 088,25
12/09/2023	22/094/177	PERMALNAIKEN HERLAND	lot 2 basse tension et éclairage public	27 188,00		27 188,00
313 Arrosage / Aménagements paysagers				449 614,75		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
14/10/2022	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	7 091,60	602,79	7 694,39
10/11/2022	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	9 949,93	845,74	10 795,67
15/12/2022	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	2 586,50	219,85	2 806,35
13/02/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	14 000,15	1 190,01	15 190,16
23/03/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	11 465,66	974,58	12 440,24
14/04/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	26 845,15	2 281,84	29 126,99
24/04/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	23 670,49	2 012,00	25 682,49
09/05/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	20 133,10	1 711,31	21 844,41
25/05/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	26 018,57	2 211,58	28 230,15
06/06/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	20 147,00	1 712,49	21 859,49
23/06/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	47 691,58	4 053,78	51 745,36
04/07/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	144 978,90	12 323,21	157 302,11
17/07/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	28 077,00	2 386,54	30 463,54
29/08/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	37 006,86	3 145,58	40 152,44
20/09/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	13 181,19	1 120,40	14 301,59
17/10/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	5 541,20	471,00	6 012,20
21/11/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	7 822,90	664,95	8 487,85
31/12/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	3 406,97	289,59	3 696,56
314 Tolérance travaux dépollution et infra				519 632,90		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
23/08/2022	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	13 120,85	1 115,27	14 236,12
15/09/2022	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	12 069,66	1 025,93	13 095,59
10/11/2022	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	21 979,95	1 868,31	23 848,26
10/11/2022	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	815,89	69,35	885,24
07/12/2022	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	39 860,96	3 388,19	43 249,15
07/12/2022	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	31 524,14	2 679,56	34 203,70
15/12/2022	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	204,33	17,38	221,71
24/02/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	6 294,28	535,03	6 829,31
23/03/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	3 015,41	256,31	3 271,72
14/04/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	12 953,76	1 101,07	14 054,83
24/04/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	3 692,61	313,87	4 006,48
09/05/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	2 433,50	206,85	2 640,35
15/05/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	39 322,68	3 342,43	42 665,11
25/05/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	4 452,59	378,46	4 831,05
06/06/2023	22/094/168	IRRIG'MATIC REUNION	lot 4 réseau d'arrosage	-2 433,50	-206,85	-2 640,35
23/06/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	7 773,73	660,77	8 434,50
07/07/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	22 596,20	1 920,70	24 516,90
04/07/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	29 932,04	2 544,23	32 476,27
23/06/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	95 570,96	8 123,53	103 694,49
30/07/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et éclairage public	19 661,25	1 671,21	21 332,46
29/08/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	7 035,76	598,04	7 633,80
12/09/2023	22/094/177	BAGELEC REUNION	lot 2 basse tension et éclairage public	32 233,72	2 739,86	34 973,58
20/09/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	3 076,71	261,52	3 338,23
17/10/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	591,91	50,31	642,22
09/11/2023	22/094/178	PICO-OI	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	109 237,84	9 285,23	118 523,07
21/11/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	1 709,30	145,29	1 854,59
31/12/2023	22/094/167	EVE SARL	lot 3 - aménagements paysagers	906,37	77,05	983,42
350 Divers						
361 Autres travaux				151 465,23		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
06/07/2021	21/094/459	EDF Ste-Anne	dépose de branchement aérien - rue du 20 déce	326,30	6,85	333,15
06/09/2022	22/094/627	EDF Ste-Anne	Structure HTA	15 713,66	1 335,66	17 049,32
05/10/2022	22/094/665	EDF Ste-Anne	aménagement BT	5 352,05	454,92	5 806,97
14/11/2022	22/094/756	EDF	dépose poteau suite aménagement rue 20 déce	5 080,16	431,81	5 511,97
25/01/2023	22/094/756	EDF	dépose poteau suite aménagement rue 20 déce	8 853,34	752,54	9 605,88
27/03/2023	22/094/405	ORANGE (Ancenis)	Conseil standard réseaux télécom - ZAC Triangle	321,00	27,29	348,29
18/04/2023	22/094/627	EDF Ste-Anne	Structure HTA	104 513,29	8 883,63	113 396,92
23/06/2023	22/094/665	EDF Ste-Anne	aménagement BT	11 305,43	960,97	12 266,40
4 HONORAIRES				711 691,55		
410 Honoraires Maîtrise d'oeuvre Infra				244 658,54		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
15/05/2009	09/094/098/0	RAGARU Jean-François	1094 MO - 09/094/098/0 0001 RAGARU	6 300,00	535,50	6 835,50
15/05/2009	09/094/098/0	FEDT	1094 MO - 09/094/098/0 0001 FEDT	4 770,00	405,45	5 175,45

15/05/2009	09/094/098/0	HELIOS PAYSAGES	1094 MO - 09/094/098/0 0001 HELIOS	1 680,00	142,80	1 822,80
28/07/2009	09/094/098/0	FEDT	1094 MO - 09/094/098/0 0002 FEDT	11 130,00	946,05	12 076,05
28/07/2009	09/094/098/0	RAGARU Jean-François	1094 MO - 09/094/098/0 0002 RAGARU	2 700,00	229,50	2 929,50
28/07/2009	09/094/098/0	HELIOS PAYSAGES	1094 MO - 09/094/098/0 0002 HELIOS	720,00	61,20	781,20
06/10/2009	09/094/098/0	HELIOS PAYSAGES	1094 MO - 09/094/098/0 0003 HELIOS	1 800,00	153,00	1 953,00
06/10/2009	09/094/098/0	FEDT	1094 MO - 09/094/098/0 0003 FEDT	14 620,00	1 242,70	15 862,70
06/10/2009	09/094/098/0	RAGARU Jean-François	1094 MO - 09/094/098/0 0003 RAGARU	6 300,00	535,50	6 835,50
29/10/2009	09/094/098/0	HELIOS PAYSAGES	1094 MO - 09/094/098/0 0004 HELIOS	1 800,00	153,00	1 953,00
29/10/2009	09/094/098/0	FEDT	1094 MO - 09/094/098/0 0004 FEDT	14 620,00	1 242,70	15 862,70
29/10/2009	09/094/098/0	RAGARU Jean-François	1094 MO - 09/094/098/0 0004 RAGARU	6 300,00	535,50	6 835,50
18/02/2010	09/094/024/0	SARECO	1094 ME - 09/094/024/0 0001 SARECO	15 000,00	1 275,00	16 275,00
29/07/2011	09/094/024/0	SARECO	1094 ME - 09/094/024/0 0002 SARECO	8 600,00	731,00	9 331,00
29/07/2011	09/094/024/0	TAITHE Philippe (Avocat)	1094 ME - 09/094/024/0 0003 TAITHE	3 000,00	255,00	3 255,00
04/07/2018	17/094/1224	ETRE	Mairise d'oeuvre infrastructures et	1 000,00	85,00	1 085,00
04/07/2018	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et	4 344,00	369,24	4 713,24
04/07/2018	17/094/1224	EMO	Mairise d'oeuvre infrastructures et	4 200,00	357,00	4 557,00
04/07/2018	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et	2 016,00	171,36	2 187,36
05/09/2018	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et	5 430,00	461,55	5 891,55
05/09/2018	17/094/1224	ETRE	Mairise d'oeuvre infrastructures et	1 500,00	127,50	1 627,50
05/09/2018	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et	3 024,00	257,04	3 281,04
05/09/2018	17/094/1224	EMO	Mairise d'oeuvre infrastructures et	6 300,00	535,50	6 835,50
11/02/2019	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et	262,83	22,34	285,17
11/02/2019	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et	1 086,00	92,31	1 178,31
11/02/2019	17/094/1224	EMO	Mairise d'oeuvre infrastructures et	200,00	17,00	217,00
11/02/2019	17/094/1224	SEGC	Mairise d'oeuvre infrastructures et	6 800,00	578,00	7 378,00
11/02/2019	17/094/1224	SEGC	Mairise d'oeuvre infrastructures et	170,01	14,45	184,46
11/02/2019	17/094/1224	ETRE	Mairise d'oeuvre infrastructures et	60,51	5,14	65,65
11/02/2019	17/094/1224	EMO	Mairise d'oeuvre infrastructures et	259,08	22,02	281,10
11/02/2019	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et	121,95	10,37	132,32
16/04/2020	17/094/1224	BLANC FREDERIC	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	9 000,00	765,00	9 765,00
16/04/2020	19/094/558A	ETRE	Etude phase PROJET pr zones 1B et 3B - CO-TR/	300,00	25,50	325,50
16/04/2020	19/094/558C	CYATHEA	Etude phase PROJET pr zones 1B et 3B - SOUS-1	504,00	42,84	546,84
16/04/2020	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	61,78	5,25	67,03
16/04/2020	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	1 344,00	114,24	1 458,24
16/04/2020	17/094/1224	BLANC FREDERIC	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	414,01	35,19	449,20
16/04/2020	17/094/1224	ETRE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	600,00	51,00	651,00
16/04/2020	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	468,03	39,78	507,81
16/04/2020	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	10 173,60	864,76	11 038,36
16/04/2020	19/094/558B	BLANC FREDERIC	Etude phase PROJET pr zones 1B et 3B - SOUS-1	4 500,00	382,50	4 882,50
16/04/2020	19/094/558	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Etude phase PROJET pr zones 1B et 3B - MAND.	4 896,00	416,16	5 312,16
16/04/2020	17/094/1224	ETRE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	27,59	2,35	29,94
02/09/2020	19/094/558B	BLANC FREDERIC	Etude phase PROJET pr zones 1B et 3B - SOUS-1	3 000,00	255,00	3 255,00
02/09/2020	19/094/558	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Etude phase PROJET pr zones 1B et 3B - MAND.	3 264,00	277,44	3 541,44
02/09/2020	19/094/558C	CYATHEA	Etude phase PROJET pr zones 1B et 3B - SOUS-1	336,00	28,56	364,56
07/09/2020	17/094/1224	BLANC FREDERIC	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	6 000,00	510,00	6 510,00
07/09/2020	17/094/1224	BLANC FREDERIC	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	146,99	12,49	159,48
07/09/2020	17/094/1224	ETRE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	5,40	0,46	5,86
07/09/2020	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	22,01	1,87	23,88
07/09/2020	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	132,06	11,23	143,29
07/09/2020	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	5 886,40	500,34	6 386,74
07/09/2020	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	896,00	76,16	972,16
17/11/2021	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	2 772,00	235,62	3 007,62
17/11/2021	17/094/1224	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU RI	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	1 854,00	157,59	2 011,59
17/11/2021	17/094/1224	ALTER INGENIERIE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	2 082,00	176,97	2 258,97
17/11/2021	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	8,95	0,76	9,71
17/11/2021	17/094/1224	BLANC FREDERIC	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	60,00	5,10	65,10
17/11/2021	17/094/1224	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU RI	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	140,91	11,98	152,89
17/11/2021	17/094/1224	ALTER INGENIERIE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	158,25	13,45	171,70
17/11/2021	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	269,53	22,91	292,44
17/11/2021	19/094/558D	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU RE	étude phase PROJET pour zones 1B et 3B - sous	700,00	59,50	759,50
02/06/2022	17/094/1224	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU RE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	681,00	57,88	738,88
02/06/2022	17/094/1224	ALTER INGENIERIE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	379,97	32,30	412,27
02/06/2022	17/094/1224	ALTER INGENIERIE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	3 123,00	265,45	3 388,45
02/06/2022	17/094/1224	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU RE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	101,05	8,59	109,64
02/06/2022	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	3 318,00	282,04	3 600,04
02/06/2022	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	840,00	71,40	911,40
02/06/2022	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	410,98	34,92	445,90
02/06/2022	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	94,92	8,07	102,99
29/09/2022	17/094/1224	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU RE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	88,29	7,50	95,79
29/09/2022	17/094/1224	ALTER INGENIERIE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	414,75	35,25	450,00
29/09/2022	17/094/1224	ALTER INGENIERIE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	3 023,07	256,96	3 280,03
29/09/2022	17/094/1224	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU RE	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	15,63	1,33	16,96
29/09/2022	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	476,00	40,46	516,46
29/09/2022	17/094/1224	CYATHEA	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	67,41	5,73	73,14
29/09/2022	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	536,80	45,62	582,42
29/09/2022	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairise d'oeuvre infrastructures et paysage	3 945,64	335,39	4 281,03



03/01/2023	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairie d'oeuvre infrastructures et paysage	2 794,46	237,53	3 031,99
03/01/2023	17/094/1224	CYATHEA	Mairie d'oeuvre infrastructures et paysage	115,41	9,81	125,22
03/01/2023	17/094/1224	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU RE	Mairie d'oeuvre infrastructures et paysage	1 650,89	140,33	1 791,22
03/01/2023	17/094/1224	ALTER INGENIERIE	Mairie d'oeuvre infrastructures et paysage	3 459,87	294,09	3 753,96
21/08/2023	17/094/1224	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Mairie d'oeuvre infrastructures et paysage	10 362,51	880,81	11 243,32
21/08/2023	17/094/1224	CYATHEA	Mairie d'oeuvre infrastructures et paysage	370,03	31,45	401,48
21/08/2023	17/094/1224	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU RE	Mairie d'oeuvre infrastructures et paysage	2 554,46	217,13	2 771,59
21/08/2023	17/094/1224	ALTER INGENIERIE	Mairie d'oeuvre infrastructures et paysage	9 707,31	825,12	10 532,43
411 Honoraires CSPS Infra				7 247,50		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
11/06/2020	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	1 072,50	91,16	1 163,66
14/06/2022	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	883,00	75,06	958,06
07/07/2022	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	882,00	74,97	956,97
19/09/2022	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	882,00	74,97	956,97
16/11/2022	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	882,00	74,97	956,97
16/01/2023	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	882,00	74,97	956,97
23/03/2023	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	882,00	74,97	956,97
17/05/2023	20/094/161	SOCOTEC REUNION	mission CSPS	882,00	74,97	956,97
414 Honoraires Urbaniste				49 450,00		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
19/04/2018	17/094/1225	NOVATER SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	1 500,00	127,50	1 627,50
19/04/2018	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	2 875,00	244,38	3 119,38
18/06/2018	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	5 000,00	425,00	5 425,00
19/10/2018	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	3 925,00	333,63	4 258,63
12/06/2019	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	2 300,00	195,50	2 495,50
12/06/2019	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	5 000,00	424,99	5 424,99
31/07/2019	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	550,00	46,75	596,75
31/07/2019	17/094/1225	NOVATER SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	6 000,00	510,00	6 510,00
31/07/2019	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	6 200,00	527,00	6 727,00
11/02/2021	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	9 000,00	765,00	9 765,00
09/04/2021	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	550,00	46,75	596,75
17/05/2021	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	800,00	68,00	868,00
20/07/2021	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	800,00	68,00	868,00
09/12/2021	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	800,00	68,00	868,00
19/04/2022	17/094/1225	LD AUSTRAL SARL	AMO - Prestations d'urbanisme	800,00	68,00	868,00
07/09/2022	22/094/456	LD AUSTRAL SARL	avis sur projet en phase PC correspondant aux il	800,00	68,00	868,00
19/12/2022	22/094/732	LD AUSTRAL SARL	Faisabilité capacitaire ilot A - Développement P/	800,00	68,00	868,00
16/08/2023	23/094/158	LD AUSTRAL SARL	Avis ESQ du projet de construction de l'école d'e	550,00	46,75	596,75
05/12/2023	23/094/575	LD AUSTRAL SARL	Avis sur projet pour mise en conformite avec les	1 200,00	102,00	1 302,00
423 Etudes des sols				16 920,00		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
25/08/2009	09/094/332/0	GEISER	1094 MD - 09/094/332/0 0001 GEISER	16 920,00	1 438,20	18 358,20
430 Honoraires Geomètres				20 216,20		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
10/07/2009	09/094/005/0	OIT	1094 MD - 09/094/005/0 0001 OIT	6 600,00	561,00	7 161,00
20/04/2011	11/094/369/0	OIT	1094 LC - 11/094/369/0 0001 OIT	4 300,00	365,50	4 665,50
18/07/2011	11/094/568/0	OIT	1094 LC - 11/094/568/0 0001 OIT	1 579,20	134,23	1 713,43
30/01/2018	17/094/1084	OIT	Relevé topographique	2 100,00	178,50	2 278,50
11/12/2019	19/094/1029	OIT	Divers travaux topographiques sur les	425,00	36,13	461,13
25/08/2020	20/094/170	OIT	divers travaux topo sur parcelles BC 342 et 351 -	1 103,00	93,76	1 196,76
04/11/2022	22/094/36	OIT	Divers trx topo et foncier - Parcelle BC 342	1 978,00	168,13	2 146,13
14/11/2022	22/094/504	OIT	Trvx topo - parcelle 496 - rue du 20 décembre 1:	590,00	50,15	640,15
14/04/2023	23/094/146	OIT	divers trvx topo sur les parcelles BC 496 - rue du	1 541,00	130,99	1 671,99
442 Honoraires Dépollution				125 729,17		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
09/08/2012	12/094/315	SAFEGE	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (plan de	6 722,50	571,41	7 293,91
09/08/2012	12/094/315	SAFEGE	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (plan de	40,33	3,43	43,76
05/11/2012	12/094/315	SAFEGE	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (plan de	9,15	0,78	9,93
05/11/2012	12/094/315	SAFEGE	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (plan de	3 050,00	259,25	3 309,25
19/04/2013	12/094/315	SAFEGE	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (plan de	36,40	3,09	39,49
19/04/2013	12/094/315	SAFEGE	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (plan de	2 800,00	238,00	3 038,00
26/06/2013	12/094/1184	ANTEAGROUP	Etablissement d'un plan de gestion des	30 718,00	2 611,03	33 329,03
26/07/2013	12/094/315	SAFEGE	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (plan de	2 800,00	238,00	3 038,00
26/07/2013	12/094/315	SAFEGE	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (plan de	65,53	5,57	71,10
31/07/2013	12/094/1184	ANTEAGROUP	Etablissement d'un plan de gestion des	7 252,00	616,42	7 868,42
30/10/2013	12/094/315	SAFEGE	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (plan de	72,76	6,19	78,95
30/10/2013	12/094/315	SAFEGE	Assistance à Maîtrise d'ouvrage (plan de	4 597,50	390,79	4 988,29
07/08/2018	17/094/1232	ANTEAGROUP	Reprise études relatives à la pollution des	5 400,00	459,00	5 859,00
17/12/2018	17/094/1232	ANTEAGROUP	Reprise études relatives à la pollution des	9 900,00	841,50	10 741,50
01/04/2019	19/094/227	ANTEAGROUP	Complément d'études sur la	3 349,50	284,71	3 634,21
30/09/2019	19/094/227	ANTEAGROUP	Complément d'études sur la	7 815,50	664,32	8 479,82
03/11/2021	21/094/273	ANTEAGROUP	AMO Gestion à la pollution	3 225,00	274,12	3 499,12
15/03/2022	21/094/273	ANTEAGROUP	AMO Gestion à la pollution	4 400,00	374,00	4 774,00
23/11/2022	21/094/273	ANTEAGROUP	AMO Gestion à la pollution	11 580,00	984,30	12 564,30
05/09/2023	21/094/273	ANTEAGROUP	AMO Gestion à la pollution	21 895,00	1 861,08	23 756,08
443 Etude faisabilité et Prospective, Progra				101 685,14		



Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
01/06/2012	11/094/1066	SYNTHESES	Eude de faisabilité	36 822,00	3 129,87	39 951,87
13/11/2012	11/094/1066	SYNTHESES	Eude de faisabilité	29 457,60	2 503,90	31 961,50
14/12/2012	11/094/1066	SYNTHESES	Eude de faisabilité	7 364,40	625,97	7 990,37
07/02/2016	15/094/824 BIS	ALAVOINE Isaure	Mise à jour de l'étude prospective	5 200,00	442,00	5 642,00
07/03/2016	15/094/824	SYNTHESES	Mise à jour de l'étude prospective	12 400,00	1 054,00	13 454,00
27/04/2017	17/094/343	GROUARD Nicolas	Etude de faisabilité	10 441,14	887,49	11 328,63
450 Honoraires Déménagements familles				43 991,90		

Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
05/04/2011	11/094/228/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/228/0 0001 ATCHAMA	650,00	55,25	705,25
05/04/2011	11/094/220/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/220/0 0001 ATCHAMA	900,00	76,50	976,50
17/05/2011	11/094/331/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/331/0 0001 ATCHAMA	980,00	83,30	1 063,30
17/05/2011	11/094/332/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/332/0 0001 ATCHAMA	850,00	72,25	922,25
17/05/2011	11/094/329/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/329/0 0001 ATCHAMA	925,00	78,62	1 003,62
17/05/2011	11/094/330/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/330/0 0001 ATCHAMA	1 100,00	93,50	1 193,50
17/05/2011	11/094/258/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/258/0 0001 ATCHAMA	1 050,00	89,25	1 139,25
17/05/2011	11/094/339/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/339/0 0001 ATCHAMA	1 280,00	108,80	1 388,80
21/06/2011	11/094/440/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/440/0 0001 ATCHAMA	600,00	51,00	651,00
21/06/2011	11/094/441/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/441/0 0001 ATCHAMA	850,00	72,25	922,25
21/06/2011	11/094/370/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/370/0 0001 ATCHAMA	480,00	40,80	520,80
21/06/2011	11/094/371/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/371/0 0001 ATCHAMA	1 250,00	106,25	1 356,25
21/06/2011	11/094/439/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/439/0 0001 ATCHAMA	680,00	57,80	737,80
21/06/2011	11/094/438/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/438/0 0001 ATCHAMA	300,00	25,50	325,50
21/06/2011	11/094/436/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/436/0 0001 ATCHAMA	3 955,00	336,18	4 291,18
21/06/2011	11/094/437/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/437/0 0001 ATCHAMA	650,00	55,25	705,25
07/07/2011	11/094/477/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/477/0 0001 ATCHAMA	1 525,00	129,63	1 654,63
07/07/2011	11/094/513/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/513/0 0001 ATCHAMA	4 880,00	414,80	5 294,80
07/07/2011	11/094/514/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/514/0 0001 ATCHAMA	1 350,00	114,75	1 464,75
12/08/2011	11/094/642/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/642/0 0001 ATCHAMA	1 750,00	148,75	1 898,75
12/08/2011	11/094/608/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/608/0 0001 ATCHAMA	950,00	80,75	1 030,75
12/08/2011	11/094/558/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/558/0 0001 ATCHAMA	480,00	40,80	520,80
12/08/2011	11/094/559/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/559/0 0001 ATCHAMA	1 200,00	102,00	1 302,00
12/08/2011	11/094/560/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/560/0 0001 ATCHAMA	850,00	72,25	922,25
12/08/2011	11/094/607/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/607/0 0001 ATCHAMA	750,00	63,75	813,75
12/08/2011	11/094/611/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/611/0 0001 ATCHAMA	775,00	65,88	840,88
12/08/2011	11/094/610/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/610/0 0001 ATCHAMA	895,00	76,08	971,08
12/08/2011	11/094/609/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/609/0 0001 ATCHAMA	650,00	55,25	705,25
20/09/2011	11/094/817/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/817/0 0001 ATCHAMA	950,00	80,75	1 030,75
20/09/2011	11/094/814/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/814/0 0001 ATCHAMA	1 975,00	167,88	2 142,88
20/09/2011	11/094/815/0	ATCHAMA /IFAMOUNA	1094 LC - 11/094/815/0 0001 ATCHAMA	600,00	51,00	651,00
20/09/2011	11/094/816/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	1094 LC - 11/094/816/0 0001 ATCHAMA	1 125,00	95,63	1 220,63
21/11/2011	11/094/557/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	Déménagement 1 famille	1 750,00	148,75	1 898,75
05/03/2012	11/094/1162	ATCHAMA SAGALOU Jacky	Déménagement (1 famille)	400,00	34,00	434,00
07/03/2012	12/094/227	AGS REUNION	Déménagement effets personnels de M.	826,00	70,21	896,21
22/07/2015	15/094/870	SCP MICHEL Jean-Pierre	PV de Constat Box BEBE chez AGS //	11,16		11,16
22/07/2015	15/094/812	AGS REUNION	Location d'un garde meuble du 29/09/11	2 853,00	242,51	3 095,51
22/07/2015	15/094/870	SCP MICHEL Jean-Pierre	PV de Constat Box BEBE chez AGS //	390,74	33,21	423,95
31/08/2015	15/094/813	AGS REUNION	Location d'un garde meuble du 01/08/15	56,00	4,76	60,76
02/09/2015	15/094/968	SARL 5A	Enlèvement d'affaires dans un garde	500,00	42,50	542,50
451 Gardiennage Triangle				17 333,10		

Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
07/03/2011	11/094/136/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/136/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
07/03/2011	11/094/135/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/135/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
05/04/2011	11/094/234/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/234/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
05/04/2011	11/094/214/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/214/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
05/04/2011	11/094/219/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/219/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
16/05/2011	11/094/270/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/270/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
16/05/2011	11/094/250/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/250/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
27/07/2011	11/094/467/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/467/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
27/07/2011	11/094/479/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/479/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
27/07/2011	11/094/468/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/468/0 0001 ALARME	548,10	46,59	594,69
27/07/2011	11/094/480/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/480/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
27/07/2011	11/094/464/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/464/0 0001 ALARME	350,00	29,75	379,75
27/07/2011	11/094/466/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/466/0 0001 ALARME	350,00	29,75	379,75
27/07/2011	11/094/481/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/481/0 0001 ALARME	375,00	31,88	406,88
27/07/2011	11/094/465/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/465/0 0001 ALARME	350,00	29,75	379,75
03/08/2011	11/094/463/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/463/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
08/08/2011	11/094/625/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/625/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
08/08/2011	11/094/555/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/555/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
08/08/2011	11/094/556/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/556/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
08/08/2011	11/094/626/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/626/0 0001 ALARME	375,00	31,88	406,88
08/08/2011	11/094/625/0	ALARME 2000	Surveillance et Rondes	300,00	25,50	325,50
08/08/2011	11/094/624/0	ALARME 2000	prestations de surveillance et de rondes	-300,00	-25,50	-325,50
08/08/2011	11/094/624/0	ALARME 2000	prestations de surveillance et de rondes	300,00	25,50	325,50
08/08/2011	11/094/625/0	ALARME 2000	Surveillance et Rondes	-300,00	-25,50	-325,50
12/08/2011	11/094/554/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/554/0 0001 ALARME	350,00	29,75	379,75

12/08/2011	11/094/624/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/624/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
16/09/2011	11/094/810/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/810/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
16/09/2011	11/094/813/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/813/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
16/09/2011	11/094/812/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/812/0 0001 ALARME	325,00	27,63	352,63
07/10/2011	11/094/811/0	ALARME 2000	1094 LC - 11/094/811/0 0001 ALARME	300,00	25,50	325,50
30/11/2011	11/094/943/0	ATCHAMA SAGALOU Jacky	Déménagement 1 famille	350,00	29,75	379,75
12/12/2011	11/094/1100	S.P.A.C.	Gardiennage	2 120,00	180,20	2 300,20
31/12/2011	11/094/1231	S.P.A.C.	Prestation de surveillance et de rondes	1 440,00	122,40	1 562,40
16/02/2012	12/094/77	S.P.A.C.	Prestation de surveillance et de rondes	1 040,00	88,40	1 128,40
16/02/2012	11/094/1274	S.P.A.C.	Prestation de surveillance et de rondes	1 080,00	91,80	1 171,80
03/04/2012	12/094/266	S.P.A.C.	Prestation de surveillance et de rondes	720,00	61,20	781,20
03/04/2012	12/094/267	S.P.A.C.	Prestation de surveillance et de rondes	1 440,00	122,40	1 562,40
03/04/2012	12/094/268	S.P.A.C.	Prestation de surveillance et de rondes	720,00	61,20	781,20
02/05/2013	14-07799	ALARME 2000	ANN/CH+1AN - 8 FCTS/LC 2011	-2 823,11	-239,96	-3 063,07
02/05/2013	14-07845	ALARME 2000	REIMP/8 FCTS-LC 2011	2 823,11	239,96	3 063,07
461 Autres études				84 460,00		

Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
26/02/2018	17/094/903	TRANSMOBILITES SARL	Etude mobilités & stationnement pour	18 315,00	1 556,78	19 871,78
01/10/2018	18/094/497	ECO2 SARL	Etude d'énergie renouvelable	5 100,00	433,50	5 533,50
31/12/2018	18/094/481	CYATHEA	Etude d'impact	9 010,00	765,85	9 775,85
31/12/2018	18/094/481 TER	ECO MED OI	Etude d'impact	2 085,00	177,23	2 262,23
31/12/2018	18/094/481 BIS	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	Etude d'impact	2 700,00	229,50	2 929,50
31/12/2018	18/094/1080	ECO MED OI	Rédaction d'un dossier de demande de	2 240,00	190,40	2 430,40
19/09/2019	19/094/223	ECO MED OI	Diagnostic écologique - Zone d'occurrence	5 000,00	425,00	5 425,00
07/07/2020	19/094/736	NERIS SARL	Réalisat. étude de sûreté et de sécurité	12 500,00	1 062,50	13 562,50
15/10/2020	18/094/481	CYATHEA	Etude d'impact	860,00	73,10	933,10
26/08/2021	21/094/609	3D phi	Intégration de mobiliers sur perspectives 3D ex	1 500,00	127,50	1 627,50
07/10/2022	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	6 400,00	544,00	6 944,00
14/11/2022	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	1 300,00	110,50	1 410,50
12/12/2022	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	1 300,00	110,50	1 410,50
24/02/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	1 300,00	110,50	1 410,50
13/03/2023	22/094/691	TRANSMOBILITES SARL	actualisation de l'étude de déplacement	5 650,00	480,25	6 130,25
21/03/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	1 300,00	110,50	1 410,50
04/04/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	1 300,00	110,50	1 410,50
02/06/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	2 500,00	212,50	2 712,50
08/06/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	1 300,00	110,50	1 410,50
23/08/2023	22/094/221	BDBAT - HACQUARD SERGE	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	2 800,00	238,00	3 038,00
5 FRAIS				93 420,00		
511 Frais financiers sur emprunts				93 420,00		

Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
31/12/2008	99999/02	SEDRE	INTERETS AUTO OPE 1094 Décembre	1,00		1,00
31/12/2009	99999/02	SEDRE	INTERETS AUTO OPE 1094 Décembre	2 412,31		2 412,31
31/12/2010	99999/02	SEDRE	INTERETS AUTO OPE 1094 D,cembre	10 956,01		10 956,01
31/12/2011	99999/02	SEDRE	Intérêts au 31/12/2011	20 195,42		20 195,42
31/12/2012	99999/02	SEDRE	Intérêts au 31/12/2012	33 093,70		33 093,70
31/12/2013	99999/02	SEDRE	Intérêts au 31/12/2013	36 399,19		36 399,19
31/12/2013	14-07796	SEDRE	ANN/INTERETS INTER.OP 1094	-103 057,63		-103 057,63
31/07/2023	23-24078	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVELOP)	1094 - PREL INT/EMPRUNT N° CRE 1909 01A - A	13 376,00		13 376,00
31/07/2023	23-24079	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVELOP)	1094 - PREL INT/EMPRUNT N° CRE 1909 02 B - A	19 494,00		19 494,00
30/11/2023	23-24078	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVELOP)	1094 - EMPRUNT N° CRE 1909 01A - AFD	21 120,00		21 120,00
30/11/2023	23-24079	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVELOP)	1094 - EMPRUNT N° CRE 1909 02 B - AFD	30 780,00		30 780,00
31/12/2023	24-25138	frais financiers	Frais financiers ICNE 2023 EMPR. 1909 01A	3 520,00		3 520,00
31/12/2023	24-25139	frais financiers	Frais financiers ICNE 2023 EMPR. 1909 02B	5 130,00		5 130,00
6 REMUNERATIONS				640 405,68		
612 Réalisation études détaillées				120 000,00		

Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
10/08/2009	MI 01/09	Rémun concessions aménagement	1094 - MEM. INT. N° 01 - Rémun	60 000,00		60 000,00
09/12/2009	MI 02/09	Rémun concessions aménagement	1094 - MEM. INT. N° 02 - Rémun	60 000,00		60 000,00
615 Honoraires MOUS				175 644,00		

Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
12/10/2011	MI 01/11	Rémun concessions aménagement	1094 - MEM.INT. MOUS N° 01/2011 -	16 467,00		16 467,00
12/10/2011	MI 02/11	Rémun concessions aménagement	1094 - MEM. INT. MOUS N° 02/2011 -	82 333,00		82 333,00
04/04/2012	12-01354	Rémun concessions aménagement	REMUN. MOUS N° 01/2012	76 844,00		76 844,00
616 Mission réalisation : 3.90% dépenses TTC				313 861,68		

Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
30/06/2012	12-01916	Rémun concessions aménagement	1094 - REMUN.FRAIS SOCIETE JUIN 2012	24 204,00		24 204,00
31/07/2012	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION juillet	1 558,12		1 558,12
30/09/2012	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	286,17		286,17
31/10/2012	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION octobre	2,63		2,63
30/11/2012	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	157,17		157,17
31/12/2012	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	1 250,01		1 250,01
31/01/2013	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION janvier	129,45		129,45
28/02/2013	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION février	311,62		311,62
30/04/2013	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION avril 2013	13,46		13,46
30/06/2013	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION juin 2013	120,02		120,02
31/08/2013	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION août	1 299,83		1 299,83

30/09/2013	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	428,12		428,12
31/01/2014	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	197,62		197,62
30/06/2014	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	2 234,23		2 234,23
31/08/2014	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION août	8,08		8,08
31/08/2015	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION août	137,69		137,69
30/09/2015	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	2,37		2,37
31/10/2015	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION octobre	21,16		21,16
30/04/2016	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION avril 2016	744,75		744,75
31/05/2017	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mai 2017	441,82		441,82
31/10/2017	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION octobre	143,07		143,07
30/11/2017	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	12,84		12,84
28/02/2018	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION février	52,55		52,55
31/03/2018	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mars	863,86		863,86
31/05/2018	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mai 2018	185,13		185,13
31/07/2018	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION juillet	211,57		211,57
31/08/2018	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION août	489,16		489,16
30/09/2018	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	228,50		228,50
31/10/2018	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION octobre	687,78		687,78
30/11/2018	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	381,90		381,90
31/01/2019	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION janvier	418,92		418,92
28/02/2019	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION février	1 057,70		1 057,70
31/05/2019	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mai 2019	141,73		141,73
31/07/2019	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION juillet	308,89		308,89
31/08/2019	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION août	539,51		539,51
30/09/2019	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	51,77		51,77
31/10/2019	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION octobre	542,28		542,28
31/12/2019	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION	17,98		17,98
31/01/2020	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION janvier 2020	8,76	-	8,76
31/03/2020	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mars 2020	330,48	-	330,48
31/05/2020	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mai 2020	1 387,79	-	1 387,79
31/07/2020	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION juillet 2020	493,94	-	493,94
31/08/2020	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION août 2020	687,36	-	687,36
30/09/2020	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION septembre 2020	46,67	-	46,67
31/10/2020	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION octobre 2020	832,91	-	832,91
31/12/2020	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION décembre 2020	36,39	-	36,39
31/01/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION janvier 2021	63,98	-	63,98
31/03/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mars 2021	459,64	-	459,64
30/04/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION avril 2021	31,75	-	31,75
31/05/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mai 2021	126,73	-	126,73
30/06/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION juin 2021	240,35	-	240,35
31/07/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION juillet 2021	108,73	-	108,73
31/08/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION août 2021	106,63	-	106,63
30/09/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION septembre 2021	94,13	-	94,13
31/10/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION octobre 2021	13,33	-	13,33
30/11/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION novembre 2021	27 262,15	-	27 262,15
31/12/2021	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION décembre 2021	713,22	-	713,22
31/01/2022	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION janvier 2022	253,76	-	253,76
30/04/2022	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION avril 2022	202,95	-	202,95
31/05/2022	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mai 2022	69,40	-	69,40
31/07/2022	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION juillet 2022	705,47	-	705,47
31/08/2022	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION août 2022	73,31	-	73,31
30/09/2022	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION septembre 2022	8 996,86	-	8 996,86
31/10/2022	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION octobre 2022	3 067,38	-	3 067,38
30/11/2022	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION novembre 2022	6 817,36	-	6 817,36
31/12/2022	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION décembre 2022	90 974,78	-	90 974,78
31/01/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION janvier 2023	19 866,24	-	19 866,24
28/02/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION février 2023	827,10	-	827,10
31/03/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mars 2023	617,80	-	617,80
30/04/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION avril 2023	2 574,98	-	2 574,98
31/05/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION mai 2023	10 728,03	-	10 728,03
30/06/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION juin 2023	14 237,79	-	14 237,79
31/07/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION juillet 2023	28 881,46	-	28 881,46
31/08/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION août 2023	11 600,54	-	11 600,54
30/09/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION septembre 2023	2 900,13	-	2 900,13
31/10/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION octobre 2023	9 981,30	-	9 981,30
30/11/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION novembre 2023	4 038,07	-	4 038,07
31/12/2023	12-02049	Rémun concessions aménagement	OP 1094 - REMUN CONCESSION décembre 2023	23 518,57	-	23 518,57
617	Mission réel : 1.5% CA TTC cessions			900,00		
30/09/2021	21-22461	Rémun concessions aménagement	1094 - REMUN RECETTES AU 30/09/2021	900,00	0,00	900,00
618	Honoraires de comm : 3% CA TTC					
619	Rémunération de clôture					
620	Rémunération obtention subvention			30 000,00		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
20/10/2017	17-15999	Rémun concessions aménagement	1094 - MEM. INT. N° 1094/01/2017 -	15 000,00		15 000,00
44924	22-23951	Rémun concessions aménagement	1094 - MEM. INT. N° 1094/01/2022 - REMUN. FI	15 000,00	0,00	15 000,00
7	TAXES					

8 DIVERS				150 233,34		
810 Communication				58 712,23		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
03/03/2011	BC 2617/0	REPRO SERVICES	1094 - Copies couleur - REPRO SERVICES	228,75	19,44	248,19
05/04/2011	BC 2391/0	REUNI PLAN	1094 - Dossier recensement couleur -	405,00	34,43	439,43
22/08/2011	BC 2744/0	PROJECT REPRO	1094 - 7 Panneaux visite secrétaire	847,00	72,00	919,00
05/03/2013	BC 3504	REPRO SERVICES	Dossier candidature	74,08	6,30	80,38
05/03/2013	BC 3487	REPRO SERVICES	6 tirages CRAC	84,43	7,18	91,61
05/03/2013	BC 3506	REPRO SERVICES	APS CLR	159,66	13,57	173,23
18/02/2020	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	7 810,00	663,85	8 473,85
06/05/2020	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	7 100,00	603,50	7 703,50
05/06/2020	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	2 840,00	241,40	3 081,40
15/07/2020	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	2 268,00	192,78	2 460,78
16/12/2020	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	945,00	80,33	1 025,33
29/12/2020	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	567,00	48,20	615,20
18/02/2021	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	1 355,00	115,18	1 470,18
24/02/2021	BC 6698	SIGNAUX GIROD REUNION	Fourniture/Pose panneau concertat. préalable	357,27	30,37	387,64
25/02/2021	21/094/13	LABOPIX	Fabrication d'un panneau d'information format	150,00	12,75	162,75
11/03/2021	BC 6693	SIGNAUX GIROD REUNION	fabrication et pose d'un panneau	386,60	32,86	419,46
16/04/2021	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	2 445,00	207,83	2 652,83
28/05/2021	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	4 880,00	414,80	5 294,80
01/07/2021	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	945,00	80,33	1 025,33
02/07/2021	BC 6714	SIGNAUX GIROD REUNION	fourniture et pose de 3 panneaux	787,44	66,93	854,37
15/09/2021	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	315,00	26,78	341,78
14/10/2021	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	1 220,00	103,70	1 323,70
25/10/2021	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	650,00	55,25	705,25
03/11/2021	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	720,00	61,20	781,20
09/11/2021	BC 6276	PROJECT REPRO	1 plaquette de 8 pages	182,50	15,51	198,01
18/11/2021	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	4 450,00	378,25	4 828,25
27/12/2021	BC 6277	PROJECT REPRO	Plaquette...	322,00	27,37	349,37
27/12/2021	21/094/760	ROUSTANJEE Jean-Max	fourniture et pose de 3 panneaux au format 4x:	4 875,00	414,38	5 289,38
16/03/2022	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	650,00	55,25	705,25
27/04/2022	22/094/166	ROUSTANJEE Jean-Max	fourniture et pose de 2 panneaux au format 4x:	840,00	71,40	911,40
23/06/2022	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	4 255,00	361,68	4 616,68
23/06/2022	19/094/1037	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	Marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en cc	2 585,00	219,73	2 804,73
11/07/2022	BC 6174	PROJECT REPRO	50 unités plaquettes 8 pages quadri plié agraph	192,50	16,36	208,86
22/07/2022	22/094/394	ROUSTANJEE Jean-Max	fourniture de kakémono, windflag et stand pari	1 540,00	130,90	1 670,90
28/11/2023	23/094/583	STRATEGIES ET TERRITOIRES LA REUN	réalisation d'un visuel pour accompagner le lan	1 280,00	108,80	1 388,80
820 Insertions presse				11 412,58		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
23/04/2009	09/094/330/0	JOURNAL DE L'ILE	1094 - Facture 42909 du 22/04/2009 -	514,28	43,71	557,99
04/05/2009	09/094/331/0	LE QUOTIDIEN	1094 - Facture PA/239 223 - LE	506,97	43,09	550,06
15/06/2011	11/094/528/0	LE QUOTIDIEN	1094 - Facture PA/300 116 - LE	291,27	24,75	316,02
15/06/2011	11/094/529/0	TEMOIGNAGES	1094 - Facture 21 101 860 -	338,18	28,75	366,93
21/06/2011	11/094/553/0	BOAMP (BAPOIA - JO) - DILA	1094 - Etude de faisabilité - BOAMP	70,00		70,00
29/06/2011	11/094/587/0	TEMOIGNAGES	1094 - AAPC - Avis rectificatif Etude de	187,37	15,93	203,30
01/07/2011	11/094/586/0	LE QUOTIDIEN	1094 - Avis rectificatif - LE QUOTIDIEN	163,59	13,90	177,49
08/07/2011	11/094/601/0	BOAMP (BAPOIA - JO) - DILA	1094 - Facture annonce 1821020 du	70,00		70,00
17/09/2012	12/094/891	TEMOIGNAGES	AAPC Etablissement plan de gestion	347,06	29,50	376,56
19/09/2012	12/094/905	LE QUOTIDIEN	AAPC TRVX FAC TECHNOPORT/LE PORT	295,20	25,09	320,29
03/10/2012	12/094/974	BOAMP (BAPOIA - JO) - DILA	AAPC Plan de gestion des terres polluées	90,00		90,00
18/09/2017	17/094/883	JOURNAL DE L'ILE	AAPC Marché urbanisme	940,62	79,95	1 020,57
18/09/2017	17/094/884	JOURNAL DE L'ILE	AAPC Marché MOE infra + paysage	838,14	71,24	909,38
20/09/2017	17/094/898	LE QUOTIDIEN	AAPC - MOE infrastructures et paysage	803,16	68,27	871,43
20/09/2017	17/094/899	LE QUOTIDIEN	AAPC - marché de prestation d'urbanisme	799,02	67,92	866,94
22/01/2018	18/094/072	JOURNAL DE L'ILE	Attribution de marché MOE	311,10	26,44	337,54
22/01/2018	18/094/1073	JOURNAL DE L'ILE	Attribution de marché de prestations	351,36	29,87	381,23
26/01/2018	18/094/109	LE QUOTIDIEN	Avis d'attribution	298,08	25,34	323,42
26/01/2018	18/1094/108	LE QUOTIDIEN	Avis d'attribution	281,52	23,93	305,45
19/08/2019	19/094/722	JOURNAL DE L'ILE	AAPC Assistance MO en communication	594,10	50,50	644,60
20/08/2019	19/094/721	LE QUOTIDIEN	AAPC Assitance MO en communication	629,28	53,49	682,77
15/01/2020	20/094/37	LE QUOTIDIEN	avis d'attribution - marché d'assistance MO en	207,00	17,60	224,60
17/04/2020	20/094/293	JOURNAL DE L'ILE	avis d'attribution - assistance MO en communic	253,72	21,57	275,29
14/04/2020	20/094/312	JOURNAL DE L'ILE	Avis d'attribution - marché assistance à MO en	253,72	21,57	275,29
02/01/2021	20/094/293	JOURNAL DE L'ILE-SNJIR	avis d'attribution - assistance MO en communic -	253,72	21,57	275,29
11/03/2021	21/094/190	JOURNAL DE L'ILE-SNJIR	AAPC	173,20	14,72	187,92
12/03/2021	21/094/203	LE QUOTIDIEN	AAPC	190,44	16,19	206,63
24/06/2021	21/094/458	JOURNAL DE L'ILE-SNJIR	Annonces avis	503,42	42,79	546,21
29/06/2021	21/094/474	LE QUOTIDIEN	avis de mise a disposition par voie electronique	583,74	49,62	633,36
15/07/2021	21/094/545	JOURNAL DE L'ILE-SNJIR	Avis Attribut. AMO Gest. Pollut.	275,68	23,43	299,11
19/07/2021	21/094/546	LE QUOTIDIEN	avis d'attribution	273,24	23,23	296,47
10/11/2021	21/094/803	LE QUOTIDIEN	Procédure adaptée	231,84	19,71	251,55
830 Duplication				5 273,19		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
05/11/2008	08/094/712/0	LE QUOTIDIEN	1094 - Facture PA/224 498 - LE	1 421,04	120,78	1 541,82
12/11/2008	08/094/711/0	JOURNAL DE L'ILE	1094 - Facture 37853 - JOURNAL DE L'ILE	1 538,64	130,78	1 669,42

Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
11/02/2009	BC 1600/0	REUNI PLAN	1094 - Facture FC 3 139 - REUNI PLAN	115,00	9,78	124,78
07/07/2020	BC 6170	LE REPROGRAPHE	Impression couleur	1 475,87	125,45	1 601,32
18/06/2020	BC 6271	LE REPROGRAPHE	reproduction en couleur + relier dossier étude	660,48	56,14	716,62
08/07/2021	BC 6275	LE REPROGRAPHE	Photocopie/Impression	62,16	5,28	67,44
840 Autres				2 679,40		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
03/10/2008	BC 0552/0	REUNI PLAN	1094 - REUNI PLAN	44,62	3,79	48,41
31/12/2008	08/094/844/0	ODYSSEY DEV/DIJOUX J.JACQUES	1094 - Suivi proposition de concession -	2 200,00	187,00	2 387,00
09/03/2012	12/094/140	GB2 (BROSSARD Guy)	Prises de vues aériennes "Triangle de	300,00	25,50	325,50
20/09/2012	12/094/906	DHL	Envoi docs ressource en eau	67,28		67,28
24/09/2012	12/094/929	DHL	Plan de gestion des terres polluées	67,50		67,50
850 Frais divers				72 155,94		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
26/05/2014	14/094/488	RDTV SOOPPAN	Nettoyage terrain de 33 000 m²	52 800,00	4 488,00	57 288,00
30/06/2014	14/094/688	OIT	Etablissement travaux topographiques	191,00	16,24	207,24
16/10/2017	BC 6266	LE REPROGRAPHE	5 unités reproduction dossier MOE + CD	214,41	18,22	232,63
20/10/2017	BC 4399	ABC INFORMATIQUE	Gravure CD ROM	18,60	1,58	20,18
02/11/2017	BC 6268	LE REPROGRAPHE	2 repro dossier MOE + CD ROM svt BL	70,42	5,99	76,41
01/07/2021	21/094/475	SCP MDT - ETUDE D'HUISSIERS DE JUSTI	PV de constat d'affichage	230,42	19,59	250,01
12/08/2021	21/094/616	SCP MDT - ETUDE D'HUISSIERS DE JUSTI	Mandat 127 - Commune du Port c/HERODE Emil	321,51	27,33	348,84
09/09/2021	21/094/658	SCP MDT - ETUDE D'HUISSIERS DE JUSTI	PV de reprise (artR451-1 1° CPCE - départ volon	1,16	0,00	1,16
09/09/2021	21/094/658	SCP MDT - ETUDE D'HUISSIERS DE JUSTI	PV de reprise (artR451-1 1° CPCE - départ volon	223,74	19,02	242,76
09/09/2021	21/094/659	SCP MDT - ETUDE D'HUISSIERS DE JUSTI	débours Témoin CAZANOVE Thierry	15,40	0,00	15,40
09/09/2021	21/094/660	SCP MDT - ETUDE D'HUISSIERS DE JUSTI	débours témoin CAZANOVE Gabrielle	15,40	0,00	15,40
09/09/2021	21/094/661	SCP MDT - ETUDE D'HUISSIERS DE JUSTI	honoraires reprise article A444-18 du code de cr	148,80	12,65	161,45
09/09/2021	21/094/662	SCP MDT - ETUDE D'HUISSIERS DE JUSTI	honoraire article 16:706201	322,58	27,42	350,00
23/01/2023	BC 6178	LE REPROGRAPHE	Impression logos...	82,50	7,01	89,51
31/07/2023	23-24544	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVELOP)	1094-PREL COMMISSIONS OUVERTURE EMPR. C	8 000,00		8 000,00
31/07/2023	23-24545	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVELOP)	1094-PREL COMMISSIONS OUVERTURE EMPR. N	9 500,00		9 500,00
RECETTES				3 751 824,70		
1 Cessions charges foncières				2 987 299,00		
110 Tertiaire 1 (9321m² à 286 € HT/m² SPC)				1 225 939,00		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
45260	23-24907	SEDRE	1094 - CESSION CHARGES FONCIERES - OP 3795	814 385,00		814 385,00
45279	23-25007	TCO	Vente parcelles BC 579-580	411 554,00	34 982,09	446 536,09
120 Hébergement 1 (3984m² à 240€HT/m² SPC)				747 600,00		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
26/12/2022	22-23941	SEDRE	1094 - CESSION CHARGES FONCIERES - OP 3803	747 600,00	0,00	747 600,00
130 Plots formation (9169m² à 240€HT/m² SPC)				1 013 760,00		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
19/12/2023	23-25007	TCO	Vente parcelles BC 579-580	1 013 760,00	86 169,60	1 099 929,60
140 Ecole d'archi (3500m² à 0 € HT/m²)				609 431,25		
2 PARTICIPATIONS				243 025,73		
211 Participation communale MOUS dont Etat						
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
02/01/2012	12-01413	CNE DU PORT	FCT MISSION 1 ET 2 - AF 31/0/2011	135 074,67		135 074,67
21/05/2012	12-01731	CNE DU PORT	FCT MISSION 3 AF 31/01/2012 - MOUS	105 514,10		105 514,10
21/05/2012	12-01998	CNE DU PORT	1094-AF 31/01/12 MOUS TRIANGLE	107 951,06		107 951,06
21/05/2012	12-01731	CNE DU PORT	ANN/AF 31/01/12-MOUS TRIANGLE OASIS	-105 514,10		-105 514,10
214 Participation équipements publics				366 405,52		
44924	23-23972	CNE DU PORT	1094 - AF 22/1-094/02 PARTIC. CNLE - CNE DU P	366 405,52	31 144,48	397 550,00
3 Cessions superstructures						
310 Parking commun						
4 SUBVENTIONS				155 094,45		
410 Subvention ADEME friches polluées						
420 Subvention plan de relance				155 094,45		
21/09/2021	21-22424	PREFECTURE DE REGION REUNION	1094-AF 21/1094/02 SUBV FONDS-FRICHES-PRE	60 000,00	0,00	60 000,00
23/03/2023	23-24346	PREFECTURE DE REGION REUNION	1094-AF 23/1094/01 SUBV FONDS-FRICHES-PRE	48 142,95		48 142,95
08/11/2023	23-24845	PREFECTURE DE REGION REUNION	1094 - AF 23/1094/01 SUBV FONDS-FRICHES - PI	46 951,50		46 951,50
5 Produits						
530 Produits financiers						
8 Divers						
RESULTAT D'EXPLOITATION				-4 582 729,34		
AMORTISSEMENTS				397 550,00		
1 Financements				397 550,00		
110 Emprunts amortissement						
112 Avance collectivité dépollution remboursée						
120 Avance collectivité remboursée				397 550,00		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
31/12/2022	19-19091	CNE DU PORT	1094 - VIRT CNE PORT - AF 19/1-094-02	198 755,00		198 755,00
31/12/2022	20-20733	CNE DU PORT	1094 - VIRT CNE PORT - AF 19/1-094-1 - Avance	198 795,00		198 795,00
MOBILISATIONS				4 318 031,00		
1 Financements				7 818 031,00		
113 Crédit				3 500 000,00		
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
06/02/2023	23-24078	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVELOP)	1094 - VIRT EMPRUNT N° CRE 1909 01A - AFD	1 600 000,00		1 600 000,00



06/02/2023	23-24079	AFD (AGENCE FRANCAISE DEVELOP)	1094 - VIRT EMPRUNT N° CRE 1909 02 B - AFD	1 900 000,00		1 900 000,00
	114	Avance collectivité dépollution encaissé				
	120	Avance collectivité encaissée				4 318 031,00
Date	Engagement	Raison Sociale	Libellé	HT	TVA	TTC
24/03/2016	16-11983	CNE DU PORT	1094 - AF15/1-094/01- AVANCE CNE DU	-102 000,00		-102 000,00
24/03/2016	16-11983	CNE DU PORT	1094 - VIRT AF15/1-094/01- AVANCE	102 000,00		102 000,00
05/04/2016	16-11983	CNE DU PORT	1094 - AF15/1-094/01- AVANCE CNE DU	102 000,00		102 000,00
23/01/2017	17-13778	CNE DU PORT	1094 - AF 16/1-094/01 - AVANCE DU	349 005,00		349 005,00
28/06/2018	18-17276	CNE DU PORT	1094 - VIRT AF 18/1-094/01 - AVANCE	451 005,00		451 005,00
27/05/2019	19-19090	CNE DU PORT	1094 - VIRT CNE PORT AF 19/1-094/01 -	75 396,00		75 396,00
27/05/2019	19-19091	CNE DU PORT	1094 - VIRT CNE PORT - AF 19/1-094-02	198 755,00		198 755,00
26/10/2020	20-20733	CNE DU PORT	1094 - VIRT CNE PORT - AF 19/1-094-1 - Avance	198 795,00		198 795,00
09/11/2021	21-22635	CNE DU PORT	1094 - AF 21/1-094/01 AVCE TRESORERIE CNE D	1 836 797,00		1 836 797,00
14/12/2022	22-23744	CNE DU PORT	1094 - AF 22/1-094/01 AVCE TRESORERIE CNE D	1 106 278,00	0,00	1 106 278,00

Annexe 3 : Détail calcul rémunération concessionnaire

Sur l'année 2023, la rémunération du concessionnaire n'a concerné que les dépenses, soit la ligne LB 616.

Assiette de rémunération : dépenses rémunérables 2023, en € TTC :

Engagement	Date règlement	Libellé	Référence	Raison sociale	TTC
22/094/178	03/01/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 4	PICO-OI	157 057,08
22/094/178	03/01/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 4	EXCAMAT SAS	61 768,85
22/094/178	03/01/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 5	PICO-OI	155 633,03
22/094/178	03/01/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 5	EXCAMAT SAS	103 311,17
22/094/178	03/01/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 5	BT01 ENROBES REUNION	17 752,00
22/094/221	03/01/2023	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	FA 22.11.69 - LC 22/094/221 - AC 3	BDBAT - HACQUARD SERGE	1 410,50
17/094/1224	16/01/2023	Maitrise d'oeuvre infrastructures et paysage	MOE 17/094/1224 - AC 9	CYATHEA	125,22
22/094/732	16/01/2023	Faisabilité capacitaire lot A - Développement PACD - 2ème tranche	FA 22-257 - ILC 22/094/732 - AC 1	LD AUSTRAL SARL	868,00
22/094/167	16/01/2023	lot 3 - aménagements paysagers	MT 22/094/167 - AC 2	EVE SARL	2 887,74
17/094/1224	16/01/2023	Maitrise d'oeuvre infrastructures et paysage	MOE 17/094/1224 - AC 9	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	3 031,99
17/094/1224	16/01/2023	Maitrise d'oeuvre infrastructures et paysage	MOE 17/094/1224 - AC 9	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU REUNION)	1 791,22
17/094/1224	16/01/2023	Maitrise d'oeuvre infrastructures et paysage	MOE 17/094/1224 - AC 9	ALTER INGENIERIE	3 753,96
20/094/161	01/02/2023	mission CSPS	MS 20/094/161 - AC 6	SOCOTEC REUNION	956,97
22/094/177	15/02/2023	lot 2 basse tension et éclairage public	MT 22/094/177 - AC 1	BAGELEC REUNION	10 555,31
22/094/756	15/02/2023	dépose poteau suite aménagement rue 20 décembre 1848	FA 0763-663095411 - LC 22/094/756 - AC 2	EDF	9 605,88
BC 6178	15/02/2023	Impression logos...	BC 6178 - FA FC 13710 - Op 1094 - AC 1	LE REPROGRAPHE	89,51
22/094/168	01/03/2023	lot 4 réseau d'arrosage	MT 22/094/168 - AC 2	IRRIG'MATIC REUNION	14 430,65
22/094/221	15/03/2023	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	FA 23.01.05 - LC 22/094/221 - AC 4	BDBAT - HACQUARD SERGE	1 410,50
22/094/167	03/04/2023	lot 3 - aménagements paysagers	MT 22/094/167 - AC 3	EVE SARL	15 089,95
22/094/178	03/04/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 6	PICO-OI	42 089,20
22/094/691	03/04/2023	actualisation de l'étude de déplacement	FA 2023.051 - LC 22/094/691 - AC 1	TRANSMOBILITES SARL	6 130,25
22/094/405	03/04/2023	Conseil standard réseaux télécom - ZAC Triangle de l'Oasis	FA 2232220013602 - LC 22/094/405 - AC 1	ORANGE (Ancenis)	348,29
22/094/221	18/04/2023	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	FA 23.02.09 - LC 22/094/221 - AC 5	BDBAT - HACQUARD SERGE	1 410,50
20/094/161	18/04/2023	mission CSPS	MS 20/094/161 - AC 7	SOCOTEC REUNION	956,97
22/094/221	02/05/2023	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	FA 23.03.14 - LC 22/094/221 - AC 6	BDBAT - HACQUARD SERGE	1 410,50
22/094/168	02/05/2023	lot 4 réseau d'arrosage	MT 22/094/168 - AC 3	IRRIG'MATIC REUNION	27 670,64
23/094/146	02/05/2023	divers trvx topo sur les parcelles BC 496 - rue du 20 décembre 1848	FA 2304-6990 - LC 23/094/146	OIT	1 671,99
22/094/178	02/05/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 7	PICO-OI	91 635,24
22/094/627	02/05/2023	Structure HTA	FA 0763-663097085 - LC 22/094/627 - AC 2	EDF Ste-Anne	113 396,92
22/094/177	15/05/2023	lot 2 basse tension et éclairage public	MT 22/094/177 - AC 2	PERMALNAIKEN HERLAND	7 150,00
22/094/177	15/05/2023	lot 2 basse tension et éclairage public	MT 22/094/177 - AC 2	BAGELEC REUNION	3 737,51

Engagement	Date règlement	Libellé	Référence	Raison sociale	TTC
22/094/167	15/05/2023	lot 3 - aménagements paysagers	MT 22/094/167 - AC 4	EVE SARL	28 404,84
22/094/178	01/06/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 8	PICO-OI	214 423,11
22/094/168	01/06/2023	lot 4 réseau d'arrosage	MT 22/094/168 - AC 4	IRRIG'MATIC REUNION	23 260,52
22/094/178	01/06/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 8	EXCAMAT SAS	76 523,16
20/094/161	15/06/2023	mission CSPS	MS 20/094/161 - AC 8	SOCOTEC REUNION	956,97
22/094/167	15/06/2023	lot 3 - aménagements paysagers	MT 22/094/167 - AC 5	EVE SARL	31 649,70
22/094/168	15/06/2023	lot 4 réseau d'arrosage	MT 22/094/168 - AC 5	IRRIG'MATIC REUNION	18 258,18
22/094/1665	04/07/2023	aménagement BT	FA 0763-663098772 - LC 22/094/665 - AC 2	EDF Ste-Anne	12 266,40
22/094/221	04/07/2023	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	FA 23.04.19 - LC 22/094/221 - AC 7	BDBAT - HACQUARD SERGE	2 712,50
22/094/221	04/07/2023	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	FA 23.05.24 - LC 22/094/221 - AC 8	BDBAT - HACQUARD SERGE	1 410,50
22/094/178	07/07/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 9	PICO-OI	163 403,42
22/094/178	07/07/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 9	SBP - SOL EN BETON PROFESSIONNEL	2 480,00
22/094/178	17/07/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 10	SBP - SOL EN BETON PROFESSIONNEL	1 581,00
22/094/178	17/07/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 10	PICO-OI	417 311,40
22/094/178	17/07/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 10	EXCAMAT SAS	52 098,38
22/094/178	17/07/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 10	TERALTA GRANULATS BETON REUNION	29 694,07
22/094/167	17/07/2023	lot 3 - aménagements paysagers	MT 22/094/167 - AC 6	EVE SARL	57 592,59
22/094/167	01/08/2023	lot 3 - aménagements paysagers	MT 22/094/167 - AC 7	EVE SARL	181 913,27
22/094/168	01/08/2023	lot 4 réseau d'arrosage	MT 22/094/168 - AC 6	IRRIG'MATIC REUNION	28 940,37
22/094/177	29/08/2023	lot 2 basse tension et éclairage public	MT 22/094/177 - AC 3	BAGELEC REUNION	86 596,20
23/094/158	05/09/2023	Avis ESQ du projet de construction de l'école d'architecture ilot A1a	FA SED003 - 23-137 - LC 23/094/158 - AC 1	LD AUSTRAL SARL	596,75
17/094/1224	18/09/2023	Maitrise d'oeuvre infrastructures et paysage	MOE 17/094/1224 - AC 10	YANN CIRET PAYSAGISTE Sarl	11 243,32
17/094/1224	18/09/2023	Maitrise d'oeuvre infrastructures et paysage	MOE 17/094/1224 - AC 10	CYATHEA	401,48
17/094/1224	18/09/2023	Maitrise d'oeuvre infrastructures et paysage	MOE 17/094/1224 - AC 10	EC2R (ETUDE CONCEPTION RESEAU REUNION)	2 771,59
17/094/1224	18/09/2023	Maitrise d'oeuvre infrastructures et paysage	MOE 17/094/1224 - AC 10	ALTER INGENIERIE	10 532,43
22/094/221	18/09/2023	Mission OPC pr 4 lots pr aménagements trx	FA 23.07.40- LC 22/094/221 - AC 9	BDBAT - HACQUARD SERGE	364,21
22/094/167	18/09/2023	lot 3 - aménagements paysagers	MT 22/094/167 - AC 8	EVE SARL	353,8
21/094/273	02/10/2023	AMO Gestion à la pollution	ME 21/094/273 - NH 4	ANTEAGROUP	364,21
22/094/177	02/10/2023	lot 2 basse tension et éclairage public	MT 22/094/177 - AC 4	BAGELEC REUNION	11 000,00
22/094/177	02/10/2023	lot 2 basse tension et éclairage public	MT 22/094/177 - AC	PERMALNAIKEN HERLAND	364,21
22/094/167	16/10/2023	lot 3 - aménagements paysagers	MT 22/094/167 - AC 9	EVE SARL	364,21
22/094/167	02/11/2023	lot 3 - aménagements paysagers	MT 22/094/167 - AC 10	EVE SARL	364,21
23-24899	09/11/2023	1094 - EXCEDENT/FRAIS ACQ CNE LE PORT	1094 - EXCEDENT/FRAIS ACQ CNE LE PORT	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAUD	-
22/094/178	30/11/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 11	BATIFER	364,21
22/094/167	30/11/2023	lot 3 - aménagements paysagers	MT 22/094/167 - AC 11	EVE SARL	364,21
23-24899	05/12/2023	1094 - EXCEDENT/FRAIS ACQ CNE LE PORT	1094 - EXCEDENT/FRAIS ACQ CNE LE PORT	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAUD	-

Envoyé en préfecture le 13/08/2024
Reçu en préfecture le 13/08/2024
Publié le 13/08/2024
ID : 974-219740073-20240806-DL_2024_100-DE

Engagement	Date règlement	Libellé	Référence	Raison sociale	TTC
23-24899	05/12/2023	1094 - EXCEDENT/FRAIS ACQ CNE LE PORT	1094 - EXCEDENT/FRAIS ACQ CNE LE PORT	SCP DUBOIS-LEUNG YEN FOND - GIRAUD	364,25
22/094/178	12/12/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 11	PICO-OI	503 977,60
22/094/178	12/12/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 11	BTOI ENROBES REUNION	52 719,71
22/094/178	12/12/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 11	TERALTA GRANULATS BETON REUNION	37 305,93
22/094/178	12/12/2023	Lot N° 1 : Dépollution et VRD	MT 22/094/178 - AC 11	AUSTRAL RENOV AVENIR	7 735,00
23/094/575	21/12/2023	lots A1	FA 23-218 - LE 23/094/575 - AC 1	LD AUSTRAL SARL	1 302,00
Total					3 327 487,57

Par application du taux de 3,9% sur l'assiettes de dépenses rémunérables TTC (hors rémunération), pour la mission de réalisation, la rémunération du concessionnaire atteint **129 772,01 €** pour l'année 2023.

Annexe 4 : Suivi des documents d'arpentage

DA n°	Géomètre	Objet
4071712W	O.I.T.	Division de la parcelle BC 351 en BC 494 à BC 497
4071810U	O.I.T.	Division de la parcelle BC 342 en BC 551 et BC 552
4071827G	O.I.T.	Division de la parcelle BC 496 en BC 569 et 570
4071859D	O.I.T.	Division de la parcelle BC 570 en BC 573 à BC 581

Annexe 5 : Etat des acquisitions et des cessions au 31/12/2023

Acquisitions réalisées au 31/12/2023

Désignation	Surface (en m ²)	Vendeur	Prix (€ TTC)	Date de transaction
BC 569 / BC 570 BC 551 / BC 552	22 259 4 660	Commune du Port	2 943 074,44	15/12/2022
	26 919		2 943 074,44	

Cessions réalisées au 31/12/2023

- Cessions internes SEDRE

Désignation	Surface (en m ²)	Objet	Prix (€ TTC)	Date de transaction
Ilot D1a - BC 552	2 811	Résidence étudiante tr 1	747 600,00	26/12/2022
Ilots B1-B2 – BC 569	4 686	PRISM – tr 1	814 385,00	30/11/2023
Total	7 497		1 561 985,00	

- Cession à la collectivité Territoire de L'Ouest

Désignation	Surface (en m ²)	Objet	Prix (€ TTC)	Date de transaction
Ilots A1b, A1c, A3 – BC 579 et 580	3 171	PIO	1 546 465,69	18 et 19/12/2023
Total	3 171		1 546 465,69	

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2024_100
Objet :	ZAC « TRIANGLE DE L'OASIS » APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	974-219740073-20240806-DL_2024_100-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à aude.quidbeuf@ville-port.re

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 974-219740073-20240806-DL_2024_100-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2024-100.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240806-DL_2024_100-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	126.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 8. ZAC Triangle de l'Oasis Approbation CRAC 2023.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240806-DL_2024_100-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	506.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 8.1 Zac Triangle Oasis - Projet CRAC 2023.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240806-DL_2024_100-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	7 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

Posté	13 août 2024 à 11h18min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 août 2024 à 11h19min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 août 2024 à 11h19min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 août 2024 à 11h29min21s	Reçu par le MI le 2024-08-13